

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL

Ordre du jour

Conseil municipal du 30 juin 2017

- | | | | |
|----|--|----------------|---------------|
| | - Appel nominal. | | Mme le MAIRE |
| | - Désignation d'un secrétaire. | | Mme le MAIRE |
| 1 | - Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 – Approbation. | Page 6 | Mme le MAIRE |
| 2 | - Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu. | Page 6 | Mme le MAIRE |
| 3 | - Commissions municipales – Etablissements d'enseignement – Organismes divers – Désignations. | Page 6 | Mme le MAIRE |
| 4 | - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2016 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation. | Page 7 | M. BOLO |
| 5 | - Compte Administratif 2016 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport D.S.U. 2016 – Approbation. | Pages 7 à 23 | M. BOLO |
| 6 | - Quartier Malakoff Saint-Donatien – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC Mellinet – Programme – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation. | Pages 24 à 31 | Mme NAËL |
| 7 | - Quartier Nantes Erdre – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC du Champ de Manœuvre – Programme – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation. | Page 31 | Mme NAËL |
| 8 | - Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation. | Pages 31 à 34 | Mme NAËL |
| 9 | - Politique publique petite enfance – Multi-accueils municipaux – Programme Parler Bambin - Convention de partenariat avec l'Université de Nantes – Approbation. | Pages 34 et 35 | Mme RODRIGUEZ |
| 10 | - Politique publique petite enfance – Crèches associatives – Conventions et avenants – Approbation. | Pages 35 et 36 | Mme RODRIGUEZ |
| 11 | - Politique publique petite enfance – Multi-accueils municipaux – Mise en place à titre expérimental d'un réseau social dédié – Approbation. | Page 37 | Mme RODRIGUEZ |
| 12 | - Politique publique « Familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation. | Page 37 | Mme SALOMON |
| 13 | - Vie associative – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenant – Approbation. | Pages 37 à 39 | Mme BASSAL |

14	- Activités éducatives, sociales et culturelles – Avenant n°1 à la convention du 9 décembre 2016 entre la Ville de Nantes et l'ACCOORD – Création d'un 19 ^{ème} projet social – Approbation.	Page 54	M. BOLO
15	- Associations Adolescence et Jeunesse – Troisième répartition de subventions – Avenants – Approbation.	Pages 39 à 42	M. MARTIN
16	- Associations Vie Étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation.	Pages 54 et 55	M. SALECROIX
17	- Sports – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	Pages 58 à 60	M. REBOUH
18	- Politique publique Migration Intégration Diversités – Rapport du Conseil Nantais pour la Citoyenneté des Étrangers 2015-2016 – Présentation.	Pages 42 à 54	Mme BLIN
19	- Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Troisième répartition de subventions – Approbation.	Page 39	Mme BENÂTRE
20	- Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation.	Pages 55 à 58	M. NICOLAS
21	- Bureaux des Projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation.	Pages 60 à 63	M. HUARD
22	- Personnes âgées – Convention d'objectifs entre la Ville, ADOMA, Aiguillon Construction et Vilogia relative à l'adaptation des logements des personnes âgées - logements bleus – Approbation.	Pages 63 et 64	Mme HAKEM
23	- Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Bourses CLAP Echanges Solidaires Internationaux – Approbation.	Pages 64 à 66	M. SALAÛN
24	- Echanges Internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Espace Cosmopolis – Adhésion – Approbation.	Page 67	M. SOBCZAK
25	- Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation.	Pages 67 à 71	M. MARTINEAU
26	- Structures culturelles conventionnées – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation.	Pages 71 et 72	M. SEASSAU
27	- Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Dispositions diverses – Approbation.	Pages 72 et 73	M. MARTINEAU
28	- Culture – Coopération culturelle – Convention avec l'Observatoire des Politiques Culturelles, l'État et le Département – Approbation.	Page 74	M. MARTINEAU
29	- Politique de la Lecture publique et du livre – Troisième répartition de subventions – Conventions – Approbation.	Pages 74 à 76	M. SEASSAU
30	- Convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite avec l'association Songo – Approbation.	Page 76	M. MARTINEAU
31	- Convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite avec l'association Rencontres du Cinéma Espagnol – Approbation.	Page 76	M. MARTINEAU
32	- Convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite avec l'association Les 3 Continents – Approbation.	Page 77	M. MARTINEAU

33	- Culture – Fonds de dotation à vocation culturelle pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Convention-cadre permettant le reversement des fonds à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole – Approbation.	<i>Page 77</i>	M. CHATEAU
34	- Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Pages 77 à 80</i>	M. CHATEAU
35	- Dénomination de voies publiques – Approbation.	<i>Pages 80 et 81</i>	M. CHATEAU
36	- Transactions immobilières diverses – Approbation.	<i>Pages 81 et 82</i>	Mme LEFRANC
37	- Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation.	<i>Page 83</i>	Mme LEFRANC
38	- Dispositions relatives aux marchés publics : Fonctionnement et Travaux – Approbation.	<i>Pages 83 et 84</i>	M. CHATEAU
39	- Rapport des délégués de service public 2016 – Information.	<i>Page 85</i>	M. BOLO
40	- Sociétés Anonymes d'Economie Mixte, Sociétés Publiques Locales – Rapports 2016 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation.	<i>Page 85</i>	M. BOLO
41	- Caisse de Crédit Municipal de Nantes – Rapport d'activités 2016 – Information.	<i>Pages 85 et 86</i>	M. BOLO
42	- Rapport 2016 des cocontractants de contrats de partenariat – Information.	<i>Pages 86 et 87</i>	M. BOLO
43	- Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) – Rapport d'activités 2016 – Information.	<i>Page 87</i>	M. BOLO
44	- Opérations concédées à Nantes Métropole Aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2016 – Avenant – Approbation.	<i>Pages 87 et 88</i>	M. ROBERT
45	- Affectation du Résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation.	<i>Pages 88 et 89</i>	M. BOLO
46	- Décision Modificative 2017 n° 1 (Budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.	<i>Page 89</i>	M. BOLO
47	- Election des sénateurs - Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants .	<i>Pages 89 à 91</i>	Mme le MAIRE

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Convoquée le 23 juin 2017

La séance débute à 9 heures 05.

Elle est présidée par Mme Johanna ROLLAND.

Assistée de : M. BOLO, M. ROBERT, Mme CHIRON, M. SEASSAU, M. QUERO, M. CHATEAU, M. HUARD, M. REBOUH, M. NICOLAS, M. MARTINEAU, Mme CHOQUET, Mme BENÂTRE, Mme BASSAL, Mme TOUCHEFEU, Mme BIR, M. ASSEH, Mme RODRIGUEZ, M. MARTIN, Mme PADOVANI, Mme HAKEM, Mme LEFRANC, Mme NAËL, M. TRICHET, M. BLINEAU.

Sont également présents : Mme MEYER, M. MOREAU, M. LE BRUN, Mme BOCHER, Mme SOTTER, M. NOURY, Mme BASSANI-PILLOT, Mme BLIN, M. DANTEC, Mme SALOMON, M. MARAIS, M. GUISSÉ, Mme FAVENNEC, M. SOBCZAK, M. MAUDUIT, Mme COPPEY, M. BELHAMITI, M. DEMIREL, M. SALECROIX, M. SALAÜN, M. BOUTIN, Mme BERTU, Mme RIO, M. RENEAUME, M. ROUSSELY, Mme GUERRA, Mme KRYSMANN, Mme HOUEL, M. GRELARD, Mme HAMEL, Mme GARNIER, M. BAINVEL, M. STEKR-RIDEL, M. FOURNIER, Mme GHENAÏ.

Sont absents et excusés : Mme PIAU (pouvoir à Mme BASSAL), Mme MEZIANE (pouvoir à M. MARAIS), M. JUNIQUE (pouvoir à M. MARTINEAU), Mme LAERNOES (pouvoir à Mme CHIRON), M. RICHARD (pouvoir à Mme GARNIER).

Secrétaire

Mme Choquet est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Mme le MAIRE procède à l'appel.

Mme le MAIRE – Chers collègues, bonjour à chacune et à chacun. Avant de démarrer cette séance, comme vous l'avez entendu au moment de l'appel, nous accueillons deux nouveaux conseillers municipaux dans notre assemblée ce matin, suite aux démissions de Ma-Woury Cissé et de Christiane Allain. J'accueille donc avec plaisir Mahaut Bertu et Patrice Boutin.

Mahaut Bertu sera en charge du programme de réussite éducative et du Conseil nantais de la réussite éducative et Patrice Boutin sera en charge de la mixité dans le développement des pratiques sportives. Bienvenue à vous deux.

Nous avons, chers collègues, à désigner un secrétaire de séance. Je propose Catherine Choquet.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 1, intitulé :

Conseil municipal – Procès-verbal de la séance du 31 mars 2017 – Approbation

Mme le MAIRE – Le premier point à l'ordre du jour de ce matin et l'approbation du procès-verbal de la séance du 31 mars dernier. Y a-t-il des remarques ? Je mets donc aux voix le procès-verbal.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 2, intitulé :

Conseil municipal – Décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales – Compte rendu

Mme le MAIRE – Nous avons à prendre acte des décisions prises en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT. Y a-t-il des remarques sur ce point ? Je mets donc aux voix.

Le Conseil prend acte.

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 3, intitulé :

Commissions municipales – Établissements d'enseignement – Organismes divers – Désignations

Mme le MAIRE – Cette délibération découle du point que j'ai évoqué en introduction, puisqu'il s'agit de certaines désignations dans certains établissements, notamment suite au remplacement de Ma-Woury Cissé et de Christiane Allain. Je vous propose de ne pas vous en faire la liste exhaustive. Il y a là plusieurs écoles primaires, plusieurs collèges.

J'en profite pour dire que Gildas Salaün, qui assurait par intérim la délégation de Ma-Woury Cissé va continuer désormais officiellement à assurer cette délégation. À ce titre, il va siéger dans un certain nombre d'instances : Conseil universitaire et des relations internationales, Maison de l'Europe, groupement Villes pour la vie, villes contre la peine de mort. Enfin, je précise la désignation d'un élu au sein du Conseil d'orientation de l'Université permanente, et je propose Robin Salecroix.

Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 7

M. BOLO, Adjoint donne lecture du dossier n° 4, intitulé :

Compte de gestion du Receveur des finances de la Ville de Nantes pour l'exercice 2016 – Budgets Ville et Fossoyage – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Bonjour à toutes et à tous, mes chers collègues. La première délibération concerne l'arrêté du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2016, qui est l'introduction habituelle à la présentation du compte administratif.

Ce compte, vous l'avez dans la délibération. Il s'établit pour le budget principal et le budget du fossoyage. Le résultat de clôture de 2016 s'établit à 32 168 876,77 €. Nous allons constater que ce résultat et l'ensemble de ce compte sont totalement concordants avec le compte administratif que je vais vous présenter dans un instant.

J'en profite pour remercier, c'est à la fois traditionnel et sincère, les agents, les fonctionnaires du ministère des Finances publiques, qui, dans des conditions qui ne sont pas toujours évidentes pour eux, puisqu'ils ont subi pas mal de mutations, pas mal de suppressions d'emplois, aussi, il faut le dire, assurent toujours, dans une collaboration la meilleure possible avec la Ville, avec nos services, la tenue de ce compte de gestion. Nous avançons beaucoup dans la modernisation, dans la dématérialisation, la numérisation de la comptabilité publique. Je voudrais vraiment les en remercier.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 5, intitulé :

Compte Administratif 2016 – Budget principal Ville – Budget annexe Fossoyage – Rapport DSU 2016 – Approbation

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous passons au compte administratif. Dans l'esprit de la loi, je vais donc sortir de la séance et laisser la parole à l'adjoint en charge des finances.

Le Maire quitte la présidence.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Mes chers collègues, un exercice là aussi traditionnel, exercice (je le dis tout de suite pour Marc Reneaume) forcément intéressant, et d'autant plus intéressant pour 2016 qu'il s'agit de la première année pleine, si j'ose dire, des transferts de compétences et d'équipements que nous avons opérés mi 2015 auprès de Nantes Métropole.

Il s'agit donc du premier item d'une série que j'espère longue, qui nous permettra de juger de la validité de notre stratégie financière, non seulement de vérifier que notre stratégie financière est la bonne en ce qu'elle laisse une situation financière saine, mais également et peut-être surtout (mais les deux doivent aller de pair), vérifier que cette stratégie financière aura bien permis de respecter l'ensemble des engagements pris au cours de ce mandat et de tenir l'ensemble de nos projets.

Ces projets, qu'est-ce qu'ils sont ? En 2016, ont été lancées ou réalisées des actions en matière de handicap, de lutte contre la précarité, des actions en faveur des retraités et des personnes âgées, des études liées à la mise en place de maisons pluriprofessionnelles de santé en matière de santé publique, la relocalisation de la mairie de quartier de Nantes sud, le réaménagement de nouveaux sites cinéraires au cimetière du Pont du Cens et au cimetière Saint-Clair. En matière de sécurité et de tranquillité publique, la réalisation des premiers travaux pour la création d'une maison de la tranquillité publique, qui, depuis, a été inaugurée. Nous avons aussi lancé des travaux de création du plateau sportif du centre du Petit Port, les locaux de convivialité à Saint-Joseph-de-Porterie.

III – 8

Évidemment, l'éducation a vu une activité tout à fait importante en faveur des jeunes Nantais : je ne citerai que le développement du numérique et l'accès au très haut débit dans les écoles, qui poursuit son plan. Sur la petite enfance, c'était la poursuite des travaux du multi-accueil Désiré Colombe.

Les établissements culturels, avec le lancement de l'automatisation du prêt des bibliothèques, gros chantier cher à Aymeric Seassau. En matière de développement culturel également, l'amélioration, la mise en sécurité sur le patrimoine mis à disposition des associations, et c'est toujours effectivement très important. En matière de connaissance et de valorisation du patrimoine, nous avons également eu des mises en sécurité de la basilique Saint-Donatien et Rogatien, qu'il a fallu assumer.

Il y a eu l'opération Désiré Colombe pour la vie associative, les travaux de raccordement des bâtiments municipaux au réseau de chaleur pour le développement durable, les travaux d'amélioration du square de la place Canclaux et de nouvelles parcelles de jardins familiaux, toujours très attendues par nos concitoyens, pour le secteur espaces verts et environnement. Voilà, résumé brièvement...

Mais je tiens toujours à rappeler que l'argent qui nous est confié, nous nous efforçons d'en faire le meilleur usage possible en fonction de ce que nous pensons être l'intérêt général et en fonction surtout des engagements que nous avons pris à l'égard des Nantaises et des Nantais.

Voilà ce compte administratif, qui arrive maintenant dans sa partie financière. Que peut-on dire ? Nous avons arrêté, en 2015, une stratégie financière, et c'est vrai que 2016 est aussi l'occasion de vérifier qu'elle était, d'une part réaliste, au sens de : est-ce que nous avons pu la suivre ? Et de vérifier qu'elle était également pertinente. Ce que l'on peut dire, c'est que nous avons une situation financière saine à la fin de 2016, malgré les baisses de dotations de l'État, que les efforts de gestion et la maîtrise des dépenses de fonctionnement (et j'y ré-insisterai) ont permis de limiter les effets de ladite baisse des dotations de l'État et que nous avons toujours un niveau d'intervention soutenu sur les politiques publiques et sur l'investissement.

Nous avons là directement les grandes masses du compte administratif 2016, avec des précisions que je voudrais vous faire. L'année 2015, vous l'avez vu, nécessitait des retraitements pour permettre des comparaisons globales de compte administratif à compte administratif et là encore, comme nous sommes, je le disais tout à l'heure, sur une année pleine après les modifications de périmètre que nous avons connues, il est évident que les variations entre les exercices 2015 et 2016 ne sont pas faciles à analyser. C'est pour cela que l'ensemble des variations que je vais vous présenter maintenant s'entendent après retraitement des éléments exceptionnels pour 2015.

Voilà les grandes masses du budget du compte administratif 2016 telles qu'elles vous sont soumises et voilà les retraitements. Je parlais de la qualité de notre situation financière. Nous avons pu, en 2016, maintenir nos ratios d'épargne et même limiter ce fameux effet ciseaux qui, vous le savez, était le fruit d'une augmentation mécanique des dépenses et également, d'une augmentation moindre et structurelle des recettes.

Je voudrais insister sur le fait que si nous avons pu dégager 48,9 M€ d'épargne brute, c'est parce que l'ensemble des directions, l'ensemble des services et l'ensemble des adjoints concernés ont, pendant l'année 2016, veillé à une sobriété exemplaire de notre collectivité, veillé à ce que chaque euro dépensé soit vraiment utile, veillé, chaque fois que c'était possible, à trouver les économies nécessaires. Et cela aboutit aujourd'hui au fait que nous avons pu réduire les dépenses de gestion de 0,82 %.

Je voudrais signaler cela non pas comme grande victoire, parce que la réduction des dépenses n'est jamais un objectif en soi, mais là, c'était une nécessité, si nous voulons continuer à assurer l'ensemble du programme auquel nous nous sommes engagés auprès de l'ensemble des Nantais sans dégrader la situation financière de la collectivité. C'est ce que nous avons pu faire en 2016, et je voudrais vraiment, j'appuie fort là-dessus, remercier, féliciter l'ensemble des

III – 9

directions, l'ensemble des services, mais vous aussi, chers collègues de la majorité, pour le sérieux budgétaire dont vous avez fait preuve tout au long de l'année 2016.

Le résultat, c'est que cette épargne nous permet un autofinancement des investissements, et donc, un niveau conséquent des investissements, à 57,8 M€, soit 19 % par rapport au compte administratif de 2015, à périmètre égal. Notre gestion active de la dette (et nous verrons que nous avons un taux moyen tout à fait intéressant) nous permet de porter notre capacité de désendettement à quatre ans, au lieu de 4,3 années en 2015, c'est-à-dire, là encore, une amélioration de ce ratio.

Vous voyez ici l'illustration de ce que je vous disais en matière d'effet ciseaux, qui se trouve être visuellement réduit. Je n'y reviens pas, mais le niveau d'épargne de gestion est tout à fait important.

S'agissant des taux de réalisation, le taux de réalisation a un intérêt, celui de mesurer a posteriori la qualité de la prévision budgétaire et accessoirement, la sincérité de la prévision budgétaire. On en parle pas mal ces derniers temps à un autre niveau que le nôtre. Voilà donc des taux de réalisation de 96 % en matière de dépenses de fonctionnement et de 101,4 % s'agissant des recettes. Ce qui démontre que le budget de 2016 était remarquablement bien construit, qu'il était tout à fait sincère et réaliste et que nous avons très légèrement surestimé les dépenses, pas de beaucoup, et que nous avons très légèrement sous-estimé les recettes, pas de beaucoup, ce qui est, là aussi, la preuve d'une gestion tout à fait prudente et de la qualité du travail de notre direction des finances.

En investissement, nous avons des taux de réalisation qui sont aux environs de 77 ou 78 %. On finit par avoir de mauvaises habitudes, si j'ose dire, ou de très bonnes habitudes, puisque c'est un taux de réalisation qui m'a presque déçu. Mais l'explication en est simple : nous sommes arrivés à une phase du mandat où la machine à produire de l'investissement qu'est une ville comme la grande Ville de Nantes se remet petit à petit en route après la période de début de mandat, qui est toujours une période d'études, une période de fin de réalisation des projets de l'équipe précédente. Là, nous avons un redémarrage de l'investissement qui est tout à fait conséquent, mais pas tout à fait aussi dynamique que nous l'aurions souhaité. Mais rassurez-vous, tout cela va se rattraper dès 2017. Donc globalement, les taux de réalisation peuvent être considérés comme très satisfaisants.

Les recettes de fonctionnement s'établissent à 386,2 M€. Elles sont en légère baisse, de 1,2 % après retraitement 2015. Nous trouvons là naturellement les effets du désengagement de l'État.

Pour la septième année consécutive, les taux d'imposition n'ont pas augmenté, conformément à nos engagements en la matière, et la croissance du produit fiscal s'établit à +1,1 %, soit 2 M€ de plus. Nous avons l'actualisation des valeurs locatives décidée en loi de finances. Nous avons aussi la variation des bases. Ce sont les deux explications principales de ce produit fiscal qui est en légère augmentation, malgré l'absence d'augmentation des taux.

La fiscalité directe a toujours une structure équivalente à celle que nous connaissons, c'est-à-dire avec des taxes foncières qui sont légèrement majoritaires sur le produit fiscal. C'est le fruit, je vous le rappelle, de notre politique d'abattements, qui favorise les redevables de la taxe d'habitation et notamment les familles, les personnes en situation de handicap et les personnes habitant des logements modestes et qui sont souvent aux revenus modestes. Il faut d'ailleurs préciser à cet égard que 51,9 % des foyers nantais sont exonérés totalement ou partiellement de la taxe d'habitation. Il s'agit là du fruit des décisions de l'État et des plafonnements en matière de revenus. Je crois qu'il était important de le rappeler et de le préciser.

Les dotations de l'État sont donc en baisse de 10,6 %. Nous avons eu, en 2016, le premier tiers de la fin du quinquennat Hollande. Le deuxième tiers sera pour 2017 et le troisième tiers, ce sera en 2018. C'est donc la troisième année, en 2016, de contribution au redressement des comptes publics. Cela aurait dû être l'avant-dernière, mais il y en a eu deux derrière puisqu'il y a eu un étalement décidé à la fin du quinquennat précédent. La dotation globale de

III – 10

fonctionnement est de –8,3 M€ et les compensations fiscales sont également en légère diminution.

Les reversements de Nantes Métropole s'établissent à 36 M€. Évidemment, ils sont en baisse, tout simplement parce que nous avons là l'effet d'année pleine des transferts de compétences. Je le dis et je le répète. Je ne sais pas si Anne-Sophie Guerra croise de temps en temps Joël Guerriau, mais elle peut lui montrer cette diapositive pour lui dire que quand il y a transfert d'équipements, il y a aussi transfert de charges et transfert de recettes au profit de la Métropole et assez logiquement, au détriment de la Ville de Nantes.

L'attribution de compensation est en baisse de 3,8 M€, ce qui est un effet mécanique de ce que je viens de vous dire. La dotation de solidarité communautaire est de 14 M€. La métropole nantaise reste une des métropoles qui reversent le plus à ses communes adhérentes. Au total, ce sont donc 36 M€, et cela pèse dans notre budget.

Les autres recettes de fonctionnement progressent, elles, plus fortement, de 2,8 M€, après retraitement des remboursements de la convention de gestion en 2015. Il y a là l'optimisation des relations avec la Caisse des allocations familiales, notamment dans le secteur de la petite enfance, où les effets des conventionnements permettent des recettes supplémentaires et une optimisation des recettes possibles de la CAF.

Nous avons aussi une hausse significative des droits de mutation, qui rapporte 2 M€, qui sont en lien, évidemment, avec la reprise du marché de l'immobilier. Cette occurrence se reproduit à l'évidence en 2017, avec un dynamisme très important. C'est à la fois le signe d'une incontestable reprise économique et le signe de la dynamique de notre territoire. Le marché immobilier a vraiment repris de la vigueur, aussi bien le neuf que l'ancien. Nous avons donc là une manne qui est tout à fait appréciable dans ces périodes, mais une manne qui reste incertaine, parce qu'elle est soumise aux aléas dudit marché et qu'ils peuvent être assez brutaux. Mais en tout cas, ce qui est pris n'est plus à prendre et nous enregistrons les choses avec satisfaction.

Nos recettes tarifaires ont été moins productives en 2016, mais c'est essentiellement par l'effet du transfert des recettes générées par l'occupation du domaine public à Nantes Métropole et par la fermeture pour travaux de la piscine Jules Verne. Évidemment, les usagers n'ont pas payé pendant ce temps-là. Les autres recettes sont relativement modestes et en 2015, je crois que ce poste était plus important parce qu'il prenait essentiellement en compte les recettes exceptionnelles à la fois des conventions de gestion et de la recette d'assurance liée au sinistre de la basilique Saint Donatien et Saint-Rogatien.

Les dépenses, maintenant. Les dépenses de gestion s'établissent à 333,2 M€. Elles sont en diminution de 7,64 %, mais cela, c'est à périmètre variable. Après neutralisation des impacts de transfert, ce sont bien –82 %, soit moins de 2,7 M€, que nous avons pu réaliser et, je le précise, non seulement sans rien renier de nos engagements, mais sans toucher non plus au périmètre, ni en qualité, ni en quantité, du service public local que nous devons aux Nantaises et aux Nantais.

Les dépenses de personnel n'ont augmenté que de 0,55 % en 2016. C'est évidemment, là aussi, une réelle performance, et cela a nécessité beaucoup d'efforts dans de nombreux services. C'est l'effet des mesures de chantiers d'optimisation. Vous savez que nous avons décidé de mener ces chantiers d'optimisation et ces recherches d'économies sur la base, d'abord, des propositions que nous faisaient les directions, les services, et c'est cette méthode-là qui a permis d'arriver aux résultats que nous connaissons aujourd'hui, sans qu'il soit besoin (et d'ailleurs, est-ce qu'il y en a jamais besoin ? Je ne le pense pas...) de décider de manière autoritaire, de manière idéologique, de manière brutale, de couper tel pan ou tel pan du service public ou de décréter des quotas de non-remplacement.

Là, nous avons fait les choses de manière pragmatique, en faisant confiance à l'ensemble de nos services, et le résultat montre que nous avons eu raison de le faire.

III – 11

Sur les dépenses de gestion, les transferts ont diminué de 1,6 %. Cela s'explique essentiellement par la rationalisation des contributions versées à NGE et à l'Accoord. Cela veut dire que l'ensemble de nos partenaires, et notamment, nos délégataires de service public, ont été invités à procéder (c'est l'esprit du contrôle analogue) de la même manière que les services de la Ville. C'est-à-dire à rechercher dans leur fonctionnement, dans leurs méthodes, les moyens d'optimiser leur gestion et leur budget.

Mais nous maintenons notre soutien aux organismes qui concourent à l'accomplissement de nos politiques publiques, notamment dans les domaines sociaux, éducatifs et de la jeunesse. Tous les engagements qui avaient été pris vis-à-vis du monde associatif ont naturellement été tenus.

Les autres dépenses de gestion sont en baisse de 3,8 %. On trouve là des économies sur les charges de structure, la rationalisation des fluides, les charges liées à l'activité. Ce sont les conséquences de l'optimisation engagée dans chaque secteur. C'est là que l'on trouve le cœur de notre effort de sobriété budgétaire.

Pour les frais financiers, évidemment, le contexte est favorable, mais évidemment aussi, nous avons une gestion active de la dette qui est tout à fait performante, et je voudrais souligner à cette occasion la compétence et l'engagement de notre direction des finances, notamment dans ce secteur du suivi de la dette, puisque chaque année, nous signons des prêts de restructuration qui, chaque fois, se traduisent par un moindre coût pour la collectivité. C'est le résultat de notre désendettement précédent et des opportunités que nos services savent saisir. Les frais financiers étaient donc à nouveau en baisse de 21 % par rapport à 2015.

S'agissant de l'investissement, en dépenses, ce sont 57,8 M€, je lui disais, soit 52,5 M€ de dépenses d'équipements propres à la Ville et 5,3 M€ de subventions d'équipement versées. En valeur absolue, cela fait une baisse significative par rapport à 2015, mais je vous rappelle que nous ne sommes pas à périmètre équivalent.

Les dépenses d'équipement montrent l'ambition que nous avons pour notre territoire : offrir un cadre de vie agréable, répondre aux besoins de tous, toujours en agissant en faveur de la solidarité et de la justice sociale. Les dépenses d'équipement, c'est aussi ce que nous appelons l'entretien durable du patrimoine. Ce patrimoine appartient à toutes les Nantaises et à tous les Nantais. 27 % des dépenses d'investissement ont été consacrées à cet entretien. Il s'agit là notamment de tous les équipements scolaires, culturels, sportifs, de tous les bâtiments administratifs, et de manière extrêmement régulière, ces travaux comportent un volet d'économie d'énergie, de rationalisation des espaces.

Tout cela est tout à fait favorable non seulement en termes de valorisation et de maintien de la qualité du patrimoine qui nous a été confié, mais est également gage d'économie de gestion ultérieure, grâce notamment ces fameuses économies d'énergie.

En matière de recettes, pour l'investissement, nous avons 14,7 M€ hors emprunts. Traditionnellement, elles se composent du fonds de compensation de la TVA, des subventions versées par les partenaires, et il faut reconnaître que ce n'est pas un secteur particulièrement dynamique, l'ensemble des collectivités connaissant les resserrements budgétaires que nous assumons également, et des produits traditionnels de cession foncière.

La ville a donc souscrit 26,2 M€ d'emprunts en 2016, ce qui est tout à fait conforme à notre objectif de stabilisation de la dette sur l'ensemble de ce mandat. Nous avons donc trois emprunts : pour 8,2 M€ sur quinze ans à taux fixe auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, dont 1,7 M€ à taux zéro, ce qui, évidemment, agit favorablement sur le taux moyen, et un emprunt à taux variable de 18 M€ sur 15 ans.

Euribor trois mois, ce n'est pas beaucoup, +0,4 %, c'est très peu de marge, pendant deux ans, et après, un taux fixe de 0,73 %. Nous empruntons aujourd'hui à ces taux-là. Il serait dommage de se priver, mais pourtant, nous veillons à ne pas laisser dérapier cette dette. Nous avons donc un taux moyen très faible, à 1,81 %. C'est le taux moyen de notre dette. Des collectivités

III – 12

peuvent légitimement se réjouir d'être à 2,09 ou 2,10. Eh bien nous, nous sommes à 1,81 et c'est encore, je le précise, le fruit de la compétence de nos services.

La structure de la dette, vous la voyez là, avec un encours de dette de presque 217 M€ et une répartition de 54 % à taux fixe, 44 % à taux variable, et une répartition par prêteur. Nous avons une politique de diversification des prêteurs et il se trouve que nous n'avons pas besoin d'agir beaucoup en la matière, puisque les comportements des prêteurs et la qualité des offres qu'ils nous font nous permettent assez naturellement, en fonction des consultations que nous faisons, d'arriver à cette diversification des prêteurs.

S'agissant de notre structure de financement de l'investissement, nous avons un taux de financement par nos ressources propres qui s'établit à 74 % et nous avons eu également une augmentation du fonds de roulement de 11,2 M€. Il est important de le souligner, parce que ce fonds de roulement, nous n'avons pas vocation, nous, collectivités, à avoir un fonds de roulement très important. Ce n'est pas utile à grand-chose.

Sauf que là, cela veut dire que notre vision pluriannuelle notamment de notre plan pluriannuel d'investissement, permet d'affirmer que lorsque, dans les premières années du mandat, on augmente le fonds de roulement, cela veut dire que l'on va pouvoir, les trois années suivantes, le consommer tout à fait tranquillement. C'est autant que nous n'aurons pas à emprunter.

Cela nous permet de vous présenter ce petit diagramme traditionnel synthétique des recettes et des dépenses, grâce à ce qui n'est plus ce billet de 100 € qui énervait tout le monde. Voilà donc tel que nous pouvons le présenter par secteur.

C'est évidemment l'occasion de faire un bilan à mi-mandat de notre stratégie financière. Nous avons dit que nous avons l'obligation d'agir pour ne pas subir. Ce sont des scénarios en prospective financière. On commence toujours par faire un scénario qui s'appelle le fil de l'eau, et le fil de l'eau, cela consiste (je vois Marc Reneaume qui sourit déjà, mais je le maintiens) à reproduire tout simplement les orientations passées, en tout cas ce qui a été réalisé dans le passé en termes d'évolution, sur l'avenir.

Il est vrai que si nous n'avions rien fait, si nous avons continué comme nous le faisons habituellement (ce qui veut ne veut pas dire que ce que nous faisons habituellement n'était pas bon, simplement ce n'était plus adapté à la nouvelle situation), nous aurions eu une épargne nette négative dès 2016, et évidemment, l'effet ciseaux devenant structurel, il fallait agir dessus. C'est ce que nous avons fait. Nous avons donc mis la stratégie financière, un plan d'optimisation de gestion, avec un objectif de 350 M€ d'investissement sur le mandat et nous avons cadré et encadré l'évolution des dépenses de fonctionnement selon la méthode que je vous ai dite tout à l'heure.

Nos objectifs d'épargne nette ont donc été atteints pour la Ville et au regard de ce scénario au fil de l'eau, qui, je le répète, n'est pas un scénario catastrophe, mais c'est ce que nous pratiquions antérieurement, il a fallu redresser l'épargne nette de 31,5 M€ par rapport au fil de l'eau pour atteindre l'objectif fixé. C'est là que l'on matérialise mieux les efforts qui ont été réalisés par l'ensemble des services et par vous-même, mes chers collègues. 77 % incombent à ces efforts, avec aussi des occurrences, des opportunités qui ont été saisies, mais en tout cas, nous avons réalisé nos objectifs en la matière.

Les efforts de gestion, vous les voyez là, y compris sur les dépenses des services publics en régie, mais aussi sur les dépenses liées aux délégations de service public ou sur les subventions, et la part d'effort sur les subventions représente 2 M€ sur la période 2015-2017. Vous voyez que nous essayons d'être complètement transparents : 71 % des gains sont récurrents, c'est-à-dire que ce sont des mesures structurelles que nous avons prises et sur lesquelles nous ne risquons pas de voir revenir, sauf si nous manquons de vigilance, de nouvelles augmentations. 70 % des économies sont liées à des gains réels de structure.

Quand, sur un marché public pluriannuel, on fait des économies sur nos dépenses énergétiques, par exemple, c'est un gain tout à fait pérenne. L'optimisation des services demandée au prestataire dont je vous parlais tout à l'heure en est également un élément. 30 %

III – 13

proviennent des faits qui sont conjoncturels, qui nous ont donc été conjoncturellement favorables, mais sur lesquels nous ne pouvons pas compter pour la réalisation du budget 2017 en cours, ni pour la préparation du budget 2018. Il nous faut donc rester extrêmement vigilants.

Et c'est presque la conclusion que je voudrais faire, puisque cette diapo n'est pas particulièrement lisible, mais en tout cas, elle représente les effets des démarches de mutualisation et de mise en commun avec Nantes Métropole, qui produisent également des économies. Une masse salariale qui est stabilisée à mi-mandat, là encore, cela représente des efforts réels de la part des services, avec des effectifs qui, forcément, ne peuvent pas augmenter dans cette situation. Mais nous avons avec cela assumé les priorités du mandat.

Les créations de postes pour faire fonctionner le musée d'Arts ont été assumées. Les créations de postes en matière de police municipale ont été assumées. Les créations de postes dans le secteur de l'éducation, quand on crée des classes supplémentaires, forcément, on crée des moyens de fonctionnement supplémentaires, eh bien tout cela a été assumé également, ce qui fait que, je le répète, la mobilisation de l'ensemble des services aboutit à ce que nous puissions assumer nos priorités sans remettre en cause la qualité du service public. Nous avons donc un coût salarial dont la croissance a été contenue à 2,5 %, et vous en voyez la répartition. Évidemment, ce sont les catégories les moins favorisées qui ont connu le plus d'augmentations dans cette période, et tout cela n'est que justice.

Voilà, mes chers collègues. Je crois que je suis arrivé au bout. Le débat est lancé. Je vais noter les demandes de parole.

La parole est à Elisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Monsieur le Premier Adjoint, mes chers collègues, comme l'a très bien dit Pascal, que je remercie au passage, parce que c'est une présentation du compte administratif qui est complète, qui est pédagogique, qui est extrêmement intéressante, cette présentation met en avant le fait que la situation financière de notre collectivité est saine.

Il me paraît important de redire et de répéter que la situation financière de la Ville de Nantes est saine. Car dans un contexte budgétaire difficile, Pascal nous l'a très bien montré, nous avons défini une stratégie pour le mandat en maintenant un niveau d'investissement ambitieux, puisque pour l'année 2016, il y a eu près de 58 M€ d'investissement, et en tenant une gestion financière responsable et équilibrée, qui nous a permis de dégager notre plus haut niveau d'épargne nette en 2016. Et c'est notre plus haut niveau d'épargne nette depuis six ans. Dans un contexte budgétaire difficile, nous avons su garder le cap grâce à des efforts importants, grâce aussi à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Nous avons su garder le cap en respectant nos engagements de 2014.

Je vous rappelle que les taux d'imposition de la Ville de Nantes sont inchangés en 2016, et ce pour la septième année consécutive. Je pense qu'il y a peu de villes en France qui peuvent afficher les mêmes taux d'imposition depuis sept ans. La confiance des Nantais, ça se mérite et ça se respecte.

Le compte administratif que vient de nous présenter Pascal est effectivement l'occasion de parler chiffres, de parler comptabilité publique, mais c'est surtout l'occasion de regarder ce que nous avons fait de l'année 2016, ce que nous avons fait de l'argent public, de prendre le temps, qui est une valeur rare, en ce moment, qui a tendance à disparaître, donc de prendre le temps de vérifier que nos politiques publiques sont bien la traduction de nos engagements. 2016 est une année dense, intense, active, productive, comme toutes les autres, finalement, comme toutes les années, mais c'est normal, parce que c'est le fruit de notre engagement pour les Nantais.

Plus précisément, en 2016, qu'avons-nous fait ? Je vous invite tous et toutes qui nous écoutez et qui voulez savoir ce que fait la municipalité sur une année, à prendre le temps (encore une fois cette notion de prendre le temps), de regarder, de lire, de consulter le rapport d'activité qui est joint à cette présentation du compte administratif. C'est un rapport qui est extrêmement intéressant, qui est exhaustif, qui vous raconte l'histoire de l'année 2016 à la Ville de Nantes.

III – 14

J'en ai juste extrait quelques exemples qui me paraissent un peu emblématiques de ce qui a été fait en 2016 :

- la création d'une centaine de places en accueil collectif pour la petite enfance, l'élaboration et la mise en œuvre de notre projet éducatif de territoire « Bien grandir à Nantes », qui nous permet cette année d'accompagner l'évolution de la démographie scolaire (et je pense que Myriam y reviendra certainement dans les prochaines délibérations),
- la construction aussi de nouveaux EHPAD sur la Ville de Nantes, la mise en œuvre de notre agenda d'accessibilité programmée, qui prévoit notamment que 14 gymnases seront accessibles à toutes et à tous d'ici à 2020, et Ali pourrait nous le dire encore une fois, puisque 2016 a vu l'émergence d'une nouvelle politique publique au service des pratiques sportives libres...
- Gilles pourrait aussi nous développer la mise en place en 2016 de la Maison de la tranquillité publique,
- et je n'oublie pas le projet de la nouvelle mairie de quartier à Nantes sud.
- 2016, c'est aussi le lancement du grand débat sur la transition énergétique et l'installation du Réseau nantais de la société civile verte.

Je ne vais pas développer encore plus : je vous invite vraiment à prendre connaissance de ce magnifique document qu'est le rapport d'activité.

En 2016, nous avons tenu notre ligne, suivi notre cap, déroulé notre fil pour permettre à notre ville de se développer, tout en préservant la qualité de vie et le cadre de vie de ses habitants, d'être un territoire attractif, rayonnant, audacieux, tout en restant une ville de solutions, une ville attentive aux questions du quotidien et aux conditions de vie, une ville pour les Nantaises et pour les Nantais, quel que soit le lieu où ils vivent.

Ces politiques publiques, ces actions, ces mesures, n'auraient pas vu le jour, et Pascal l'a très bien souligné, sans la volonté forte et l'engagement quotidien des agents du service public nantais. En tant qu'élue et adjointe au personnel, je tiens à les remercier chaleureusement en notre nom à tous, et en tant que présidente du groupe socialiste, républicain et démocrate. Je te transmets, mon cher Pascal, tout notre soutien sur ce compte administratif.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Elisabeth. Jeanne Sotter.

Mme SOTTER, Conseillère municipale – Madame le Maire, mes chers collègues, pas de surprise dans la présentation de ce compte administratif, qui retrace la situation des finances de la Ville en 2016 et qui montre bien, s'il en était besoin, que la stratégie financière que nous avons arrêtée en 2015 était judicieuse, éclairée et pertinente.

Face à ce nouveau paradigme que connaissent les collectivités locales du fait de leur participation, maintenant, au plan de redressement des comptes publics, rupture qui à l'évidence, sera maintenant structurelle et non plus conjoncturelle, on peut constater que le défi que nous nous étions fixé, à savoir réussir à absorber la baisse des concours financiers de l'État et maîtriser l'effet ciseaux, a été relevé. Notre majorité a respecté le contrat passé en 2014 avec les Nantais pour leur offrir un service public de qualité et dans des conditions équitables pour l'ensemble de nos citoyens.

Dans ce rapport, notons tout d'abord, et c'est rassurant, que la situation financière de la Ville de Nantes est saine. Nous le devons d'une part à des efforts de gestion, qui ont été faits pour la deuxième année consécutive, et aussi à la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. Ceci nous a permis de faire face à la baisse des dotations de l'État à hauteur de 10 %, l'an dernier.

Ce sérieux budgétaire nous a également permis d'atteindre un haut niveau de taux d'épargne brute, plus qu'honorable, puisqu'il ressort à un niveau de 12,60 %, bien supérieur au socle minimum, fixé à 8 %. Notre recours à l'emprunt a été raisonnable et la Ville poursuit son désendettement. Ainsi notre dette par habitant s'établit à 721 € et reste bien inférieure à bon

III – 15

nombre de villes de la même taille en France, pour ne citer par exemple que Strasbourg ou Bordeaux, où elle est pratiquement à 900 €, ou Lille, où elle est pratiquement à 1 800 €.

Ces choix que nous avons faits, alliés à une gestion rigoureuse, à une gestion financière vraiment très rigoureuse puisque nous avons réussi à maintenir la pression fiscale, qui est restée stable depuis plusieurs années, ce qui nous a permis de protéger également, nos classes moyennes, qui ont été fortement touchées par toutes des mesures de redressement, cela nous a permis de dégager des marges de manœuvre pour investir et pour continuer à aller de l'avant. Ce sont 57 M€ d'investissements qui ont été réalisés, en augmentation de pratiquement 20 % par rapport à l'année 2015. Nous avons fait le choix de l'ambition, de l'offensive pour soutenir l'emploi et l'activité.

Cette politique est efficace, car en 2016, ce sont quand même 86 entreprises qui se sont installées sur notre territoire, avec 360 emplois à la clé. Conséquence concrète pour notre ville : un taux de chômage qui est légèrement inférieur à la moyenne nationale. Et pour améliorer la qualité et le cadre de vie des Nantais, la Ville a poursuivi ses actions en mettant l'accent sur les postes correspondant à nos priorités politiques : les solidarités (26 % de nos dépenses), l'éducation (16 %), les sports (12 %), le cadre de vie (8 %), mais aussi et pour ce qui concerne nos dépenses d'investissement, l'entretien durable de notre patrimoine, d'un point de vue énergétique, notamment, pour préparer l'avenir et agir pour les générations futures. Ce sont 15,6 M€, soit 27 % de nos dépenses d'investissement.

Concrètement, et au service de cette démarche, notre budget 2016 a permis le lancement des travaux pour la création du plateau sportif au centre de loisirs du Petit Port, le démarrage des études pour l'extension de l'école Louise Michel, pour celle du restaurant scolaire de l'école Ampère et des travaux intérieurs à l'école Jacques Tati.

Mais cela nous a aussi permis le développement du numérique dans les écoles, la poursuite des travaux du pôle associatif Désiré Colombe ou encore, des travaux de raccordement des bâtiments municipaux au réseau de chaleur, l'accompagnement encore des commerçants dans la mise en accessibilité de leurs locaux. Toutes générations confondues, tous quartiers confondus, les Nantais ont pu compter sur notre engagement, notre attention et notre action.

Dans cette actualité aujourd'hui riche, entre l'inauguration du musée des Arts que nous venons de faire, l'événement du Bridge ou encore, le parcours du Voyage à Nantes, qui va bientôt démarrer, je crois que notre cap, notre orientation, notre ligne de conduite démontre chaque jour sa justesse. Notre ville est créatrice, audacieuse, elle est ouverte sur le monde, mais aussi solidaire et citoyenne, et l'on s'y sent bien, même s'il reste bien sûr des du chemin à parcourir et encore des défis à relever.

En plus de s'inscrire dans le respect de nos engagements, je dirai, pour conclure, que ce rapport financier est une source de motivation pour poursuivre dans la stratégie engagée. Vous pouvez, Monsieur l'Adjoint aux finances, mes chers collègues, compter sur le soutien entier et l'engagement des élus du PRG et du MRC. Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Jeanne. Catherine Choquet a la parole.

Mme CHOQUET, adjointe – Merci. Dans la continuité des années précédentes, ce compte administratif 2016 montre effectivement la bonne gestion financière de notre Ville. Les chiffres détaillés le précisent, mais ces chiffres sont intéressants dans la mesure où ils correspondent à des services apportés au public, services dont le public est d'ailleurs demandeur. Notre équipe municipale peut donc s'appuyer sur des bases solides pour continuer à mettre en œuvre le programme sur lequel elle a été élue en 2014.

Les élus écologistes et citoyens ont pris toute leur part dans la construction des orientations politiques qui ont amené les actions concrètes dont nous parlons aujourd'hui : économies d'énergie, trame verte et bleue, biodiversité, bureau des projets, plans paysages et patrimoine...

III – 16

Mais nous ne pouvons déconnecter notre action locale du contexte national, suite aux récentes élections présidentielles et législatives. Certaines des réformes annoncées par le nouveau président de la République auront des impacts directs sur notre action municipale et sur nos finances. Je n'en citerai d'ailleurs que deux. Il s'agit de la taxe d'habitation et des mesures qui concernent l'éducation. Aujourd'hui, nous sommes inquiets de la suppression annoncée de la taxe d'habitation, qui serait aujourd'hui remplacée par une promesse de compensations, mais qui privera en tout cas les collectivités de recettes importantes.

En ce qui concerne l'éducation, si nous approuvons le principe du dédoublement annoncé des classes maternelles en zone d'éducation prioritaire avec un maximum de groupes de 12 élèves, ces décisions nationales imposent de trouver des solutions localement, rapidement, sans moyens supplémentaires.

Le dédoublement de ces classes de CP se fera aujourd'hui dans des locaux... à trouver, et en redistribuant les postes d'enseignants déjà existants. Par ailleurs, il est question de dédoubler également les classes de CE1 et de CE2, les années suivantes. Donc, ce problème de locaux et de postes d'enseignants, même s'il est résolu la première année, se posera pour les rentrées scolaires prochaines.

Enfin, il était question de toucher à la semaine des quatre jours et demi, de revenir en arrière. Le groupe des élus écologistes et citoyens réaffirme son soutien au maintien de la semaine de quatre jours et demi dans les établissements scolaires élémentaires, comme c'est organisé depuis maintenant quelques années ici, à Nantes.

Dans le rapport d'activités 2016, la Ville détaille les nombreuses actions qui sont faites en faveur de la transition écologique, et c'est très bien. En effet, quelques mois après la fin du grand débat sur la transition énergétique, difficile de ne pas parler du réchauffement climatique, alors que nous avons connu un premier épisode de canicule, et je dirai même du dérèglement climatique, parce que maintenant, nous connaissons une journée avec des températures bien inférieures à la moyenne de saison. La crise climatique s'accroît, avec son lot de conséquences dramatiques. Je pense notamment aux réfugiés climatiques.

Dans ce contexte, même si les collectivités locales ne peuvent pas tout, bien sûr, ces événements doivent nous conforter dans notre détermination à mettre en œuvre la transition écologique dans nos politiques publiques. Là aussi, nous sommes connectés aux grandes orientations nationales, et nous espérons pouvoir nous appuyer sur la feuille de route de Nicolas Hulot, dont les ambitions sont déjà connues, feuille de route qui devrait être rendue publique fin juillet.

Enfin, puisque j'ai évoqué le contexte politique national, je note la présidence de l'Assemblée nationale par un Nantais, écologiste, François de Rugy, ancien adjoint au Maire dans notre municipalité, de 2001 à 2008, et que plusieurs d'entre nous ont côtoyé.

Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – J'ai même été son suppléant ! À l'époque où il était écologiste...

(Rires)

Madame Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci. Monsieur l'Adjoint en charge des finances, chers collègues, vous imaginez bien que nous allons porter une note un peu discordante par rapport à ce concert de louanges.

Avant de commenter ce compte administratif, nous regrettons, au nom du groupe, le départ de Mme le Maire. La loi ne lui demande pas de sortir pendant le débat, mais pendant le vote, afin de laisser la latitude aux élus de voter le compte administratif en leur âme et conscience. Nous pensons qu'il serait souhaitable que Mme le Maire puisse aussi s'exprimer sur ce compte administratif, car elle en est redevable devant les habitants. Et ce débat est important, car il

III – 17

permet de discuter des réalisations : c'est donc un exercice incontestable et factuel, à la différence du budget, qui est une projection des orientations sans certitude de réussite.

Mme Lefranc nous enjoignait de lire le rapport d'activité, ce que nous avons fait attentivement. Plusieurs affirmations, dans l'éditorial de Mme le Maire, ne nous paraissent pas refléter totalement la réalité. Trois points.

Le premier, l'éditorial commence par : « réaffirmer une ambition forte en matière d'investissement. Dont acte. Regardons les chiffres : 71 M€ d'investissement en 2013, 79 M€ en 2014 (j'arrondis), 82 M€ en 2015, 57,8 M€ en 2016, soit une baisse d'environ 25 % par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Et Monsieur Bolo, vous l'avez redit dans votre présentation, puisque vous dites que nous avons un niveau d'investissement conséquent, à 57,8 M€, et là, vous dites : soit +19 % par rapport à 2015 hors transferts d'équipements.

Effectivement, il y a des transferts d'équipements. Mais lors du compte administratif 2015, vous ne vous embarrasiez pas de ces transferts d'équipements, et vous annonciez : « ce nouveau cycle engagé sur cette mandature se traduit en 2015 par une progression des dépenses d'investissements de 5,1 %, soit +4 M€, pour atteindre 82,7 M€ ». Alors quand cela vous arrange, vous les comptez ; quand cela ne vous arrange pas, vous les ôtez... La réalité est que vous avez transféré une partie des investissements sur la métropole et que la Ville de Nantes baisse son niveau d'investissement. C'est une réalité. Premier point.

Deuxième point, Mme le Maire continue en affirmant : « le maintien d'équilibres économiques satisfaisants ». Mme Lefranc le rappelait : effectivement, le taux d'épargne net se redresse à 28,2 M€ en 2016, qui est le plus haut depuis six ans. Mais il ne se redresse pas en raison de l'évolution des recettes et des dépenses, car l'épargne brute (les recettes moins les dépenses), elle, se dégrade par rapport aux années précédentes : -4 % par rapport à 2015. Le taux d'épargne se redresse en raison d'un remboursement de dette bien inférieur : 26 M€ contre 44 M€ en 2015. C'est le résultat d'une politique d'endettement que vous avez maîtrisé sur le mandat précédent, mais aucunement des décisions de ce mandat. Et vous savez bien que ces remboursements vont repartir à la hausse sur les années à venir.

Pour ceux qui n'ont pas été regarder les chiffres dans le détail, parce c'est vrai que les chiffres, c'est un peu abscons, sachez que l'endettement souscrit sur les trois premières années du mandat est de 85 M€, alors qu'il était de 65 M€ sur les trois années du mandat précédent, soit une hausse de 30 %. Et dans le budget 2017, vous avez prévu de souscrire des emprunts pour 36 M€, ce qui est beaucoup plus important que les 26 M€ de cette année et les 21 M€ des années précédentes. Alors vous comprendrez que les faits ne nous incitent pas à parler d'équilibre économique satisfaisant, même si des efforts ont été faits en fonctionnement. Tout ceci est bien fragile.

Troisième et dernier point sur lequel nous souhaitons insister, Mme le Maire met en avant « l'absence de pression fiscale ». Vous le savez bien, Monsieur Bolo, même si vous ne voudrez jamais l'avouer, et vous poussez de hauts cris chaque fois que j'évoque le sujet, pour mieux effrayer l'adversaire. Le transfert des grands équipements à la métropole a été la meilleure opération pour les comptes de la Ville de Nantes, puisque ce ne sont pas moins de 115 M€ d'investissements votés à la Ville, mais transférés à la métropole en 2015 : 40 M€ pour le palais des sports de Beaulieu et 60 M€ pour le musée d'Arts, pour donner les grandes masses.

Sans remettre en cause le moins du monde ce transfert, puisque chaque fois, c'est ce sujet que vous pointez (nous ne remettons pas en cause ce transfert), vous savez bien que si les recettes et les dépenses de fonctionnement ont été équilibrées et compensées à travers la CLECT, les montants d'investissements, eux, ont été transférés intégralement avec la propriété des bâtiments. Ce sont donc 115 M€ qui avaient été votés à la Ville, qui devaient être financés par la Ville, et qui sont aujourd'hui financés par la Métropole. Je le répète, je ne mets pas en cause les transferts, mais vous savez bien que ce montant de 20 M€ en moyenne, que l'on retrouve, parce que l'on passe de 75 à 57 M€ d'investissement à la Ville, n'aurait pas été finançable. Ceci vous a permis de baisser les investissements à la Ville et de ne pas augmenter les impôts, contrairement à ce que vous avez fait à la Métropole.

III – 18

Notre conclusion de l'analyse des comptes est que les comptes ne sont pas « satisfaisants », mais fragiles. Vous avez pris quelques orientations pour maîtriser les évolutions, suite à l'année 2014 où nous avons été à deux doigts d'avoir une épargne nette négative. Et tout ceci ne tient que parce que vous avez diminué les investissements (-20 M€/an) et que vous augmentez les souscriptions d'emprunts (20 M€ sur trois ans). Ce qui ne nous paraît pas la bonne manière de préparer l'avenir.

Je vous remercie.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Madame. La parole est à Marc Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Monsieur Bolo, je voudrais juste faire deux remarques générales en commençant. Il semble ici que le rôle de la minorité, c'est d'essayer de faire un exercice d'objectivité, quand on regarde les comptes de l'année précédente. Et par conséquent, je me dis que le rôle de la majorité n'est peut-être pas de s'envoyer constamment des fleurs à elle-même. J'en ai entendu beaucoup, je ne dis pas qu'elles sont toutes injustifiées, mais je suis quand même un peu frappé de voir la facilité avec laquelle on s'auto-complimente sur l'année passée.

Sur le bilan à mi-mandat, pour commencer par celui-là, bilan d'ailleurs auquel on devrait mettre des guillemets, je voudrais juste relever une chose, puisque M. Bolo y a fait une allusion. D'abord, en 2014, je le rappelle, certains l'ont peut-être oublié, notre épargne nette, elle était négative. Il a fallu que l'on modifie nos tableaux et la prise en compte de certaines recettes de la Ville de Nantes pour gommer le fait qu'elle l'était réellement.

Elle était de l'ordre de -3 M€ et non pas de plus trois, comme on l'a vu tout à l'heure, mais nous en avons parlé à l'époque et c'est du passé. Ce que je veux juste dire, c'est que le scénario auquel la Ville, l'exécutif se compare sur les trois premières années du mandat, est un scénario que je veux bien ne pas qualifier de scénario catastrophe pour ne pas être excessif, mais que l'on pourrait décrire d'une phrase : c'est les vacances de Monsieur Hulot. C'est comme si après les élections municipales de 2014, tout le monde, tout le monde, enfin tous les élus, au moins, étaient partis en vacances pour trois ans. Voilà pourquoi je pense que ce type de présentation ne contribue pas beaucoup à la nécessaire pédagogie qu'il est parfois utile de faire pour tout le monde.

Enfin, dernière remarque avant de dire deux mots du compte administratif, je reprends Mme Sotter puisqu'elle est en face de moi, et je le fais bien poliment, mais quand j'entends dire qu'il y a une pression fiscale qui est stable sur la Ville de Nantes, tout le monde a compris que c'était faux et complètement faux. Il y a une pression fiscale venant de la Ville de Nantes qui n'a pas bougé (enfin, elle bouge, mais peu), mais par contre, elle est additionnée à la pression fiscale que vous avez décidée à la Métropole et donc, on ne peut pas dire que la pression fiscale est restée stable. Je voulais que l'on s'inscrive en faux là-dessus de la façon la plus claire, pour qu'il n'y ait pas trop de malentendus.

Sur le compte administratif, bien sûr, il faut saluer l'amélioration, quand même, et je le fais allègrement, avec mes collègues, parce que je crois que c'est bien. Nous avons une amélioration de l'épargne nette dont Stéphanie Houël a raison d'expliquer qu'elle vient plus d'éléments financiers que des économies de fonctionnement. On peut le voir au travers des chiffres. Elle est donc plus conjoncturelle que structurelle pour le moment.

On peut émettre le souhait qu'elle devienne plus structurelle dans les années qui viennent, mais quand on regarde le passé, ce n'est que du conjoncturel. Cela ne doit pas nous empêcher de saluer avec vous les efforts des services, de saluer également, je pense qu'on peut le faire, les efforts des élus en charge. Dans vos remerciements, cher Monsieur Bolo, j'attends aussi que vous donniez un chapeau au président de la commission des finances, mais ce sera peut-être pour l'année prochaine (président qui n'y est pour rien, d'ailleurs).

Ce que nous, nous avons essayé de faire comme petit exercice, ce n'est pas de revenir constamment sur ces chiffres, mais c'est d'essayer de comprendre et de mettre en relief leur origine et la portée réelle qu'ils peuvent avoir sur l'avenir des comptes de notre collectivité, donc

III – 19

de notre collectivité. Et s'il fallait résumer cela d'une formule un peu caricaturale, mais à peine, je dirais que nous sommes en train de passer des vases communicants, vases communicants entre la Ville et la Métropole, et ce n'est pas forcément de mauvaise politique, mais c'est une réalité, on est en train de passer des vases communicants au vaste communicant. Le vaste communicant, je ne veux pas le citer, mais je pense qu'il se reconnaîtra, parce que je pense qu'il serait beaucoup plus important de présenter les chiffres de façon plus objective, sincèrement.

Depuis le début du mandat, nous avons souligné la complexité des vases communicants qui étaient installés, parfois pour de bonnes raisons, entre la Ville et la Métropole. Il n'empêche que cela nous a troublé la lecture et vous avez vous-même dit en commençant, tout à l'heure, qu'il était bien compliqué de faire des comparaisons.

Nous avons démontré, l'année dernière, l'ambiguïté de l'utilisation que faisait le vaste communicant de certains éléments, en tenant compte des éléments de transfert dans une partie de sa présentation, en n'en tenant pas compte dans une autre partie. Cela contribue à augmenter le trouble. Maintenant que la machinerie est en place (quand je dis machinerie, ce sont les échanges dans les deux sens et compliqués entre la Ville et la Métropole), je pense qu'il faudrait essayer de ne plus masquer certaines réalités. J'en ai relevé trois dans le compte administratif de 2016.

La première, vous l'avez dit de façon très, très elliptique, Monsieur Bolo, est que l'effet ciseaux est toujours présent. L'effet ciseaux n'est pas du tout parti, il n'est pas derrière nous, il est complètement devant nous et l'on peut même craindre, et je pense que vous serez d'accord avec nous, qu'il s'accroît encore dans les années qui viennent, pour les raisons que nous savons. L'effet ciseaux est devant nous.

Nos recettes ont baissé, si l'on corrige des éléments de transfert et de la complexité dont je parlais, d'une année sur l'autre, de 9 M€, et nos économies, qui, encore une fois, méritent un coup de chapeau, ne sont, elles, que de 2,8 M€. C'est-à-dire qu'elles sont trois fois moins importantes que la baisse de nos recettes. Bien entendu, dans la baisse de nos recettes, il y a la baisse des dotations de l'État, principalement.

Donc quand on présente ce rapport financier, que d'aucuns d'entre vous ont qualifié de document magnifique, moi, j'aimerais qu'il y ait un peu plus de nuances. Parce que vous pouvez constater que lorsque l'on parle des économies de gestion, et là c'est le vaste communicant qui est dans son action préférée, on affiche en gros un pourcentage de 7,3 %. J'ai même noté le numéro de la page, parce que c'est tellement gros qu'il vaudrait mieux que vous puissiez le voir tout de suite si vous l'avez sous les yeux. C'est page 23. Alors que, vous l'avez dit effectivement dans votre présentation (mais ça, il faut aller creuser le texte pour le trouver), ces économies ne sont pas de 7,3, mais de 0,82 %.

Si, absolument, une fois que l'on a corrigé des éléments de transfert ! Vous, vous l'avez dit, mais dans le rapport, c'est présenté exactement de la façon contraire. C'est dommage. Cela, c'est le premier effet. C'est peut-être l'effet conjugué, d'ailleurs, du vase et du communicant (enfin, on ne sait pas dans quel sens cela joue), mais je trouve que cela ne va pas dans le bon sens.

Deuxièmement, le financement de nos investissements reste extrêmement préoccupant. Nous avons, c'est vrai, un taux d'autofinancement qui s'améliore sensiblement. Il n'est pas du tout de 12,7 %, selon nous, il est simplement de 7 %, tout simplement parce qu'entre les deux, il y a l'obligation de rembourser le capital de la dette. Je pense qu'il vaut mieux regarder le taux d'autofinancement après remboursement du capital de la dette, c'est-à-dire après que nous ayons rempli nos obligations, mais il est néanmoins en très forte augmentation, et cela, il faut le souligner, puisqu'il passe tout simplement de 3 % l'an dernier à 7 % cette année. Ce n'est pas tout à fait 12 ou 13.

Parallèlement, il y a un point d'inquiétude, sur lequel il aurait été intéressant de s'arrêter, sans doute, c'est quand même la baisse des recettes d'investissement, dont on peut se demander si

III – 20

c'est une baisse qui ne va pas être d'une certaine pérennité. Et l'on sait très bien que compte tenu de l'ambition politique affichée en matière d'investissement, si l'on doit faire face à une baisse durable de ces recettes d'investissement (je rappelle qu'elles ont baissé de 40 %, corrigées des éléments de transfert par rapport à l'année dernière, c'est-à-dire que la baisse réelle des recettes diverses d'investissement est extrêmement conséquente), comment pourrions-nous continuer à financer nos investissements sans augmenter excessivement l'endettement ?

Et il y a une troisième réalité qu'il serait peut-être utile d'avoir en tête de temps en temps, quand on parle ici de nos comptes. Je pense que maintenant, si nous voulons avoir une vision globale à peu près objective de la situation, on ne peut pas ne pas regarder à la fois la Ville et la Métropole sur certains éléments. Cela paraît assez logique. Ce n'est pas mathématique, mais c'est logique. Nous l'avons regardé sous deux angles, puisque la perméabilité est assez forte entre nos deux collectivités. Si l'on additionne les deux, les recettes de l'État, pour Nantes plus Nantes Métropole, ont baissé de 23 M€ d'une année sur l'autre, entre 2015 et 2016.

Mais dans le même temps, il faut quand même avoir en tête, et là, Madame Sotter, pardon de vous re-citer, que la pression fiscale a augmenté de 67 M€, toujours quand on additionne les deux. Il y a donc un frein à tout cela. Cela, c'est seulement la réalité économique quand on regarde les deux collectivités en même temps.

Et il y a un autre élément qu'il est important que nous ayons en tête, même si effectivement, le recours à l'emprunt est une nécessité quand on veut investir beaucoup, c'est quand même le montant de la dette cumulée, également. Si l'on cumule les dettes actuelles de la Ville et de Nantes Métropole, nous frôlons le milliard d'euros de dette, nous sommes à 1 000 M€ de dette, 975 M€ exactement au moment où nous parlons, et encore, sans tenir compte des garanties d'emprunt données, mais qui sont un peu différentes. Il faut l'avoir en tête. Il faut avoir en tête qu'à côté de ce milliard d'euros de dette, nous avons globalement la moitié de ces emprunts qui sont remboursables à des taux variables, ce qui a servi aujourd'hui la collectivité, mais ce qui représente quand même, pour certains d'entre eux, un risque pour les années qui viennent.

Ce sont vos chiffres, tout cela. Ce n'est pas tout à fait notre vision, vous l'aurez compris. Je répète qu'il faut saluer les efforts engagés. Parce qu'il y a eu des efforts, nous nous abstiendrons sur ce compte administratif : nous ne voterons pas contre, mais nous ne voterons pas pour non plus, parce que vous êtes en train de faire des choses qui vont dans le bon sens, je crois que nous l'avons déjà souligné, dans certains domaines, mais qui font, avec le recul, que vous aviez considérablement menti aux Nantais pendant la campagne électorale, ce que nous regrettons.

Mais cela va durer pendant six ans, parce qu'il ne faut pas oublier la façon dont les choses ont été présentées. Je voudrais juste terminer en citant Sénèque (j'ai fait un effort important pour en arriver là...) Sénèque a dit : « la vie, ce n'est pas d'attendre que passent les orages, c'est d'apprendre comment l'on danse sous la pluie. » Comme les années qui viennent risquent d'être un peu pluvieuses, je voulais savoir si M. Pascal Bolo, en charge des finances ici est à la Métropole, était prêt à prendre à danser sous la pluie. Merci.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Monsieur Reneaume, étant précisé qu'il vaut quand même mieux que je ne danse pas du tout. C'est quand même le plus préférable, quel que soit le temps. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Voilà déjà une annonce rassurante ! Marc Reneaume nous disait que le rôle de la minorité résidait dans l'objectivité. À l'inverse, le rôle de l'objectivité est de ne pas devenir minoritaire, ce que j'ai quand même relevé dans votre propos. Puisque vous avez lancé un concours de jeux de mots douteux avec le vaste communicant, je relève le gant.

Plus sérieusement, nous sommes encore confrontés, dans le propos de l'opposition, au discours de la méthode. C'est le même tous les ans. En réalité, vous ne remettez pas en cause les transferts, mais vous entretenez des doutes sur le résultat comptable, vous mettez relativement rarement en cause les dépenses engagées, mais vous en contestez le résultat

III – 21

comptable, pour finalement nous dire que vous vous absteniez. Ce qui me permet de citer Desproges (chacun ses références...) : « vous n'êtes ni pour ni contre, bien au contraire », si j'ai bien compris votre propos sur ce compte administratif.

En réalité, il serait heureux, pour les Nantaises et les Nantais, que l'on entre dans le débat de fond des politiques publiques engagées, de celles qui sont contestables, de celles qu'il faudrait réduire, selon vous. Vous imaginez bien que ce n'est pas mon propos. Ce qui nous permet de nous auto-satisfaire, en tout cas, d'assumer tout simplement la politique sur laquelle nous avons été élus, une politique d'investissements importants.

Et nous savons, d'ailleurs, pour les entreprises également, pour les salariés de ce territoire, combien le chantier du musée que nous venons d'ouvrir a été important, combien, demain, la réalisation de deux groupes scolaires, au-delà de cet essor de la culture, de cette politique engagée sur l'éducation, est importante pour l'économie du territoire. Ces projets sont autofinancés. 74 % des investissements, c'est important. Notre dette est relativement faible, avec 721 € par habitant, une capacité de désendettement de quatre ans. On peut bien sûr discuter du curseur, du niveau, mais en tout cas, n'allez pas désespérer les Nantaises et les Nantais. Nous pouvons faire face. Nous avons des marges de manœuvre et nous allons continuer de les entretenir.

En revanche, nous faisons face, à nouveau, à une politique importante de désengagement de l'État. Cela a été rappelé. Ce sont 21 M€ cumulés sur le mandat, ce sont 9 M€ sur une année. Je peux partager avec Pascal Bolo l'idée que la réduction des dépenses n'est pas un objectif en soi, évidemment. Je peux même ajouter que la dépense publique n'est pas non plus un objectif en soi. Mais nous serions conduits à enfoncer des portes ouvertes toute la journée, ce qui serait tout de même un peu dommage.

En revanche, là où doit se porter le débat, c'est sur la question de savoir si ces réductions sont subies ou souhaitées. Pour nous, elles sont subies, et nous lançons à nouveau un signal d'alerte sur ce qui pourrait arriver dans les prochains mois. J'ai bien entendu que dans les propos du nouveau gouvernement, répétés hier, il y avait, dès la première année, la volonté d'associer les collectivités locales à la réduction de la dette de l'État.

Nous trouvons, d'une part, sur le constat, que ces politiques d'austérité conduites à l'échelle de l'Europe n'ont produit aucune efficacité à aucun endroit, et d'autre part, que le désengagement de l'État pour faire payer sa dette aux collectivités locales, quoi que l'on puisse penser de la dette de l'État, est profondément injuste. On parle ici de transferts de compétences non compensés. Il ne s'agit pas d'un robinet d'argent public qui irait inonder les collectivités locales. Nous avons donc cette question qui est posée.

Dans ce contexte, il y aura besoin de se rassembler, et je crois que c'est ce qui cimentera notre majorité autour des intérêts des Nantaises et des Nantais, du programme qui a été celui sur lequel nous avons été élus. Peut-être même que nous pourrions ajouter l'opposition, dans cette bataille qui est devant nous pour faire respecter les Nantaises, les Nantais et les financements de collectivité, parce qu'il y en aura besoin.

Sur 50 à 60 Md€ annoncés de baisse des dépenses publiques par le gouvernement, nous n'avons pas encore bien compris combien concerneraient les collectivités locales, mais nous n'en voulons pas. Et dans le respect des intérêts des Nantaises et des Nantais, il y aura aussi des mesures positives, mais ces désengagements touchent des niveaux extrêmement variés.

Je prenais un exemple, j'en discutais à l'instant avec Gilles Nicolas : dans mon conseil d'école, on ne sait pas ce que va devenir la piste de sécurité routière sur laquelle les enfants de Nantes passent le permis piéton, le permis vélo, etc., qui est gérée actuellement par la police nationale. Je sais que Gilles Nicolas a écrit à la préfecture. Nous sommes en train de regarder comment conserver cela, demain, pour les enfants de Nantes. Mais vous voyez qu'il y a des résultats très concrets, parfois petits : un poste sur une piste de sécurité routière, et que cela nous concerne directement. Deuxièmement, nous serons en soutien de tous les efforts positifs. Nous avons

III – 22

parlé, et Catherine Choquet en a parlé un peu, des douze enfants par classe en CP. C'est une bonne mesure, à condition que cela ne retire pas des moyens ailleurs.

Vous aurez compris le sens de cette intervention. Nous sommes pleinement engagés pour aller au bout de ce programme municipal. Je crois que le compte administratif révèle que nous en sommes capables et que les efforts produits nous permettront d'y arriver dans de bonnes conditions. Je vous invite donc collectivement à discuter du fond plutôt que de la forme. Je suis sûr que Sénèque en parlerait mieux que moi.

M. BOLO, Adjoint, Président de séance – Merci, Aymeric. Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Je vais donc me redonner la parole pour essayer de répondre brièvement à quelques observations.

Madame Houël, Mme le Maire pourrait être présente formellement au débat et ne partir que pour le vote. Mais si elle participait au débat, convenez que cela pourrait avoir une influence sur le vote et que par conséquent, il vaut mieux s'y tenir... Oui, c'est sûr que si l'on vote sur la position de Mme Garnier, cela aurait probablement assez peu d'impact, et on peut d'ailleurs le regretter. Mais en tout cas, la tradition est celle-là. Elle est respectée dans toutes les communes. On me souffle dans l'oreillette qu'un maire de l'agglomération, qui n'est pas de notre majorité, s'est absenté pendant deux heures au motif de respecter cette tradition. On ne va pas en faire une affaire.

Sur l'année 2015, c'est vrai que l'année 2015 était particulièrement compliquée parce que non seulement c'était une année de changement de périmètre, mais c'était une année de changement périmètre au 1^{er} juillet ! Donc effectivement, on se retrouve avec une complexité de présentation en permanence, avec l'équilibre à trouver entre les obligations légales, qui sont celles de la comptabilité publique et qui nous font l'obligation de faire apparaître dans nos rapports, cher Marc Reneaume, des chiffres bruts, et la nécessité de pédagogie et de transparence, qui nous conduit à présenter des chiffres retraités des variations de périmètre. Ce n'est donc effectivement pas simple, mais je vous demande de croire en notre bonne foi en la matière.

Sur la question de la dette, la gestion de la dette dans le temps, la maîtrise de son profil de remboursement dans le temps, cela fait aussi partie de la bonne gestion. Et moi, j'ai du mal à entendre que le fait que notre épargne nette soit en augmentation vient effectivement d'un profil de remboursement de dette favorable, mais que nous y sommes peut-être un tout petit peu pour quelque chose. C'est la gestion des mandats précédents. Il se trouve que nous étions là aussi.

Comprenez, Mme Houël, que je sois horriblement vexé que vous niez le travail qui a été fait lors des mandats précédents pour aboutir effectivement à ce que nous puissions, à l'occasion de ce mandat, bénéficier d'une situation de désendettement qui est accomplie et donc, nous permettre de stabiliser la dette au niveau extrêmement raisonnable qu'Aymeric a souligné à l'instant et qui nous permet de n'avoir plus à faire cet effort de désendettement et de pouvoir maîtriser les remboursements. Et effectivement, cet effet sur l'épargne nette s'estompera au fur et à mesure que nous appliquerons nos décisions d'investissement. Mais il n'y a là justement qu'une certaine maîtrise.

Et je voudrais quand même revenir sur quelque chose. Vous dites que la commission locale d'évaluation des charges transférées n'aurait traité que du fonctionnement. Ce n'est pas exact ! Elle a aussi traité de l'investissement, puisque notre allocation de compensation venant de la Métropole se voit aussi soustraire la part des investissements moyens que nous avons consentis sur les équipements ou des compétences transférées au cours des quinze dernières années, ce qui, sur l'investissement, est le temps raisonnable. Mais là encore, ne nous y trompons pas.

Oui, c'est vrai que le palais des sports de Beaulieu a été transféré alors même que commençaient ses travaux de rénovation. Mais oui, le château des Ducs a été transféré alors que se terminaient ses travaux de rénovation et que l'ensemble avait été à la charge de la Ville

III – 23

de Nantes. Donc, arrêtons d'essayer d'y voir une sorte de patate chaude, coûteuse, que l'on se refourguerait entre la Ville et la Métropole. Ce n'est absolument pas le cas. Les programmes d'investissement et de rénovation sont fonction de leur nécessité, de l'état de vétusté dans lequel peuvent se trouver, à un moment, structurellement, des équipements comme le palais des sports de Beaulieu. Tout cela est parfaitement transparent, parfaitement clair. Je suis encore une fois obligé de le répéter.

Ensuite, aussi bien Mme Houël que Monsieur Reneaume, vous parlez de fragilité, Madame Houël. Oui. Oui, c'est fragile. Vous parlez, Monsieur Reneaume, de l'effet ciseaux. Oui, effectivement, cet effet ciseaux peut revenir à tout moment et notamment parce que nous n'en avons pas fini avec l'effort de participation au redressement des comptes publics qui nous a été demandé, et qui nous est encore demandé pour 2018. Et je ne trahirai pas un secret en vous demandant de confirmer auprès des collègues que dans nos traditionnelles séances de cadrage budgétaire qui viennent de se dérouler, j'ai insisté auprès mes collègues sur la fragilité de notre situation et sur la sensibilité face à laquelle nous nous trouvons du fait d'événements extérieurs.

Parce qu'il y a ce que nous pouvons maîtriser nous-mêmes, et que nous faisons, je pense quand même, plutôt pas mal, et il y a ce qui nous est extérieur, c'est-à-dire les décisions de l'État à notre égard, soit directes, soit indirectes. Il a été fait allusion à la suppression de la taxe d'habitation, on pourrait également s'inquiéter de l'évolution des dépenses de l'État, et de la manière dont les collectivités vont y être peut-être à nouveau associées. Mais effectivement, ce modèle est fragile. L'effet de ciseaux est toujours là. Cela renforce la nécessité, je l'ai dit à mes collègues, de tenir le budget 2017 dans son exécution et également, de trouver à nouveau des efforts d'économies pour la préparation du budget 2018. Donc sur le diagnostic, nous ne sommes finalement pas si éloignés que cela.

Et de la même manière, sur la baisse des recettes d'investissement, je la constate également et j'en suis également inquiet pour l'avenir, parce que cela veut dire que nous ne pourrons plus compter, certains diront que c'est une simplification du millefeuille administratif, mais c'est vrai que sur un certain nombre d'investissements stratégiques, le fait que la Région et le Département puissent cofinancer avec nous un certain nombre de choses, y compris dans le cadre du contrat de plan État – Région, cela nous aidait effectivement de manière importante, mais cela oblige, là encore, à trouver de nouveaux modes de financement, de nouveaux montages, de nouvelles collaborations entre le secteur public et le secteur privé pour arriver à financer les équipements dont notre collectivité a besoin.

Sur les risques des taux variables, c'était la dernière chose anxieuse de Marc Reneaume, je voudrais quand même préciser que quand nous avons ces taux variables, évidemment, nous les surveillons comme le lait sur le feu et évidemment, chaque fois que nous avons une offre intéressante pour les sécuriser à taux fixe, et nous en avons régulièrement, nous ne nous en privons pas. C'est dans la gestion active de la dette que nous pourrons continuer à bénéficier des effets des taux variables lorsqu'ils sont bénéficiaires et les sécuriser à taux fixe si d'aventure, les taux d'intérêt venaient à remonter de manière importante, ce qu'a priori, personne n'anticipe aujourd'hui, en tout cas pas à très court terme. Mais cela viendra bien un jour. Il faudra donc évidemment être actif en la matière.

Dernier élément : Sénèque, Pierre Desproges... Moi, je vais citer Johanna Rolland : « agir pour ne pas subir ».

Merci. Je mets aux voix le compte administratif, le compte du budget général et du fossoyage ainsi que le traditionnel rapport de la dotation de solidarité urbaine qui était joint à cette délibération.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mes chers collègues, je vous remercie pour l'adoption de ce compte administratif et je vais donner la parole immédiatement à Myriam Naël pour la délibération numéro six.

Le Maire reprend la présidence.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture des dossiers n° 6 et n°7, intitulés :

- *Quartier Malakoff Saint-Donatien – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC Mellinet – Programme – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation*

- *Quartier Nantes Erdre – Construction d'un groupe scolaire associé à un accueil de loisirs, dans la ZAC du Champ de manœuvre – Programme – Lancement du concours de maîtrise d'œuvre – Approbation*

Mme NAËL, Adjointe – Merci. Chers collègues, je propose de vous présenter les délibérations six et sept en même temps, puisqu'il s'agit de deux délibérations et de deux écoles. Évidemment, nous aurons deux votes distincts sur chacune de ces délibérations.

Je suis très heureuse, ce matin, effectivement, de vous proposer d'approuver le lancement du concours de maîtrise d'œuvre et la validation d'un programme ainsi que des enveloppes budgétaires attenantes pour deux nouvelles écoles à l'horizon de 2021. Cela a été dit à plusieurs reprises dans le compte administratif, à la fois sur notre investissement au quotidien pour le patrimoine scolaire, mais aussi sur notre manière d'envisager en sérénité les besoins en évolutions de la démographie scolaire sur notre ville. Nous travaillons à l'heure actuelle, nous avons déjà eu l'occasion de le dire, à un schéma directeur sur l'ensemble de la ville, mais d'ores et déjà, en accompagnement de deux quartiers en forte urbanisation, qui sont la ZAC Mellinet et la ZAC de Saint-Joseph-de-Porterie. Il vous est proposé aujourd'hui de lancer ces deux procédures.

Sur le premier quartier, Malakoff Saint-Donatien, sur cette ZAC Mellinet, sous la houlette de mon collègue Alain Robert, nous sommes en restructuration urbaine, avec notre manière de transformer la ville aujourd'hui sur elle-même. On y trouvera demain du logement familial, des équipements, du logement social, des activités en plein cœur du centre-ville, à deux pas de la nouvelle gare et du jardin des Plantes. Il devrait y avoir, à l'horizon 2030, 1 700 logements. Et évidemment, quand on a des logements, et notamment des logements familiaux, on a des enfants, évidemment.

C'est avec enthousiasme qu'aujourd'hui, je vous propose la parcelle qui est du côté de l'infirmerie du bâtiment de troupe, puisque la particularité de ce projet, et nous demanderons au maître d'œuvre d'y être attentif, c'est l'enjeu architectural, pour inclure et intégrer cette école dans un environnement particulier, avec une identité. Nous garderons un certain nombre de bâtiments de la caserne et notamment, l'infirmerie et le bâtiment de troupe. Vous voyez que l'école se situera au milieu. Notre volonté est bien de répondre à l'urbanisation du quartier. Nous proposerons donc une école de seize classes, qui devrait permettre également de répondre à l'évolution urbaine dans ce que l'on appelle le diffus, aux alentours de la ZAC Mellinet.

Sur le Powerpoint, nous voilà maintenant sur l'est, dans le quartier de Nantes Erdre, sur la ZAC Champ de manœuvre. C'est une opération qui vise à lutter contre l'étalement urbain, dans un environnement qui n'est pas du tout le cœur de ville, mais un environnement avec des enjeux végétaux très importants. On est à deux pas du bois sauvage. Nous sommes sur la localisation de cette école, qui a les mêmes caractéristiques : une ZAC de 1 800 logements à l'horizon de 2030, une urbanisation qu'il nous faut accompagner avant même les livraisons de logements.

Elle se trouve également, et c'est important de le dire, à deux pas du nouveau collège de Saint-Joseph-de-Porterie. La manière de construire cette ZAC est vraiment liée à la ville apaisée, une ville avec le développement de circulations douces. On voit bien que demain, ce sera un endroit végétalisé et normalement, très agréable à vivre.

Voici pour les implantations. On ne peut pas aller plus loin en termes de visuel, puisque nous lançons un concours de maîtrise d'œuvre externe. Par contre, ce que l'on peut dire dans le cahier des charges, aujourd'hui, c'est que ce sont des écoles de nouvelle génération, avec pour

III – 25

chacune une prévision de seize classes. Et pour chacune d'entre elles, des hypothèses pour augmenter la capacité, pour les dix ans à venir, une fois qu'elles seront construites, de quelques classes, ainsi qu'un regroupement des locaux. C'est notre manière, aujourd'hui, de concevoir les nouvelles écoles : une école, ce sont évidemment des classes pour améliorer et accueillir les enfants, avoir de bonnes conditions de travail pour les enseignants, les personnels du périscolaire et également, les agents de la collectivité, mais c'est aussi une façon de concevoir des espaces de manière mutualisée.

Pour ces deux nouvelles écoles, nous aurons une réflexion autour des équipements sportifs, qui sont indispensables au temps scolaire et au temps périscolaire, mais qui sont aussi indispensables à une vie de quartier agréable pour les habitants. Nous travaillerons donc sur ces deux écoles avec des équipements sportifs qui seront accessibles aux habitants pendant le temps extrascolaire. Évidemment, on trouvera dans ces écoles des salles de classe, des BCD, des salles de repos, une restauration scolaire avec une capacité d'accueil de 100 % des enfants et nous répondrons, pour l'ensemble de ces écoles, aux enjeux de la transition énergétique avec, pour chacune d'entre elles, bâtiments à énergie positive BPOS et évidemment, bas carbone.

Pour ces deux écoles le calendrier est le suivant : la validation du programme et de l'enveloppe budgétaire, aujourd'hui, le choix du lauréat du concours et le démarrage des études au printemps 2018, pour une livraison, une ouverture de ces deux écoles, à l'horizon de la rentrée 2021.

Je vous propose donc, sur la délibération 6, d'approuver le programme de construction de l'école du quartier Malakoff Saint-Donatien, de fixer l'enveloppe prévisionnelle de 15 M€, d'autoriser le lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour l'opération de construction de cette école, de décider de constituer un jury spécifique chargé de désigner les équipes d'œuvres.

Le jury serait composé, pour notre assemblée, en titulaires, d'Alain Robert, de David Martineau, d'Élisabeth Lefranc, de Ghislaine Rodriguez et de Benoît Stekr-Ridel, et en suppléants, d'Aïcha Bassal, de Mahaut Bertu, de Thomas Quéro, de Robin Salecroix et de Laurence Garnier.

J'ajoute que comme dans tout jury, nous nommons par arrêté des personnes qualifiées, nous avons fait le choix qui vous est offert aujourd'hui d'ouvrir le jury à des personnes qualifiées de la société civile, en dehors de la question des urbanistes et architectes spécialistes des patrimoines, mais d'associer un représentant de l'Éducation nationale et un représentant de parents d'élèves dans chacun des jurys, de manière à avoir un regard croisé du point de vue de la construction de l'école, tant du point de vue du patrimoine que des usages.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Jacques Moreau.

M. MOREAU, Conseiller municipal – Merci. Madame le Maire, chers collègues, les délibérations 6 et 7, qui se suivent dans notre ordre du jour et qui sont soumises à notre approbation traduisent les engagements de notre majorité en matière de réussite scolaire pour tous les jeunes Nantais.

En construisant une école de seize classes à la ZAC Mellinet et une équivalente à la ZAC du Champ de manœuvre (nous sommes toujours dans les terrains militaires...), dans une démarche urbanistique durable, nous répondons à la fois au défi de l'aménagement urbain de notre ville et à la demande croissante d'ouverture de classes maternelles et primaires. Au total, ce seront cinq groupes scolaires construits en sept ans par notre majorité municipale.

Parce que les conditions d'accueil des élèves sont un des éléments clés de la réussite, ces investissements contribuent à la mise en œuvre de notre projet éducatif de territoire, qui favorise la réussite éducative de tous en réduisant les inégalités. Cela assure aussi la cohérence et la qualité de l'offre éducative sur tous les temps de l'enfant, qui renforce la continuité éducative en direction des adolescents et crée les conditions de l'exercice de la citoyenneté.

III – 26

Bien évidemment, ces investissements lourds ne sauraient nous dispenser des travaux d'entretien courants de rénovation et d'extension tant nécessaires au regard de l'évolution positive de la démographie dans tous les autres établissements, comme l'indique le schéma directeur des écoles nantaises.

Après la séquence électorale que nous venons de vivre, l'école revient sur le devant de la scène. Ainsi, le gouvernement entend la réformer autour d'un assouplissement des rythmes scolaires, de l'aide aux devoirs et du dédoublement des classes de cours préparatoire, qui passeront de 24 à 12 élèves en réseau d'éducation prioritaire.

Si l'on peut se satisfaire de la mise en œuvre de ce nouveau dispositif qui vise à améliorer les conditions éducatives pour les CP et CE1 en réseau d'éducation prioritaire, force est de constater qu'il n'est pas budgété. Dans ce contexte, parce que le président de la République a dit sa volonté de supprimer 120 000 postes dans la fonction publique, des risques forts pèsent sur d'autres dispositifs, à l'exemple du maître surnuméraire, pourtant si utile, mais dont certaines académies ont déjà annoncé la suppression (16 postes surnuméraires supprimés à Toulon, par exemple).

Plutôt que d'organiser des redéploiements, il convient d'engager un véritable diagnostic concernant les moyens humains et techniques nécessaires à l'ambition d'une école qui lutte contre les inégalités, une école accessible à tous, une école pour la réussite pour tous. Il convient de créer les postes nécessaires d'enseignants, de psychologues scolaires, mais aussi d'ATSEM, de concierges et d'infirmières, parce que la réussite scolaire passe aussi par la santé scolaire.

Plutôt que poursuivre une politique d'austérité budgétaire, l'État doit assumer ses responsabilités en particulier à l'égard des collectivités, auxquelles il faut redonner les moyens de l'action.

Dans cette période politique qui s'ouvre, c'est ce à quoi les élus communistes et républicains veulent contribuer, avec esprit de rassemblement et de combativité.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Pierre-Emmanuel Marais.

M. MARAIS, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, je tiens tout d'abord à partager avec notre majorité la satisfaction d'une poursuite de l'investissement de notre Ville dans les politiques éducatives dynamiques. Ces délibérations nous proposent en effet de voter pour la construction de deux nouveaux groupes scolaires. Ces deux nouvelles écoles sont nécessaires et traduisent l'attractivité de notre ville.

Je forme, à l'occasion du vote de cette délibération, le vœu que pour l'un de ces deux groupes scolaires, nous puissions travailler avec l'Éducation nationale à proposer une nouvelle filière bilingue français-breton après celle des Marsauderies, des Batignolles et après l'ouverture souhaitée en 2018 d'un troisième site bilingue public sur Nantes nord. Cela pourrait marquer encore davantage l'engagement de notre majorité dans une politique de valorisation de la diversité linguistique, à l'égal de beaucoup de villes européennes comme Cardiff ou Bruxelles.

Je voudrais terminer cette intervention par une alerte sur la baisse des financements publics pour les deux écoles Diwan de Nantes. Ces écoles sont bilingues, associatives, laïques et gratuites, mais la baisse des financements publics met en danger leur fonctionnement. Elle compromet le principe de gratuité qui est garant de la mixité sociale existant dans ces deux écoles installées, l'une aux Châtaigniers, près des Dervallières, et l'autre, au cœur du Clos-Toreau.

Nous avons, depuis le début de ce mandat, soutenu ces écoles qui concourent à la diversité de l'offre pédagogique offerte aux Nantaises et Nantais. Il me semble important qu'aujourd'hui, à l'instar du volontarisme dont nous faisons preuve par la construction de deux groupes scolaires, des solutions puissent être trouvées pour aider au développement des écoles Diwan dans la capitale historique de la Bretagne.

III – 27

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, c'est un adjoint de quartier qui est heureux, ce matin, d'intervenir sur cette délibération, puisqu'évidemment, Myriam Naël l'a précisé, la dynamique des effectifs scolaires à Nantes, qui provient très largement des politiques urbaines que nous menons et d'un PLH très ambitieux, permet aujourd'hui aux habitants d'avoir le choix entre l'évasion urbaine, qui malheureusement, continue d'être le seul choix dans toutes les métropoles où des politiques de cette ambition pour les familles ne sont pas menées, et la ville des courtes distances.

La ville des courtes distances, c'est le projet de la caserne de Mellinet : réaliser un urbanisme dans lequel les habitants, les familles vont trouver à proximité, dès leur installation, puisque l'on parle là d'une livraison d'école dès le début du plan de développement de la ZAC. On sait que cette ZAC Mellinet, étant donné le nombre de logements concernés, se déploiera des années 2020 jusqu'aux années 2030.

C'est un nouvel outil, un outil issu de la concertation que nous menons avec mon collègue Alain Robert depuis maintenant plusieurs années, depuis 2013, concertation qui avait d'ailleurs encore un épisode cette semaine avec les habitants. Les habitants ont souhaité qu'un groupe scolaire puisse s'installer au cœur de la ZAC. Ils ont souhaité aussi que ce groupe scolaire soit un groupe scolaire de nouvelle génération. Myriam Naël a insisté sur les qualités environnementales de l'école, et c'est tant mieux, puisque cela correspondra aussi aux normes environnementales qui seront poursuivies dans la ZAC Mellinet, mais un équipement de nouvelle génération qui permettra d'avoir des équipements mutualisés.

Une fois l'école fermée pour des besoins scolaires, en période extrascolaire, cela permettra aux habitants, aux enfants, à tous ceux qui habiteront le quartier et les environs, de bénéficier de ces équipements. Aujourd'hui, avec les habitants qui se sont mobilisés sur cette concertation, avec ceux qui mènent les politiques publiques pour que nos quartiers permettent aux Nantaises et aux Nantais de trouver à toute proximité un panel d'équipements et un panel de services qui font le vivre ensemble, nous sommes ravis de cette délibération, et nous attendons avec impatience de pouvoir fêter cela lors d'une pose de première pierre, puis de l'inauguration, dès l'année 2021.

Merci pour votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Cécile Bir.

Mme BIR, Adjointe – Merci. Madame le Maire, chers collègues, nous saluons également cette délibération. Nous sommes dans un contexte qui est marqué par le vieillissement de la population. À Nantes et à Nantes Métropole, nous gardons un solde démographique dynamique en accueillant chaque année 6 000 nouveaux habitants. En France, d'ailleurs, la population ligérienne est celle qui connaît la plus forte croissance. Nantes est une ville attractive, qui attire des familles avec des enfants, que nous sommes très heureux d'accueillir. Notre objectif est de satisfaire leurs besoins en construisant de nouveaux logements, mais également de nouvelles écoles, qui s'inscrivent pleinement dans ces besoins.

David Martineau l'a rappelé, elles sont également pensées pour satisfaire les exigences environnementales aux normes BPOS et bas carbone. Nous nous en satisfaisons pleinement aussi. Elles suivent une logique d'optimisation des locaux, de mutualisation des équipements que nous soutenons. Nous avons eu l'occasion de le dire, mais nous saluons la mixité des fonctions imaginées sur ces deux ZAC, qui seront bien plus que des quartiers résidentiels.

Cette opération, imaginée bien sûr pour accueillir nos enfants, est d'une grande qualité architecturale. Elle nous incite cependant à demeurer vigilants sur l'entretien et la mise à niveau des locaux existants puisque, nous en avons déjà discuté, nous avons subi un épisode de chaleur qui a exposé les élèves, dans certaines écoles, à des températures qui ont dépassé les 30°C. C'étaient des classes souvent orientées au sud, mais qui, paradoxalement, subissent

III – 28

aussi de très grands froids en hiver. Cette question mérite d'être travaillée. Nous pourrions prendre comme exemple le travail qui a été mené sur le groupe scolaire Louise Michel en matière de réhabilitation énergétique, d'économie circulaire et d'attention portée aux conditions d'apprentissage pour les enfants.

Par ailleurs, durant le grand débat sur la transition énergétique, les enfants nantais ont été sensibilisés aux enjeux énergétiques et climatiques. Plusieurs écoles se sont impliquées dans le défi « Class'énergie ». Une récente animation sur le réchauffement climatique à l'école Alphonse Braud a montré l'engagement des élèves et des enseignants sur ce sujet. Nous savons aussi que les services du bâti et de l'éducation y travaillent. L'adaptation au changement climatique passera nécessairement par une réflexion sur des conditions durables d'apprentissage, car les enfants sont les premiers concernés par les enjeux écologiques.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci. Madame le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez, par cette délibération, de lancer le programme de construction d'une école et d'un accueil de loisirs, qui sont bien entendu nécessaires, dans l'aménagement de la caserne Mellinet.

Pour mémoire, lors du Conseil métropolitain du 10 février 2017, j'ai interrogé M. Robert sur la pollution du site, puisque le rapport sur l'environnement mentionnait : « la pollution des sols n'est pas traitée par l'étude d'impact.... L'autorité environnementale n'est donc pas en mesure de commenter ce volet à ce stade et regrette l'incomplète information du public sur ce point ». La conclusion du rapport disait : « L'étude d'impact renvoie en revanche trop systématiquement à des études parallèles ou ultérieures (pollution des sols), ce qui fragilise ses conclusions sur le niveau d'impact environnemental global du projet et l'empêche d'exposer les mesures à prendre pour sa mise en œuvre ».

Nous avons donc un sol pollué aux hydrocarbures et aux métaux, notamment à l'arsenic, malgré la terre retirée, une nappe phréatique affleurante qui est peut-être polluée et une pollution de l'air au mercure volatile qui est préoccupante.

En avril 2017, il a été demandé que la discussion sur les jardins familiaux soit reportée dans l'attente d'analyses complémentaires.

La santé des enfants et des Nantais est un enjeu trop sérieux pour nous engager à la légère.

Je ne joue pas à faire peur, comme vous avez pu le suggérer, Monsieur Robert, puisqu'il y a eu des cas précédents : en 2014, une école, à Asnières, qui venait juste d'être ouverte, a dû être fermée peu de temps après son ouverture pour pollution au mercure, alors que le site avait été dépollué. Le site était celui des anciennes usines Chausson, fermées depuis plus de trente ans. Je pourrais aussi vous citer le cas d'une école à Beauvais, à Vincennes...

Vous comprendrez que tant que vous ne nous apporterez pas des éléments très concrets d'un niveau adéquat de pollution de l'air, des sols et de l'eau, nous ne puissions pas voter cette délibération, pour la sécurité des Nantais.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – C'est vrai que vous évoquez le sujet plus large de la question urbaine à travers la mise en place de la zone d'aménagement concerté. Je constate d'ailleurs que vous faites un peu une fixation sur la ZAC Mellinet et pas du tout sur le programme scolaire, véritablement, et pas du tout sur la ZAC du Champ de manœuvre.

Il y a aussi d'autres quartiers à Nantes, je vous signale. Le Champ de manœuvre, c'est assez intéressant : c'est un quartier ville-nature tout à fait original. Ce sera vraiment le seul quartier de Nantes où l'on va vraiment vivre au milieu d'espaces boisés, qui étaient aussi des terrains

III – 29

militaires où une pollution a été découverte. Il a été de la responsabilité de l'ancien propriétaire, en l'occurrence le ministère de la Défense, de procéder à la dépollution du site.

Sur la caserne Mellinet, vous répétez toujours la même chose, à partir des recommandations de l'autorité environnementale, qui a fourni un avis consultatif. Bien évidemment, ce que je vous ai répondu, c'est que toutes les études de sol seront effectuées à l'occasion de la construction en particulier de ce groupe scolaire. Je peux vous garantir que nous serons tout à fait vigilants. Mais nous serons vigilants, évidemment, pour toutes les constructions à venir.

Pour cela, il fallait d'abord démolir les bâtiments, puisque c'était le préalable : les zones de pollution se situent en général plutôt sur les zones des bâtiments qui étaient occupés par des activités militaires et des engins particuliers. Je peux vous garantir que là-dessus, toutes les études de pollution seront engagées au moment venu, au fur et à mesure de l'urbanisation du site. Il n'y a donc aucune matière à s'inquiéter par rapport à cela.

C'est comme l'archéologie, la pollution, même si l'un et l'autre sont des sujets bien différents. L'archéologie, c'est magnifique, cela permet de découvrir des vestiges extraordinaires, et il y en aura aussi sans doute sur ce site. De l'autre côté, malheureusement, il y a aussi des vestiges beaucoup plus fâcheux parce qu'à une certaine époque, on ne gérait pas du tout la pollution comme on la gère aujourd'hui. Ce sont des aléas de chantier qui pourront peut-être en effet être révélés à l'occasion des constructions.

Vous reprenez malheureusement un argument qui est développé dans trois recours similaires d'un petit groupe de riverains. Je pense que tout cela a pour but, en effet, d'inquiéter un peu. Ce que je peux vous dire, c'est que mercredi soir se sont tenus les rendus des ateliers citoyens qui ont participé à un travail très important sur l'amélioration du site, et contrairement à ce que vous dites, le premier atelier, c'était justement l'atelier « jardins de l'infirmier », qui portait justement sur l'aménagement du secteur, avec des propositions assez extraordinaires des habitants par rapport aux jardins familiaux, à des parcours santé, à des lieux de détente.

L'autre atelier portait aussi sur les formes urbaines, l'atelier « projet immobilier », puisque nous allons commencer à travailler sur l'un des premiers hameaux de ce site, et le travail est extrêmement constructif. Nous avons des propositions qui sont formulées par les habitants qui vont largement inspirer les architectes qui travaillent actuellement sur les quelques projets immobiliers qui doivent être livrés en 2019. Il n'y a donc pas du tout d'inquiétude à avoir.

C'est un projet qui avance bien, qui est assez enthousiasmant, il faut le dire, et tout cela va se traduire par la mise en place d'une maison du projet, dans laquelle tout un chacun pourra aller, de visu, découvrir le projet et voir en quoi celui-ci peut contribuer à la vitalité du quartier. Et là, on le voit bien avec cette école, parce que ce qui est intéressant avec cette école, c'est que ce n'est pas seulement l'école de la ZAC Mellinet : c'est l'école du quartier, plus largement.

Ce sera donc aussi un lieu de rencontre et de vie à l'échelle du grand quartier, des environs, et pour nous, il n'est pas envisageable de réduire un groupe scolaire simplement à la seule ZAC. Les enfants qui pourront la fréquenter déborderont évidemment du quartier.

Il en est de même d'ailleurs pour la ZAC du Champ de manœuvre : l'école que nous allons créer répondra aussi à des besoins qui ont été constatés dans les quartiers environnants.

Mme le MAIRE – Merci. Laurence Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Je voudrais commencer par rassurer M. Alain Robert : nous suivons également attentivement le projet de développement de la ZAC du Champ de manœuvre, le projet de ville nature que vous avez évoqué, auquel nous sommes attachés, qui est intéressant et que nous allons étudier de près.

Je trouve assez désagréables ces procès d'intention assez désagréable ces procès d'intention selon lesquels nous nous ne nous occuperions que des habitants du centre-ville. Nous avons eu l'occasion à de nombreuses reprises d'intervenir sur l'ensemble des quartiers nantais. J'aimerais que vous en teniez compte. Cela nous serait en tout cas agréable, Monsieur Robert.

III – 30

Simplement, précisément sur la question de la ZAC du Champ de manœuvre, nous nous réjouissons évidemment, comme cela a été dit par d'autres collègues, de la construction d'un groupe scolaire, qui est toujours une bonne nouvelle pour une ville. Nous, nous avons plutôt une question sur l'aménagement global du quartier, puisque d'après nos informations, c'est l'arrivée, à terme, de 1 800 logements qui est prévue sur le site, et aujourd'hui, nous n'avons pas d'information sur la mise en œuvre d'une quelconque ligne de transport en commun structurante qui permettrait de desservir de manière efficace ce nouveau quartier. Nous aurons certainement l'occasion d'en reparler à la Métropole, mais il nous semble absolument essentiel, pour garantir la réussite de cet aménagement urbain et la bonne accessibilité et attractivité du quartier, qu'il puisse être, au moins à moyen terme, connecté de manière efficace en transport en commun au reste de la ville et de l'agglomération.

Mme le MAIRE – Merci. Alain Robert.

M. ROBERT, Adjoint – Nous sommes vraiment dans les débats du conseil métropolitain puisqu'en fait, cette délibération sur la ZAC du Champ de manœuvre a déjà été présentée, et cette question a évidemment été évoquée.

C'est vrai que la présence des élus communaux de Carquefou était vraiment pertinente lors de toutes les réunions de concertation sur la ZAC du Champ de manœuvre parce qu'en effet, ils ont attiré notre attention sur la question de la desserte, en lien avec les équipements scolaires qui se développent à Carquefou, et notamment du second degré.

Par conséquent, bien évidemment, dans le cadre de la révision du PDU, plan de déplacements urbains, qui vient d'être lancée, il y aura une réflexion particulière sur la desserte de ce nouveau quartier, qui, c'est vrai, est actuellement desservi par une ligne de Chronobus. Mais il faudra certainement développer une offre un peu plus conséquente, au fur et à mesure de l'urbanisation de ce site, en lien avec nos voisins de Carquefou.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Quelques éléments de réponse, chers collègues. D'abord, Madame Krysmann, je m'étonne, simplement, puisque vous avez tous l'air de dire que c'est super bien d'ouvrir de nouvelles écoles, mais ne pas voter une délibération... Les questions que vous posez, les questions de sécurité, les questions de pollution et les attentions que nous devons avoir sur ce genre de site sont tout à fait légitimes. Je veux juste vous rassurer un peu : l'école est implantée en haut du site. Or les difficultés liées à la pollution seraient plutôt sur le bas du site.

Comme l'a dit Alain, toutes les études vont être faites. Nous sommes des gens responsables et évidemment, la question de la sécurité des enfants est une de nos priorités. Cette école sera sur l'ancien site de la cafétéria, et il ne devrait donc pas y avoir trop de souci. J'entends les questionnements, mais en même temps, faire acte de ne pas voter le lancement et la construction d'un groupe scolaire dans notre ville, je trouve cela un petit peu difficile.

Un élément, juste pour répondre à quelques collègues sur l'évolution de la démographie scolaire : à la rentrée prochaine, nous aurons 19 600 enfants dans nos écoles et nous ouvrirons 36 classes, dont 19 classes en dédoublement de CP. Nous préparons donc la rentrée avec sérénité, en accompagnement des mesures qui sont en faveur de l'égalité de la réussite des enfants.

S'agissant de Diwan, j'ai entendu l'interpellation de Pierre Emmanuel Marais. Sachez que sur Diwan, nous avons toujours été en partenariat, comme avec un certain nombre d'autres écoles de notre ville. Je les rencontre moi-même au début du mois de juillet. Pour mémoire, à Nantes sud, nous avons accompagné, il y a trois ans, l'ouverture et le développement d'une nouvelle antenne, puisque nous pensions que c'était une initiative intéressante, notamment d'implantation sur le quartier du clos Thoreau.

Nous sommes donc en dialogue et nous regarderons comment les choses avanceront. Et sur la question de la diversité linguistique, je tiens à préciser que nous sommes plutôt dans une

III – 31

politique municipale aujourd'hui volontariste, puisque nous nous sommes effectivement, et cela a été souligné, en train de travailler avec l'Éducation nationale, dans le cadre du projet global de Nantes nord, à l'ouverture d'une troisième filière bilingue breton publique sur notre ville.

Voilà pour les quelques remarques que je peux faire sur une construction de groupes scolaires qui devraient faire, je crois, l'unanimité de notre assemblée.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets donc aux voix cette délibération. Mme Garnier redemande la parole.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. C'est simplement pour une explication de vote. Vous l'avez compris, nous avons un certain nombre d'interrogations qui nous semblent extrêmement légitimes, extrêmement fondées en matière de pollution du site.

On touche la santé publique et donc, dans l'attente d'éléments précis, probants techniquement et scientifiquement vérifiables, il ne nous semble pas responsable de voter en faveur de cette délibération. Nous nous abstenons donc, bien que, comme l'a rappelé Blandine Krysmann, la construction d'un groupe scolaire est une bonne chose. Et nous voterons bien sûr en faveur du groupe scolaire à la ZAC du Champ de manœuvre.

Mme le MAIRE – Juste un mot avant de mettre aux voix. Il ne m'a pas échappé un certain nombre de débats et de discussions entre vous, y compris sur ce qu'à l'évidence vous venez d'annoncer en confirmant votre position de vote. Je crois vraiment que la décision que vous venez de prendre de refuser de voter la création d'une école dans la sixième ville de France vous enferme vraiment, j'en suis désolée, dans la vision la plus caricaturale d'une opposition qui s'oppose à un sujet qui évidemment, devrait faire l'unanimité.

Comment, si nous ne prenons pas nos responsabilités, si nous n'anticipons pas, dans les nouveaux quartiers, un service public de qualité et en premier lieu, une école, comment, alors, sommes-nous à la hauteur de la sixième ville de France ? Je vous le dis très franchement, je le regrette profondément.

Je mets ces délibérations aux voix.

Le Conseil approuve la délibération n°6 (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Le Conseil approuve à l'unanimité la délibération n°7.

Mme NAËL, Adjointe – Il y a un petit flou dans l'assemblée, mais je préfère le dire : on n'a pas annoncé la composition du jury pour l'école du Champ de manœuvre : Alain Robert, Catherine Piot, Élisabeth Lefranc, Robin Salecroix, Patricia Rio en titulaires, et en suppléants, Aïcha Bassal, Mahaut Bertu, Thomas Quéro, Catherine Bassani-Pillot et Bernard Rousseley.

Mme NAËL, Adjointe, donne lecture du dossier n° 8, intitulé :

Subventions au titre des actions éducatives et des actions temps libre – Approbation

Mme NAËL, Adjointe – La délibération 8 est la traditionnelle délibération autour des subventions des actions éducatives puisqu'évidemment, l'éducation, c'est du patrimoine, des équipements, des agents dans nos écoles, et c'est aussi un projet éducatif de qualité, ambitieux.

Nous avons là un certain nombre de subventions des acteurs associatifs. Je pense notamment au dernier versement dans le cadre de la convention des Petits Débrouillards, dans le cadre de l'action et du développement de la culture scientifique, technique et industrielle.

III – 32

Vous avez les derniers versements des actions en direction des écoles ayant des horaires avec une organisation spécifique dans le cadre des rythmes scolaires. Il s'agit de la dernière répartition pour finir l'année.

Vous avez deux nouvelles associations, et je soulignerai cela, qui agissent dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité. Il est proposé de soutenir leur action financièrement. Il s'agit de l'Association maghrébine des seniors de Malakoff, qui démarre une action d'accompagnement à la scolarité en direction des enfants du quartier et d'une subvention de 3 000 € au Sporting club de Nantes pour son projet d'académie nantaise de football, qui est une initiative intéressante, pertinente, et qui allie réussite sportive et excellence scolaire pour une vingtaine d'enfants des quartiers de Nantes sud et Malakoff.

Vous avez ensuite une subvention un peu symbolique de 250 €, mais qui permet à la classe de CM2 de l'école Charles Lebourg de continuer son projet « la Loire à vélo ». On est là tout à fait sur la question de l'éducation aux modes de déplacement doux dans notre ville, et l'on sait combien les enfants peuvent être prescripteurs en direction de leurs parents.

Vous avez une série de subventions autour des actions du temps libre, puisque l'éducation, c'est le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps extrascolaire.

Je ne vais pas vous faire la liste exhaustive. Je signalerai simplement que dans cette délibération, il y a aussi notre participation à des projets européens autour du décrochage scolaire, avec d'autres villes d'Europe dans le cadre d'Eurocities, puisque l'éducation, c'est à la fois nos obligations du quotidien, un projet éducatif de territoire et aussi, du benchmark, des regards croisés pour valoriser l'action nantaise et aller voir ce qui se fait dans d'autres pays européens. Je vois mon collègue André qui acquiesce de la tête puisqu'effectivement, nous faisons des choses bien, mais il est aussi important de les valoriser et d'aller voir ce qui se passe ailleurs pour ramener des expériences sur le territoire.

Il vous est donc proposé de délibérer autour de ces différentes subventions pour un montant de 231 523 € au total.

Mme le MAIRE – Merci. Hervé Grélard.

M. GRÉLARD, Conseiller municipal – Madame le Maire, je profite de cette délibération qui traite de l'ensemble des subventions au titre des actions éducatives et des actions sur le temps libre (que nous voterons, bien sûr, parce que même si nous avons des différends, et nous l'avons vu sur le dossier précédent, notre soutien à l'éducation dans son acception la plus large figure parmi les priorités), pour appeler votre attention sur deux points, qui sont en lien avec les subventions qui sont accordées, tout d'abord, les rythmes scolaires, et l'inégalité au niveau scolaire.

Vous avez défendu, dès sa mise en œuvre, et avec une énergie que personne ne vous contestera, la réforme des rythmes scolaires portée par Vincent Peillon puis Najat Vallaud-Belkacem. Votre obstination a été telle que Nantes a été une ville pionnière dans sa mise en œuvre. Cette réforme a pourtant été contestée, tant par les équipes éducatives que par les parents. J'en veux pour preuve la faible (pour ne pas dire quasi inexistante), application de ces nouveaux rythmes scolaires par les établissements privés qui avaient, quant à eux, le choix d'appliquer ou non la semaine de quatre jours et demi. Nous en avons largement débattu dans cette assemblée.

Le décret Blanquer, qui a été publié au Journal officiel le 28 juin dernier, relatif aux rythmes scolaires, permet une dérogation et de revenir au dispositif antérieur. Il autorise ainsi la semaine de quatre jours de classe avec un maximum de six heures de classe par jour, sans augmentation du temps scolaire sur l'année. Ce décret dispose très clairement que « saisi d'une proposition conjointe à la fois de la commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, le directeur académique des services de l'Éducation nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521-10 ».

III – 33

Aussi, Madame le Maire, je vous demande d'organiser à Nantes, non pas de manière précipitée, mais de manière responsable au cours de l'année scolaire à venir (parce que je n'ignore pas qu'une réorganisation du temps scolaire a un impact à la fois sur le personnel, mais aussi en termes d'organisation) et dans des conditions de totale transparence, une large consultation de la communauté éducative, des parents, mais aussi des enfants, pour que la Ville puisse se prononcer de manière éclairée sur la suite à donner à ce décret.

Je vous demande de ne pas vous opposer par principe à la mise en œuvre des dispositions de ce décret parce qu'il donne finalement une possibilité d'ouvrir une voie de réforme du temps scolaire négociée avec l'ensemble des partenaires locaux. J'y vois une excellente manière de rendre encore plus concrète la méthode de co-construction que vous défendez dans notre Ville.

Par ailleurs, Madame le Maire, vous êtes attachée à la réussite éducative et je crois que toutes nos actions doivent concourir à cette réussite éducative. Nous partageons cette priorité. Permettez-moi alors de vous suggérer que nous nous mobilisions aussi autour d'un nouveau dispositif dont est chargé le ministre de l'Éducation nationale, un dispositif qui consiste à faire les devoirs à l'école et non à la maison.

Lors du débat que vous aviez organisé dans cette même assemblée en avril 2015 et intitulé « l'égalité à Nantes, quels défis ? », j'avais déclaré : pour lutter contre l'injustice scolaire, je propose que nous réfléchissions à expérimenter à Nantes un projet « zéro devoir à la maison ». Vous vous étiez d'ailleurs fait l'écho de cette proposition, et votre adjointe en charge de l'éducation également. Cette proposition devient aujourd'hui réalité. Il y aura toujours des devoirs, mais ceux-ci ne seront pas faits à la maison. Ils seront faits à l'école. Le dispositif proposé par M. Blanquer va même plus loin que celui que j'avais présenté, puisqu'il sera étendu aux élèves des collèges.

Alors, Madame le Maire, je vous invite à faire preuve d'audace, en quelque sorte à vous mettre en marche, et à contacter le ministre chargé du dossier pour faire de Nantes une Ville pilote de ce dispositif, une Ville complètement mobilisée contre toutes les formes d'inégalités. Je vous remercie de votre écoute et des réponses que vous voudrez bien apporter.

Mme le MAIRE – Merci. Je vous les apporterai avec grand plaisir. Je vous remercie d'avoir salué ma détermination sur ce sujet et aussi pour le sens de l'humour, dont vous ne manquez pas. Cela fait toujours du bien dans une assemblée comme la nôtre.

Sur le fond, trois choses. Un sujet que vous n'avez pas évoqué et qui me semble essentiel, qui est aussi lié aux annonces gouvernementales : le souhait du président de la République de doubler les classes de CP dans les zones d'éducation prioritaire. Je le dis sans détour : c'est une bonne réforme. C'est même une belle réforme. C'est une réforme qui a du sens, qui demande un certain courage, je le reconnais très nettement, et c'est la raison pour laquelle j'ai demandé aux équipes de l'éducation, à Nantes, de se mettre en œuvre pour pouvoir favoriser la mise en place de cette réforme dès la rentrée.

De la théorie à la pratique, il y a quelques complexités qu'il faudra pouvoir faire remonter. Mais je le redis, à condition, naturellement, que cette réforme ne se fasse pas au détriment d'autres dispositifs qui ont pu faire leurs preuves. Cette réforme va dans le bon sens et donc, à Nantes, nous la mettrons en place et avec conviction.

Sur la question des devoirs après la classe, d'abord, cela mériterait un vrai débat, puisque je rappelle que dans ce pays, si l'on suit les textes de loi, il n'y a plus de devoirs à l'école. Dans le même temps, chaque parent de cette assemblée sait bien que là aussi, de la théorie à la pratique, visiblement, il y a un certain décalage. Myriam Naël mènera cette année une nouvelle étape autour du projet éducatif de territoire, avec notamment tout un questionnement autour du champ après 16 heures, et naturellement, cette question avec les ouvertures qui ont été proposées, viendra nourrir nos débats. J'y suis tout à fait ouverte.

En revanche, quand la réforme des rythmes scolaires a été mise en place, elle a été mise en place pour des raisons de fond. Je rappelle que l'objectif de cette réforme, contrairement à ce que l'on a parfois voulu dire, ce n'était pas l'enjeu du périscolaire, mais bien l'enjeu d'alléger les

III – 34

journées scolaires d'apprentissage de nos enfants pour qu'ils soient dans les meilleures conditions. Je crois que sur ces sujets, nous avons besoin de stabilité. Je crois que sur ces sujets, nous avons effectivement besoin de convictions claires.

C'est la raison pour laquelle je le dis avec autant de franchise que je l'ai dit pour les deux sujets précédents : non, il n'y aura pas de remise en cause de la réforme des rythmes scolaires à Nantes. Pour une raison principale, qui est que mon souci, mon objectif, ce n'est pas de compliquer la vie des familles. C'est de faciliter la vie des familles. Et quand on mesure ce que cette réforme a demandé d'ajustements, de réorganisation pour les familles, pour les acteurs associatifs, pour toutes celles et tous ceux qui travaillent à l'école ou à côté de l'école, je le redis, mon objectif à moi, n'est pas de compliquer la vie des familles, mais de la faciliter.

Enfin, sur le fond, j'ai eu un échange avec le ministre de l'Éducation sur ce sujet, puis Myriam Naël a participé à une délégation de France urbaine avec le ministère, qui posait cette question. J'ai interpellé le ministre de l'Éducation sur deux choses. D'abord, il y aurait un vrai débat pour savoir si la liberté d'initiative laissée sur ce sujet sera, dans la durée, positive. Je crois qu'en France, l'État est le garant de l'Éducation nationale. L'État est le garant que la même égalité à l'école soit donnée à nos enfants et donc, je m'inquiète du délitement de la cohésion nationale sur ce sujet.

Ensuite, j'ai dit une chose au ministre de l'Éducation et je le redis devant vous ce matin : je défendrai publiquement le dédoublement des classes de CP et avec enthousiasme, comme je l'ai fait ce matin, parce qu'il en va de l'intérêt de nos enfants et du combat pour l'égalité dans l'accès à l'éducation. Je contesterai par contre avec autant de détermination publiquement ce discours qui nous dit aujourd'hui qu'on laisse la liberté aux communes, mais qui ne répond pas une question absolument structurante : est-ce que le fonds mis en place par l'État pour permettre la mise en œuvre de la réforme des rythmes est maintenu ?

Parce que sinon, là encore, de la théorie à la pratique, il y a du décalage, et la liberté laissée aux communes ne serait réduite qu'aux mots. Si demain, il n'y avait pas maintien du fonds, en réalité, il y a dé-tricotage, il y a retour en arrière et il n'y a pas de liberté laissée aux communes. Cette décision aujourd'hui n'est pas prise. J'en appelle donc à la responsabilité de chacun pour pouvoir porter collectivement ce qui, là aussi, je crois, va dans le sens de l'intérêt de nos enfants.

Ces précisions ayant été apportées, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de Mme Rodriguez pour l'association A l'Abord'âge.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 9, intitulé :

Politique publique petite enfance – Multi-accueils municipaux – Programme « Parler bambin » – Convention de partenariat avec l'Université de Nantes – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, dans le cadre de notre politique de réussite éducative, nous expérimentons depuis septembre 2013 le programme « Parler bambins » dans quatre multi-accueils municipaux. Cette expérimentation a pour objectif d'améliorer l'acquisition des compétences langagières par les enfants à partir de 18 mois et de faciliter les apprentissages.

Elle a été suivie et accompagnée par une équipe de chercheurs du CREN, le Centre de recherche en éducation de l'Université de Nantes. Suite aux résultats positifs de l'expérimentation auprès des tout-petits en termes estime de soi, de capacité à prendre sa place dans le groupe, il a été décidé d'élargir ce dispositif aux établissements municipaux qui se porteraient volontaires. C'est l'objet de la convention qui est jointe en annexe à cette délibération, qui précise les conditions d'utilisation par la Ville de Nantes des résultats produits par l'équipe du CREN.

III – 35

Mme le MAIRE – Merci. Julien Bainvel.

M. BAINVEL, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, pour revenir trente secondes sur le sujet précédent, je pense en réalité que le retour à la semaine de quatre jours porte en lui le même risque qu'a fait peser la réforme des quatre jours et demi, c'est-à-dire une rupture d'égalité et la perte du caractère national de notre éducation, auquel je suis également extrêmement attaché.

S'agissant de cette délibération, nous la voterons naturellement, puisqu'elle permettra aux multi-accueils municipaux volontaires de bénéficier des résultats de l'expérimentation menée à Nantes sur le dispositif « Parler bambin ». Pour avoir pu échanger avec des professionnels engagés dans cette démarche, j'ai pu mesurer son intérêt et son utilité.

C'est la raison pour laquelle il me semble totalement indispensable que la direction de la petite enfance encourage vivement nos agents des structures municipales à s'inscrire dans cette démarche. Repérer le plus en amont possible les enfants qui éprouvent des difficultés à accéder au langage pour les accompagner au mieux et le plus en amont possible est un défi que nous devons relever de manière collective.

Avec mes collègues, nous souhaitons aborder un autre sujet, un autre défi qui mérite également un engagement fort et rapide de notre collectivité, qui concerne l'usage des outils numériques par les très jeunes enfants. Si le numérique apporte de nombreux effets positifs et progrès économiques et sociaux, il porte également un certain nombre de dangers pour nos enfants : isolement, perte de concentration, difficulté à jouer avec d'autres et donc à s'inclure dans un collectif, difficulté pour l'apprentissage de l'écriture.

De plus en plus d'enfants entrant à l'école maternelle ne savent plus tenir un stylo ce qui pose d'énormes problèmes pour les travaux graphiques, qui sont le prélude à l'apprentissage de l'écriture. Nous vous demandons donc, et nous sommes prêts à y participer, qu'un travail de sensibilisation soit mené et que l'année 2018 voie un plan d'actions mis en œuvre dans nos structures municipales sur ces sujets.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Merci. Je crois que l'usage des outils numériques, effectivement, pour les très jeunes enfants, fait plutôt consensus au niveau des spécialistes et des professionnels sur les aspects et les impacts potentiellement négatifs sur le développement. Je crois que c'est bien tout l'objet de la démarche de charte qualité que nous avons commencée, démarrée à la mi-juin avec l'ensemble des professionnels et des parents des familles concernées, que de débattre justement des sujets de la qualité d'accueil. Je ne doute pas que ce sujet remontera lors de ces débats et que nous pourrons nous en saisir collectivement à cette occasion.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 10, intitulé :

Politique publique petite enfance – Crèches associatives – Conventions et avenants – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Cette délibération entre dans le cadre de notre politique volontariste de soutien au développement de l'offre et de la diversité des modes d'accueil. À ce jour, 250 places ont été créées en accueil collectif depuis le début du mandat sur notre objectif de 400 places. 49 nouvelles places ouvriront cet été, dont 39 proposées à votre approbation, pour faire l'objet d'une convention avec la Ville, à ce Conseil municipal. Ce qui représente à peu près une aide annuelle complémentaire d'environ 200 000 €. Aussi, une aide à l'investissement de 200 000 € pour la création de 19 autres places supplémentaires à l'horizon de 2019.

III – 36

Il s'agit donc d'approuver les avenants des conventions avec les associations suivantes :

- Mickey & Minnie, pour 18 places supplémentaires qui devraient ouvrir au mois de juillet. Actuellement située rue de Gigant, cette association déménagera rue d'Auvours. Elle reste proche du centre-ville, de l'ouest du centre-ville ;
- l'association L'Île aux enfants, qui ouvrira 18 places supplémentaires en septembre, actuellement rue Pineau Chaillou et qui reste dans la même rue, un peu plus loin, dans le quartier Breil Barberie ;
- Buld'O, qui ouvrira en septembre avec 13 places supplémentaires. C'est une crèche qui vient de l'association Les P'tits Loups, qui a été reprise en gestion par la mutuelle Harmonie. Cet établissement reste dans l'est de la ville, puisqu'il était situé rue du Croissant et qu'il est maintenant rue de la Basse Chênaie.

Je vous demande également d'approuver la convention d'aide à l'investissement pour l'association Les Petits Pieds, actuellement rue George Lafont, qui prévoit d'ouvrir 18 places supplémentaires en septembre 2019 et également, de reconduire le soutien à hauteur de 6 000 € pour trois places réservées aux familles logées et accompagnées par l'association Habitat et Humanisme, qui a également une micro-crèche dans son centre multifonctions à vocation sociale.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. C'est juste pour faire un point et remettre en perspective cette délibération et les deux dont nous avons longuement discuté tout à l'heure sur la création de groupes scolaires, puisque vous avez évoqué, c'est Myriam Naël qui l'a détaillée, la construction de deux groupes scolaires d'environ 16 classes chacun. On propose donc la création de 1 000 places supplémentaires d'écoliers à l'horizon de 2021.

Tout à l'heure, vous avez expliqué aussi que sur les 400 places en crèche sur lesquelles vous vous étiez engagée sur le mandat, 230 étaient déjà créées. Cela veut dire qu'à ce jour, il en reste 170 à créer à l'horizon de 2020.

Je voulais simplement remettre en perspective ces deux chiffres et souligner que bien sûr, pour les jeunes enfants de 0 à 3 ans, on sait qu'il y a d'autres modes de garde que l'accueil collectif qui sont proposés ou qui sont en tout cas mis en place, que ce soit par les familles ou que ce soit par le biais d'assistantes maternelles, mais enfin, je trouve que le ratio lui-même est intéressant. C'était simplement pour comprendre comment, dans le travail d'anticipation que vous faites et que nous avons évoqué tout à l'heure, vous calculez les ratios de création de places en accueil collectif par rapport au nombre d'écoliers qui entrent à l'école chaque année.

Mme le MAIRE – Merci. Ghislaine Rodriguez.

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Le calcul ne se fait pas en fonction du nombre d'enfants qui entrent à l'école chaque année. Nous avons, depuis plusieurs années, développé un modèle prospectif qui nous permet d'envisager le rapport entre l'offre et le besoin, en termes de modes d'accueil.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'au niveau national, l'ensemble des familles ne revendiquent pas non plus le besoin d'un mode d'accueil. Ce ne sont donc pas l'ensemble des 0 à 3 ans qui sont concernés. Et parmi l'offre d'accueil, effectivement, dans une ville comme Nantes, il y a à peu près la moitié de l'offre qui est assurée par des assistantes maternelles. Nous nous situons donc bien dans ce paysage un peu diversifié, qui est différent de celui de l'Éducation nationale et surtout, qui est un secteur qui est énormément porté par des acteurs associatifs, par des acteurs privés, également, et dans lequel la Ville prend sa part, en particulier en coordonnant et en dynamisant le tissu des acteurs et, à travers le guichet unique, en accompagnant les familles dans la recherche de modes d'accueil.

Mme le MAIRE – Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 37

Mme RODRIGUEZ, Adjointe, donne lecture du dossier n° 11, intitulé :

Politique publique petite enfance – Multi-accueils municipaux – Mise en place à titre expérimental d'un réseau social dédié – Approbation

Mme RODRIGUEZ, Adjointe – Dernière délibération Petite enfance pour aujourd'hui : il s'agit d'approuver les éléments contractuels entre la Ville de Nantes et la société Kidizz pour une expérimentation sur un an d'une application dédiée aux relations entre les parents, la Ville et les professionnels des multi-accueils municipaux.

Cette expérimentation est issue d'une réflexion interne de la direction de la petite enfance sur les façons innovantes de favoriser les relations entre les professionnels et les familles accueillies dans les multi-accueils municipaux.

Elle sera testée dans deux multi-accueils et par une assistante maternelle de l'accueil familial, de septembre 2017 à juin 2018. Elle permettra de partager avec les parents et les enfants différents types de contenus : photos, articles, documents administratifs, menus, comptines, etc. De cette expérimentation découlera l'intérêt ou non d'élargir cet usage à d'autres multi-accueils. Le coût de cette expérimentation est de 1 500 € pour cette année.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets ces délibérations au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme SALOMON, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 12, intitulé :

Politique publique « Familles et parentalité » – Troisième répartition de subventions – Approbation

Mme SALOMON, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, la délibération que je soumetts à votre approbation est relative à la troisième répartition des subventions pour 17 des associations qui contribuent à notre politique publique famille et parentalité, afin de les aider dans leur fonctionnement dans l'objet même de leurs actions au bénéfice des familles nantaises. Le montant total des subventions pour ces 17 associations s'élève à 66 925 €.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets la délibération au vote.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BASSAL, Adjointe donne lecture du dossier n° 13, intitulé :

Vie associative – Troisième répartition de subventions – Conventions – Avenant – Approbation

Mme BASSAL, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération concerne la troisième répartition des subventions aux associations. Il vous est proposé d'attribuer à six associations des subventions de fonctionnement pour un montant total de 66 500 €. Il s'agit :

- de l'association Ping, pour un montant de 20 000 €,
- de l'Association culturelle musulmane Nantes Nord, pour un montant de 22 000 €. Pour ces deux associations-là, nous aurons à approuver des conventions.
- d'Écos, pour un montant de 3 000 €,
- de la Nizanerie, pour un montant de 10 000 €, de Ludinantes, pour un montant de 1 500 €,
- et de 10 000 € pour l'Accorderie nantaise, qui ouvrira ses portes, à la rentrée, sur le site de la Manu. C'est un projet singulier, cette Accorderie, que nous avons souhaité soutenir dans notre

III – 38

projet de mandat et qui a pour mission de combattre la pauvreté et l'isolement social en favorisant les solidarités entre toutes et tous.

Il vous est proposé d'accorder également des subventions exceptionnelles à deux associations. La première, d'un montant de 1 000 €, à l'association Bal des sapeurs-pompiers de Nantes, qui organise le traditionnel bal du 14 juillet, qui rencontre chaque fois un très grand succès. Et la seconde, pour un montant de 5 000 €, à l'association La Sauce ludique, qui propose une animation pendant plusieurs jours autour du jeu pendant la période estivale dans la cour du château.

Il vous est également proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 6 000 € pour le soutien à l'organisation du congrès de la CFDT qui a eu lieu cette semaine à la Cité des congrès.

Il vous est également proposé d'accorder à 15 associations des subventions pour soutenir des projets émergents pour un montant total de 55 500 €.

Il vous est également proposé, dans cette délibération, d'accorder deux subventions dans le cadre du contrat de ville, l'une d'un montant de 500 € pour le conseil citoyen de Malakoff, qui participe et contribue à la vie sociale du quartier, et l'autre, d'un montant de 1 000 € pour la Confédération syndicale des familles, qui, par ses actions, favorise la participation des habitants et développe de l'entraide solidaire.

Il vous est également proposé d'accorder à six associations le cofinancement de huit contrats aidés. Vous avez l'ensemble de ces détails dans l'annexe 1.

Par ailleurs, dans cette même délibération, comme j'ai pu vous le préciser, il vous est proposé l'approbation de deux conventions et d'un avenant :

- La première convention est avec l'association Ping, qui développe la dynamique des tiers lieux comme espace de médiation numérique. Il est préposé que la présente convention soit d'une durée d'un an et que pour l'année 2017, il soit prévu une subvention globale de 34 500 €. Vous avez le détail de la convention dans l'annexe 2.

- La deuxième convention est avec l'Association culturelle musulmane Nantes Nord. La CMNN participe de manière transversale au développement de la citoyenneté, de l'interculturalité, de l'intergénérationnel et du mieux vivre ensemble sur le territoire de Nantes nord. Il est donc proposé une convention pluriannuelle de trois ans. Pour l'année 2017, il est proposé une subvention de fonctionnement à hauteur de 22 000 € pour le soutien au fonctionnement général et aux activités relatives à la politique de la vie associative. Il est par ailleurs à souligner que pour 2017, l'association est soutenue par la politique publique de l'éducation et par la politique publique des sports. Vous avez le détail de la convention dans l'annexe 3.

- Enfin, il est proposé un avenant à une convention existante avec l'association Pick-up production pour le projet de fresques réalisées dans deux quartiers de la ville dans le cadre d'un projet culturel associant les habitants. Vous avez le détail dans l'annexe 4.

L'ensemble de cette délibération, mes chers collègues, porte sur un montant total de 151 464 €. Il vous est donc demandé d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Cette délibération fait état d'un certain nombre de contrats aidés. Nous avons déjà demandé précédemment un bilan qualitatif et quantitatif de ces contrats aidés. Madame Bassal nous a présenté en commission un bilan, qui n'était pas inintéressant, puisqu'elle nous a rappelé les différents statuts des emplois aidés. Ce n'est pas exactement la demande que nous avons formulée.

Je rappelle quand même que la Cour des comptes, l'année dernière, a souligné qu'elle avait épinglé les emplois aidés et elle disait même qu'éventuellement, cela avait aggravé le sort des jeunes. Nous renouvelons donc effectivement notre demande d'un bilan quantitatif, mais aussi qualitatif, sur le devenir des jeunes ou des personnes qui passent dans ces emplois aidés,

III – 39

parce que c'est vrai que cela a un coût, et il nous semble pertinent de vérifier que ce coût aide bien les personnes qui passent par ces emplois.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Je vais reprendre les mêmes propos, Madame Krysmann, que j'ai tenus lors de la commission, et vous rappeler que la reprise en emploi, même de courte durée, doit être encore encouragée. Pour nous, les collectivités doivent continuer à jouer un rôle en faveur des publics les plus éloignés de l'emploi par le biais des contrats aidés, et je voudrais rappeler que dans cette politique, nos collectivités agissent en soutien d'une politique nationale, en apportant un cofinancement aux aides engagées par l'État dès lors que ces associations relèvent des politiques publiques qui entrent dans nos compétences.

Mais ce que vous demandez, Madame Krysmann, c'est le suivi de ces personnes. Or le suivi de ces personnes n'est pas de la responsabilité des collectivités. C'est bien celle de l'État. Je vous invite donc à vous adresser aux autorités compétentes sur le sujet.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme BENÂTRE, Adjointe, donne lecture du dossier n° 19, intitulé :

Associations œuvrant dans le domaine de la santé – Troisième répartition de subventions – Approbation

Mme BENÂTRE, Adjointe – Il s'agit de la troisième répartition de subventions aux associations œuvrant dans le domaine de la santé. Il vous est proposé de verser à Accompagnement, Santé et Soins, pour des actions de prévention auprès de la population dans les quartiers prioritaires nantais en fonction des besoins repérés par les infirmières des centres de santé, un montant de 3 500 €, et à Alter soins pour tous 44 pour la mise en place d'un espace pluridisciplinaire pour favoriser l'accès aux médecines alternatives et complémentaires pour des personnes à faibles ressources, un montant de 2 000 €.

Il vous est aussi proposé d'approuver la convention à conclure avec l'association Avenir santé, suite à l'approbation du versement d'une subvention au dernier Conseil municipal de 24 750 €. Cette subvention vise au financement de deux actions sur la prévention et la réduction des risques en milieu festif auprès des jeunes Nantais et des veilleurs de soirée, équipe mobile urbaine de prévention et réduction des risques. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTIN, Adjoint, donne lecture du dossier n° 15, intitulé :

Associations Adolescence et jeunesse – Troisième répartition de subventions – Avenants – Approbation

M. MARTIN, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, il s'agit d'une troisième répartition de subventions au titre des programmes Adolescence et jeunesse de la Ville, avec un tableau de répartition décrit en annexe 1.

Vous avez, au titre du programme adolescence, un montant de 5 000 € pour la Fédération des amicales laïques, qui organise, comme chaque année, la formation des délégués de classe des collèges de l'ensemble du département, et nous y contribuons à hauteur de 5 000 €.

III – 40

Vous avez, au titre du programme jeunesse, une subvention de 14 300 € à l'UFCV, qui est une association qui développe et promeut et développe l'animation socio-éducative et culturelle auprès des jeunes dans une démarche d'insertion, à l'intention des enfants, des jeunes et des adultes.

Une subvention également de 1 000 € pour l'association Les Deux Rives, qui organise le Festival des projets sur le quartier des Dervallières, qui est un complément de ce festival qui a particulièrement bien fonctionné cette année.

Au titre de la communication d'Entreprises dans la cité, qui organise chaque année l'événement Place ô gestes, qui réunit plus de 5 000 jeunes de quatrième et troisième à la plaine des Dervallières, il a été décidé cette année que l'association piloterait par elle-même la communication de l'événement, ce qui explique cette subvention de 2 000 €.

Vous avez également une subvention de 300 € pour Salut monde, qui est une subvention additionnelle sur le programme Spot. C'est l'occasion de rappeler que ce programme Spot, qui a eu lieu ce printemps, début juin, a particulièrement bien fonctionné. Nous avons eu une affluence encore très importante de plus de 10 000 participants. Ce festival a aujourd'hui trouvé sa place à Nantes au Miroir d'eau et associe à la fois les Nantais de tous âges et les familles de tous les quartiers nantais. C'est aujourd'hui un événement qui est bien ancré maintenant dans la culture des Nantais.

Vous avez également trois subventions au titre du contrat de ville :

- pour Fragil, une association qui est à la fois un média et qui travaille dans le champ de l'insertion des jeunes pour les rapprocher du monde de l'entreprise par la mise en place et l'utilisation notamment des outils numériques.

- 2 000 € également pour l'association Les Deux Rives, que l'on retrouve cette fois-ci sur un programme de mise en scène et de travail sur les discriminations, avec la libération de la parole, en s'appuyant sur l'intervention d'une troupe de théâtre pour réaliser un certain nombre de saynètes afin de mieux comprendre les leviers et les ressorts de ces discriminations.

- Enfin, un financement de 2 500 € pour l'association DIPP, qui est bien installée aujourd'hui à Nantes Nord pour des programmes éducatifs d'éducation numérique.

Enfin, au titre des contrats aidés, vous avez 1 419 € pour l'association Humani Tertre, qui organise maintenant depuis plusieurs années les BPM, bien identifiés également, les dimanches, à Nantes.

Cette délibération nécessite trois avenants pour trois associations, qui sont Entreprises dans la cité, Les Deux Rives et Des idées plein la prod, donc l'association DIPP, le tout pour un montant total de 32 019 €.

Mme le MAIRE – Merci. Yasmine Ghenai.

Mme GHENAÏ, Conseillère municipale – « La jeunesse est plurielle et ressource, elle est un point d'appui essentiel pour construire les conditions futures du bien vivre ensemble dans la ville. Elle impose aux adultes de tenir une ligne de conduite délicate et étroite pour répondre tout à la fois aux besoins de protection et d'émancipation que requièrent les âges de l'adolescence et de la jeunesse. Il convient donc d'amener ces jeunes à prendre toute leur place dans la cité, tout en étant attentif à la réduction des inégalités et à la recherche de cohésion sociale. » Ces mots ne sont pas les miens : je ne fais que reprendre l'exposé de la délibération.

Nous sommes le jeudi 1^{er} juin, il est 15 h, au quartier de Bellevue, quand un drame se produit. Dans le bas de la rue Romain Rolland, un jeune homme roule sans casque pour s'amuser et amuser ses amis. En tournant à gauche en direction de la rue de l'Adour, il entre en collision avec une voiture. Vite hospitalisé, il succombera à ses blessures dans les heures qui suivent. Il s'appelait Wesley, il avait 23 ans et il était nantais. Je tenais ici à lui rendre hommage.

III – 41

Dans certains quartiers comme celui de Bellevue, les jeunes, les 18-25 ans notamment, se plaignent du peu d'activités qui leur sont proposées par la Ville.

Madame le Maire, mes chers collègues, en tant qu'élue, je souhaite ici rappeler qu'il nous incombe à tous d'assurer notre mission de prévention vis-à-vis de tous ces jeunes et des comportements dangereux, voire mortels, qui peuvent s'ensuivre.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Abassia Hakem.

Mme HAKEM, Adjointe – Je suis un peu sidérée par les propos qui viennent d'être tenus par Yasmine Ghenai à l'instant. J'ai beaucoup de respect pour Yasmine, pour la jeunesse qu'elle représente, le dynamisme qu'elle peut représenter, mais je suis scandalisée par l'utilisation de ce fait divers dramatique pour essayer de montrer que la Ville de Nantes ne fait rien en direction des jeunes.

Nous n'aurions pas assez de temps aujourd'hui pour pouvoir répondre à cette question et démontrer comment nous essayons, sur l'ensemble des quartiers et en particulier dans les quartiers les plus en difficulté, d'apporter des propositions et des solutions.

Je n'en dirai pas plus, mais je trouve franchement scandaleux que vous ayez pu, Yasmine, utiliser cet événement dramatique ici, en Conseil municipal, pour essayer de nous mettre en difficulté, alors qu'il n'y a pas de mise en difficulté réelle. Même si, je vous l'accorde, aujourd'hui, la jeunesse est plurielle, la prise en compte des difficultés que peuvent rencontrer les jeunes aujourd'hui est aussi très différente et les solutions apportées doivent être multiples.

Mme le MAIRE – Merci. Nicolas Martin.

M. MARTIN, Adjoint – Effectivement, ce drame à Bellevue nous a tous touchés et nous interroge bien entendu sur la façon dont on peut travailler et en tout cas, sur les raisons pour lesquelles des jeunes sont amenés à se mettre en danger sur l'espace public.

C'est un travail compliqué, parce que les ressorts de ce comportement sont nombreux. Ils peuvent être liés soit à une situation éducative d'échec, et l'on sait que de nombreux jeunes, aujourd'hui, sont dans une situation de rejet de l'école ou en tout cas, n'ont pas trouvé leur place dans l'école de la République telle qu'elle existe aujourd'hui. Cela peut être lié à des situations familiales qui sont compliquées. Cela peut être lié à des situations de logement, de mal-logement, qui peuvent être difficiles à vivre. Cela peut être lié au spleen et au mal-être.

Vous demandez à la Maison des adolescents, par exemple, la première cause de visite de la Maison des adolescents, effectivement, à cet âge-là, il y a aussi du spleen. Il y a aussi des interrogations dans ce manquement de la transformation de la vie où de nombreuses questions sont difficiles à aborder, des questions existentielles.

Effectivement, cela pose tout un tas de questions et lorsque l'on est une collectivité que l'on doit s'adresser à sa jeunesse, ce n'est pas simple. Il n'y a pas de baguette magique, vous le savez comme moi, et la Ville n'est pas inactive, loin de là. Tout à l'heure nous parlions de l'école. Nous savons que le travail de l'école est essentiel, et l'implication et le doublement des classes de CP dans les écoles REP, c'est déjà une première réponse, par rapport à des enfants qui ne sont pas tous en situation d'égalité par rapport à l'école.

C'est une attention aussi en direction des collégiens. Nous travaillons avec la Maison des adolescents et quatre communes de l'agglomération nantaise pour une dizaine de collèges pour travailler sur la question du climat scolaire, sur la manière dont on vit son adolescence dans un collège, et c'est une action qui va être partagée sur l'agglomération nantaise et qui nous interroge aussi sur le lien du vivre ensemble.

C'est aussi la question de la reconnaissance de l'estime de soi, qui est aussi un exercice compliqué. Nous parlions du festival Spot, nous parlions du CLAP, nous pourrions parler de la mise en place de la pépinière l'Étincelle, à Bellevue. Je rappelle que ce week-end, il va y avoir une games week à Bellevue, où des jeunes ont monté cet événement. Ils l'ont d'abord monté

III – 42

grâce à l'ADPS dont nous allons parler tout à l'heure avec la délibération de Gilles Nicolas. Nous en parlons tout de suite. Je crois que ces jeunes effectivement se prennent en main. Il y a énormément d'opportunités qui leur sont offertes et effectivement, il y a des pépinières jeunesse, aujourd'hui, dans un certain nombre de quartiers nantais qui sont de vraies opportunités. Il y a une centaine de jeunes clappeurs par an qui interviennent, il y a le relais avec l'école de la deuxième chance, il y a des actions permis de conduire, des actions de remobilisation avec l'ADPS et le centre Tréméac. On ne peut pas dire que la Ville est inactive sur le sujet.

Évidemment, malgré l'ensemble de la politique volontariste de la Ville, oui, il peut y avoir des accidents de la vie, oui, il peut y avoir des formes d'expression de violence qui peuvent exister. On se souvient de caillassage de tramways. Nous travaillons aussi sur le brevet des loisirs, en ce moment, avec l'Accoord, pour ne pas laisser des collégiens qui devraient être pris en charge par l'Éducation nationale et que la Ville accompagne aujourd'hui. Nous avons été très proactifs sur le sujet et, effectivement, il y a aujourd'hui encore des drames, malheureusement, et il y a encore à travailler. C'est un travail fin, précis qui se fait avec la plupart des enfants et qui démarre très jeune. Je crois que ce travail, il faut le respecter, parce que nous devons tous, parents, adultes professionnels, être solidaires de cette jeunesse pour lui permettre de bien grandir à Nantes.

Mme le MAIRE – Merci. Derrière les sujets qui sont évoqués, on voit bien qu'il y a à la fois des enjeux d'éducation, des enjeux de jeunesse et des enjeux de sécurité. Soyez bien convaincus que sur l'ensemble de ces sujets, nous sommes collectivement totalement mobilisés.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme le MAIRE – Chers collègues, nous allons passer un moment important de notre Conseil municipal d'aujourd'hui, puisqu'à l'occasion de la délibération 18 du Conseil de ce jour, nous avons invité les membres du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers à venir nous rejoindre. J'invite donc Mme Bouhral et M. Tounkara à venir prendre place.

Mme BLIN, Conseillère municipale, donne lecture du dossier n° 18, intitulé :

Politique publique Migration, intégration, diversités – Rapport du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers 2015-2016 – Présentation

Mme le MAIRE – Mesdames et Messieurs les élus du Conseil municipal, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, Madame Bouhral et Monsieur Tounkara, Mesdames et Messieurs, je suis très heureuse de vous accueillir officiellement aujourd'hui, Madame, Monsieur et celles et ceux que vous représentez au sein de ce Conseil. Je voudrais vous remercier d'avoir accepté de venir présenter le bilan d'activité du CNCE.

Le CNCE, notre CNCE, il est, j'allais dire, tout simplement à l'image de Nantes. Et Nantes est à son image : ouverte sur le monde et riche de sa diversité. Au fil des siècles, vous le savez, Nantes a été une ville d'accueil pour des habitants arrivant des régions voisines, d'Europe et du monde entier.

Cette diversité est, je le crois profondément, une source de richesse. Une richesse humaine, d'abord, parce que chaque nouvel arrivant apporte à notre ville son énergie, son expérience, son engagement, parfois. Cette richesse est notamment mise en lumière dans la très belle *Encyclopédie des migrants*, collection de témoignages de femmes et d'hommes ayant rejoint des villes de l'ouest de l'Europe, dont Nantes a reçu un exemplaire le 6 avril 2017. Je crois que celles et ceux qui étaient présents avec nous gardent de ce moment un temps d'émotion et de dignité absolument particulier.

III – 43

Cette diversité nous enrichit, nous permet de mieux vivre ensemble. L'ouverture au monde, aux autres, que nous portons à Nantes, traduit notre conception de la société. Les hommes et les femmes sont égaux en droit. L'égalité est au fondement de notre République et l'égalité est au cœur du projet que nous portons avec et pour les Nantais.

Mais à Nantes, nous considérons que l'égalité doit non seulement être proclamée, qu'elle est une des plus belles valeurs de notre République, mais surtout, qu'elle doit être traduite dans les faits. C'est ce que j'appelle l'égalité réelle : comment, collectivement, faire en sorte qu'il n'y ait pas de décalage ou le moins de décalage possible entre cette belle valeur écrite au fronton de nos écoles et la réalité du quotidien, dans la vie de tous les jours ?

Parce que quand il y a décalage, quand il y a gap, alors, il y a doute sur le fait de savoir si la promesse républicaine vaut pour chacune et chacun. Cela, bien sûr, inclut les Nantaises et les Nantais qui viennent de l'étranger.

Nous voulons favoriser une citoyenneté de résidence, qui permette à chacune et chacun de trouver sa place dans la ville, mais aussi de participer à la vie sociale, de s'investir dans la vie locale. C'est la raison pour laquelle, dans notre ville, les résidents nantais étrangers ont les mêmes droits que toutes et tous, pour ce qui relève des politiques publiques de la Ville. Je pense aux aides du CCAS, je pense à l'accès au sport, à la culture, à l'accès à l'éducation, j'y reviendrai, ou encore à l'accès au dialogue citoyen.

Je crois d'ailleurs que l'on peut afficher avec autant d'humilité que de fierté le fait que Nantes est la seule grande Ville à avoir mis en place un conseil nantais qui permet la participation permanente des résidents étrangers, mais surtout, vous remercier de ce que vous mettez dans ce conseil, de ce que vous y amenez, de la manière dont vous le renouvez et de comment vous le faites vivre.

Le nombre de personnes déplacées dans le monde dépasse 65 millions. Le nombre de personnes déplacées en Europe n'a pas été aussi haut depuis la Seconde Guerre mondiale. La France, et en particulier les grandes villes, comme Nantes, sont bien sûrs concernées par l'arrivée des personnes en exil. Cette situation est particulièrement préoccupante. Quels que soient les choix qui poussent les personnes à venir s'installer à Nantes, mon premier message à leur intention, c'est notre hospitalité. En effet, qu'ils soient poussés à l'exil ou qu'ils choisissent de venir vivre à Nantes, celles et ceux qui arrivent dans notre ville doivent pouvoir s'y sentir accueillis en toute humanité.

Il est évidemment essentiel que les droits fondamentaux soient respectés. Je pense d'abord au droit à l'hébergement. Chacun, ici, le sait : cette compétence demeure la compétence de l'État. C'est la raison pour laquelle, avec le Préfet précédent et désormais, la Préfète, j'ai interpellé à plusieurs reprises sur la nécessité de continuer à trouver des solutions.

Mais à Nantes, nous ne faisons pas qu'interpeller. Là où nous sommes, à notre place, avec notre conviction et nos sensibilités sur ce sujet, nous agissons. Et je veux le dire très clairement aujourd'hui.

Comment agissons-nous ? Nous agissons par exemple quand nous sommes la seule grande Ville en France à gérer pour le compte de l'État un centre d'accueil des réfugiés et que nous avons fait le choix de doubler sa capacité depuis un an.

Nous agissons quand, pour trouver les moins mauvaises solutions à la sortie du squat de Doulon, avec des acteurs associatifs, avec le Secours catholique, nous mettons en place un processus d'accompagnement qui pense l'après et qui propose un engagement de plus de 300 000 € de la part de la Ville de Nantes pour faire de ce lieu un lieu d'accueil pour celles et ceux qui en ont besoin.

Nous agissons quand je demandais, il y a un an, à Nantes Métropole Habitat de mettre à disposition des logements pour les proposer en places de CADA et qu'aujourd'hui, une vingtaine de logements sont proposés.

III – 44

Nous agissons quand nous sommes attentifs à l'accès aux droits au quotidien. À Nantes, évidemment, tous les enfants sont scolarisés. À Nantes, évidemment, aucun enfant n'est exclu de la cantine et de la restauration scolaire, même quand des situations familiales dramatiques empêchent la facturation.

À Nantes, nous travaillons à la domiciliation du courrier pour toutes et tous, à l'accès à l'hygiène, grâce au travail qui est mené aux Bains-Douches. À Nantes, surtout, nous travaillons, et ce n'est pas toujours un long fleuve tranquille, j'en conviens bien volontiers, avec un tissu associatif particulièrement mobilisé, particulièrement engagé. Je voudrais rappeler ici deux choix forts que j'ai faits.

Le premier, dans le contexte contraint des baisses de dotations de l'État, est celui du maintien des subventions à toutes les associations qui œuvrent dans ce champ et parfois même, leur augmentation, parce que je considérais que c'était de notre responsabilité de le faire.

Deuxième exemple très concret : le choix que nous avons fait d'augmenter, sur un sujet précis, les moyens d'interprétariat, parce que les retours des acteurs associatifs, les retours des acteurs de terrain, étaient que c'était sans doute d'abord sur ce sujet qu'il y avait des besoins.

Alors oui, vous l'aurez compris, à Nantes, nous agissons avec autant de détermination que d'humilité. Le chemin qui reste à parcourir est grand et je refuserai toujours la démagogie qui pourrait laisser croire que la Ville de Nantes seule pourrait tout régler, parce que derrière, il y a de la détresse humaine, parce que notre responsabilité est d'être honnête sur ce sujet. C'est d'appeler à la mobilisation de tous les acteurs, que chacun soit dans son champ de compétence, que chacun le dépasse parfois, comme nous le faisons tous les jours, toutes les semaines, tous les mois, dans cette Ville.

Je veux remercier publiquement Aïcha Bassal, qui a en charge cette responsabilité dans mon équipe, mais aussi saluer l'engagement de nombreux élus : Marie-Annick Benâtre, Abbassia Hakem, Jean-Paul Huard et bien d'autres. Oui, il est de notre responsabilité d'essayer de continuer à inventer, d'essayer de continuer à trouver des solutions en refusant toujours, toujours l'instrumentalisation, parce que notre préoccupation, c'est l'épanouissement, la sécurité et la dignité de celles et ceux que nous accueillons à Nantes.

À Nantes, au-delà de la prise en compte de ces situations d'urgence, nous envisageons l'accueil des étrangers dans la durée. Notre ville se construit avec toutes les femmes et tous les hommes qui la composent et chacun doit pouvoir trouver sa place en son sein. C'est la raison pour laquelle le Conseil nantais pour la citoyenneté a été créé, pour pouvoir proposer un espace de citoyenneté, notamment à celles et ceux qui n'ont toujours pas le droit de vote aux élections locales, et vous connaissez ma position de longue date et convaincue sur ce sujet. La citoyenneté peut aussi s'exprimer par la participation, et le CNCE joue précisément ce rôle.

Le Conseil est aujourd'hui ouvert à tous les citoyens et en particulier, aux Nantaises et aux Nantais nés ailleurs, en Europe ou dans le monde. Cette instance dédiée permet de prendre en compte leur regard expérimenté sur les questions qui les touchent au quotidien. Le CNCE mène un travail d'une excellente qualité. Je tiens vraiment à le souligner ce matin. Il vient enrichir nos politiques publiques et des actions très concrètes.

Je voudrais prendre deux exemples. Le premier, c'est celui que vous menez sur le Guide d'accueil des résidents étrangers. Il est de qualité, c'est vrai, et en même temps, vous nous avez dit qu'il pouvait évoluer. En travaillant avec ses premiers utilisateurs, vous avez contribué à son évaluation et aux propositions d'amélioration.

Le deuxième exemple que je voudrais prendre ce matin concerne la barrière de la langue et l'apprentissage du français. Chacun sait bien que pour mener de nombreuses démarches, la question de la compréhension et de l'expression est une nécessité. Nantes a ainsi mis en place au sein de ses services une plateforme d'interprétariat téléphonique, qui est complétée par un interprétariat physique. L'étape suivante est bien sûr de favoriser l'apprentissage du français, et je voudrais ici saluer le travail qui s'engage avec l'appui du Conseil, avec votre appui, pour travailler à une coordination locale des acteurs de l'apprentissage du français. C'est l'un des

III – 45

chantiers qui se déploiera en 2017 et en 2018, et vous pouvez compter sur ma plus grande attention personnelle à la démarche que vous avez engagée et qui doit aussi, bien sûr, mobiliser tous les partenaires : l'État et les acteurs du territoire, dans leur diversité.

Enfin et pour conclure, je n'oublierai pas le travail que vous menez sur les questions de discrimination, en lien avec les autres conseils nantais. Je suis convaincue de l'impérative nécessité de mobilisation et je crois que le fait que nous ayons proposé ce croisement des regards entre les différents conseils citoyens de la Ville a du sens et aura, demain, de l'efficacité. Dans le même temps, sur ce sujet également, nous devons prendre nos responsabilités.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris l'engagement de mettre en place, d'ici à la fin de l'année, un numéro de téléphone ouvert à toutes et tous, permettant d'être orienté quand on se sent victime d'une discrimination. Je rappelle qu'on ne lutte pas contre les discriminations par compassion ou par générosité, mais tout simplement, parce que dans ce pays, c'est un droit, et qu'une discrimination est un délit.

Alors, merci vraiment à vous de votre implication, de faire vivre le CNCE, d'y apporter sa singularité, son originalité, de renouveler ce qui est devenu une institution nantaise, et merci encore pour votre présence aujourd'hui. Je vais donner la parole à Nathalie Blin pour qu'elle nous présente la délibération et ensuite, nous vous écouterons avec plaisir et attention.

Mme BLIN, Conseillère municipale – Chers collègues, ce que je vais vous dire risque d'être un peu redondant, vu l'intervention de Johanna. Je ne vais pas vous relire non plus la délibération : tout le monde l'a lue. Je vais donc faire ma présentation. La présentation du rapport du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers nous permet de donner à voir ce qu'est notre politique volontariste non discriminante pour les Nantais d'origine étrangère.

Le mot intégration n'est pas seulement un concept. Nous devons nous battre chaque jour pour vivre ensemble. N'oublions jamais que certaines idéologies, certains groupuscules refusent de considérer la différence comme une richesse à partager. Le but de notre démarche est que les citoyennes et citoyens d'origine étrangère à notre cité puissent avoir les mêmes droits et devoirs.

Comme vous le savez, nous avons ouvert sa composition à tous les résidents étrangers pour une meilleure représentativité de notre territoire. Nous poursuivons cette politique publique tout en l'amplifiant et l'adaptions selon les besoins de nos concitoyens, toujours avec leur participation, ainsi que celle des associations. Nos services se sont perfectionnés afin de répondre à ces enjeux. Je voudrais ici les féliciter de leur professionnalisme et de leur sens aigu du service public. Un point important de cette politique est d'assurer l'égalité de traitement, que ce soit sur les questions du logement, de l'emploi, de l'apprentissage du français, mais également sur les aspects de la vie quotidienne, de la citoyenneté, de la culture.

Ce diaporama me permet de vous donner des chiffres importants : 6,5 % des Nantais sont d'origine étrangère, 8,5 % des Nantais ont vécu une migration et l'on compte 6 000 arrivées de nouveaux Nantais par an à Nantes. Pendant ce mandat, le CNCE est entré dans une nouvelle phase pour intégrer en son sein les résidents européens. Il s'est donc ouvert à tous les résidents étrangers, mais également à toutes les Nantaises et tous les Nantais qui souhaitent travailler sur les politiques de la Ville.

Le Conseil a fait l'objet de nombreux temps forts, qui ont réuni chaque fois plusieurs centaines de personnes. Le comité d'animation est composé de 30 membres, résidents étrangers, à parité d'âge, de culture, d'origine, de parcours de vie différents, et c'est ce qui fait sa force. Ce sont plus de 400 personnes qui ont participé aux différents ateliers que nous avons organisés. Les actions que nous avons menées :

- le Guide d'accueil à l'usage des résidents étrangers, édité en 2013, évalué en 2015 et, suites aux préconisations, qui sera réédité courant 2018,

III – 46

- un dispositif d'interprétariat téléphonique en cours d'expérimentation, en complément de l'interprétariat physique, avec l'ASAMLA, des actions de sensibilisation, de formation des acteurs en relation avec le public.

La définition du projet nantais pour l'apprentissage du français, pour lever la barrière de la langue, est un facteur clé du vivre ensemble et d'une meilleure intégration dans notre société. La question migratoire au cœur des politiques publiques est un réel travail en commun en réseau avec les partenaires publics : CARSAT, CLIC, OFII et autres organismes. Dans les actions importantes que nous avons menées également se trouve *l'Encyclopédie des migrants*. Elle participe de manière concrète à l'écriture de l'histoire et de la mémoire des migrations et elle inscrit ainsi durablement l'immigration dans le patrimoine de la Ville.

Le communiqué d'animation mis en place est un élément important de tout ce dispositif. Il permet aux Nantais et résidents étrangers de participer à la vie citoyenne de notre ville et, comme Johanna, je le regrette aussi, parce qu'ils n'ont malheureusement toujours pas le droit de vote aux élections locales. Les orientations stratégiques de la politique publique « migration, intégration, diversités » sont de garantir l'inclusion des Nantaises et des Nantais immigrés dans les politiques publiques, de promouvoir une métropole internationale et interculturelle pour renforcer la cohésion sociale et la citoyenneté de résidence et d'outiller les acteurs du territoire aux enjeux migratoires.

Mes chers collègues, je veux en premier lieu remercier les résidents étrangers qui s'investissent dans le CNCE. Je veux également remercier l'ensemble des acteurs qui travaillent, s'investissent, militent afin que nous puissions tous être des Nantaises et des Nantais à part entière. Je terminerai environ en disant que le CNCE, ce sont bien sûr ses membres qui en parlent le mieux. Je vais donc laisser la parole à Leïla et Mamadou, qui vont nous présenter le rapport d'activité du CNCE.

Mme le MAIRE – Merci. Formellement, je suspends donc notre séance du Conseil municipal pour vous donner la parole.

La séance est suspendue.

Mme BOULHAL, membre du CNCE – Merci. Bonjour, Mesdames et Messieurs. Premièrement, je tiens vraiment beaucoup à vous remercier pour l'accueil. Je ne m'attendais pas à ce que nous soyons aussi bien accueillis, ne serait-ce qu'ici, au Conseil municipal.

Je me présente : je suis Leïla Boulhal. Je suis tunisienne, méditerranéenne, je pense que cela se voit. Je me considère comme une citoyenne du monde et je me sens et me revendique également nantaise. Je suis arrivée en France et à Nantes il y a huit ans et je fais partie du CNCE, le Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers, depuis cinq ans. J'ai donc connu l'« avant », la première version du CNCE, mais également la nouvelle version du CNCE. Je vais d'abord me permettre de prendre la parole et de vous présenter en premier lieu une partie de notre rapport. Ensuite, je donnerai la parole à Mamadou, ici présent à mes côtés.

Le CNCE est là pour donner la voix aux sans voix. Ce sont ces étrangers qui habitent à Nantes. Ce sont, comme dit précédemment, près de 6 000 nouveaux Nantais par an : des familles, des étudiants, des travailleurs, mais également, une augmentation des demandeurs d'asile et des jeunes gens isolés et précarisés. C'est pour toutes ces personnes que les ateliers du CNCE doivent travailler.

Le rapport d'activité est celui de deux années d'expérimentation d'un nouveau CNCE, ou du CNCE 2.0. Que peut-on en tirer comme bilan aujourd'hui ? Premièrement, les nouveaux ateliers sont ouverts à tous, à tous les Nantais, et nous sommes très heureux de cela. Cela a permis de travailler sur les thèmes prioritaires avec un grand nombre de personnes. Les ateliers suscitent la participation, et il faut continuer à proposer des ateliers où l'on ne parle pas à la place de personnes, mais où réellement, on donne la parole à tous ceux qui se sentent concernés et sont concernés. Nous pensons ainsi essentiel d'avoir ouvert la participation aux Européens, même si eux pouvaient voter, en fin de compte. On sait que parmi les Européens qui font partie

III – 47

de notre conseil d'animation, plusieurs étaient heureux d'en faire partie parce qu'ils avaient enfin la possibilité de parler eux-mêmes. Nous pensons ainsi qu'il faut encore mieux communiquer aux Nantais l'existence de ces ateliers du dialogue citoyen.

Dans le nouveau CNCE, nous avons souhaité garder un lieu d'engagement des citoyens étrangers, car notre citoyenneté à nous, étrangers en France, signifie beaucoup pour nous. Et, nous l'espérons, pour vous également.

Aujourd'hui, au CNCE, il y a deux manières de participer. Soit en participant ponctuellement ou plus fréquemment, aux ateliers qui sont proposés. Cela permet justement de donner notre voix pour aider à la construction de nouvelles actions. L'autre manière est qu'en tant que Nantais de nationalité étrangère, on peut choisir d'être membre du comité d'animation, qui veille sur la démarche à vos côtés. Vous nous donnez la possibilité de nous impliquer plus fortement plus durablement, et plus globalement, d'avoir une vue d'ensemble du projet nantais d'accueil et d'intégration des Nantais étrangers. Cette participation est importante pour nous, car nous renforçons notre citoyenneté.

Nous appréhendons la diversité et la complexité de ces questions et de leur traitement à travers l'ensemble de nos expériences et de celles que nous rapportons. Lorsque l'on est étranger, on se vit différemment, à Nantes. Nous donner la possibilité de participer dans un groupe comme le comité d'animation est primordial pour nous, puisqu'il nous permet de retrouver des personnes qui, elles aussi, vivent cette citoyenneté particulière, et de nous enrichir de leur parcours ainsi que de notre propre parcours d'étranger ou d'immigré. Être membre du comité d'animation, c'est croiser des regards tout au long de l'année. On se rencontre, on construit ensemble un projet à vos côtés.

Après deux ans de ce nouveau CNCE, nous souhaitons que les ateliers soient mieux connus des Nantais et que nous puissions avoir plus de temps de partage avec vous, élus de la Ville, tout au long de l'année. Nous avons souhaité mettre en place un comité d'animation. Aidez-nous mieux encore à faire de cet espace une interface entre vous et les citoyens nantais que nous sommes. Chaque année, nous dressons justement un bilan en demi-teinte de la communication et nous nous disons que nous pouvons faire mieux. Nous espérons pouvoir y arriver.

Je vais maintenant rapporter deux projets sur lesquels le CNCE a été partie prenante. Tout d'abord, les outils d'accueil des Nantais. Nous avons participé à la réalisation du premier Guide d'accueil des étrangers à Nantes, en 2013. Nous avons également participé à son évaluation récente. Unaniment, la centaine de participants a confirmé son utilité. Nous vous proposons des améliorations afin qu'il soit encore plus adapté. Il doit être toujours attentif à servir au plus grand nombre pour faciliter l'accès aux droits des personnes. Nous espérons être associés à sa réédition pour 2018.

L'accueil, ce sont aussi souvent des témoignages dans les services publics, qui rapportent que des personnes se sentent mal accueillies. Nous sommes attentifs à votre engagement sur ces questions. Nous aimerions avoir plus d'informations sur les formations proposées aux agents et nous proposons que nos expériences puissent servir dans ces stands de formation et de renforcer la rencontre entre le comité d'animation et des agents sur le terrain. Enfin, nous nous félicitons du nouveau dispositif d'interprétariat téléphonique mis en place dans les services de la Ville et sommes en attente des résultats. Si les interprètes physiques restent la solution la plus confortable, ce service peut rendre un grand service, à condition qu'il soit connu.

Je terminerai, avant de passer la parole à Mamadou, en invoquant un beau projet, auquel je tiens beaucoup, *l'Encyclopédie des migrants*. Ce projet s'inscrit bien dans la continuité du temps fort « Nantais venus d'ailleurs », en 2011. Il est important que vous ayez souhaité l'inscrire dans le patrimoine nantais, le faire devenir une archive, car la migration fait de plus en plus partie de notre histoire commune, à Nantes.

Je donne la parole à Mamadou, à qui je propose de terminer la présentation.

III – 48

M. TOUNKARA, membre du CNCE – Merci, Leïla. Bonjour, Madame le Maire, bonjour, Mesdames et Messieurs les élus, bonjour, distingués invités. Prenant la parole après Leïla, je me nomme Tounkara. Mon prénom est Mamadou. Je suis nantais depuis 2010 et au sein du CNCE depuis deux ans.

Nous nous présentons devant vous au nom d'un groupe de personnes dynamiques, de femmes et d'hommes venus de partout dans le monde, qui ont tous un bien en commun avec vous, les élus. Ce bien s'appelle Nantes. À ce titre, nous ne pouvons rester dans une attitude stérile de spectateurs. Nous voudrions aussi devenir des acteurs d'imagination, de réflexion, et d'analyse d'idées qui puissent améliorer notre qualité de vie en tant que citoyens d'abord, et immigrés par la suite, dans cette ville qui s'appelle Nantes. D'autres enjeux sont travaillés, depuis quelques années, et nous veillons à ce que ces questions ne soient pas mises en sommeil.

De plus en plus, les migrants nantais vont être des personnes âgées. Aujourd'hui, encore beaucoup passent à côté de leurs droits et des services. Il faut souligner les actions développées depuis 2015, notamment pour lever la barrière de la langue, avec une brochure sur les services qui est traduite, un service d'interprétariat disponible et les formations des agents. Il ne faut pas relâcher nos efforts. Nous comptons sur vous pour que les personnes âgées d'aujourd'hui et de demain connaissent leurs droits et ne soient pas laissées de côté.

Un autre sujet central pour le CNCE est la lutte contre la discrimination. C'est parce que nombre de témoignages sont venus grâce au CNCE sur les discriminations vécues en raison de l'origine que nous vous avons demandé il y a plusieurs années de prendre cette question en compte. Depuis deux ans, plusieurs personnes très impliquées au CNCE participent activement à un groupe citoyen aux côtés de la Ville. Il est important de continuer de travailler ensemble pour que les personnes qui vivent les discriminations les révèlent et que ces discriminations soient sanctionnées. Aujourd'hui, des outils de sensibilisation ont été réalisés. Nous espérons que vous saurez les faire vivre, que le travail que cela nous a demandé servira vraiment. L'expérience de ce groupe citoyen est très intéressante. Nous espérons que vous pourrez continuer à nous soutenir.

Le premier grand atelier du CNCE a porté sur les questions d'apprentissage du français. Cette question touche beaucoup de monde, et des parcours très différents, des personnes arrivées récemment comme des personnes installées depuis longtemps, et de tout âge. Nous sommes contents de voir que l'atelier du CNCE n'est pas resté sans résultat et que vous avez décidé d'agir avec tous les acteurs pour faire en sorte que demain, les personnes se forment avec efficacité. Nous attendons impatiemment les résultats de ce beau projet, qui réunit un grand nombre de partenaires.

Enfin, après ce premier atelier, nous vous confirmons le grand intérêt que nous portons à la question de l'emploi. Nous sommes dans l'attente d'un prochain atelier, comme cela a été annoncé, pour lever les freins que vivent beaucoup d'étrangers. L'emploi est un aspect majeur de notre intégration nantaise. C'est un sujet majeur sur lequel nous espérons pouvoir concentrer nos efforts en 2018 et être consultés, car les besoins dans ce domaine sont importants. Nous devons y travailler ensemble. Nous avons également retenu la possibilité de proposer de nouveaux thèmes.

Le comité d'animation que nous représentons aujourd'hui a déjà bien travaillé durant les deux dernières années. Mais nous serons attentifs à l'agenda de travail pour les années à venir. Le CNCE est pour nous, membres du comité, un espace de citoyenneté important. Nous le nourrissons autant qu'il nous nourrit. Nous disons souvent qu'en tant que membres du comité d'animation, nous sommes les yeux et les oreilles de tous les étrangers à Nantes. Nous espérons que vous allez continuer à nous écouter et à nous regarder. Nous nous sentons citoyens nantais et à ce titre, nous nous sentons parfois moins étrangers que d'autres personnes que nous rencontrons, car à vrai dire, nous partageons l'idée que l'homme est aussi le fruit de son milieu.

Mon lieu de travail est un endroit qui est très riche de sa beauté, de sa couleur, de son histoire. Je rencontre souvent de très belles personnes, qui me renvoient à mes origines étrangères.

III – 49

C'est au Hangar à bananes. J'y travaille en tant que videur, devant un bar. Pour répondre à ces personnes, je réplique en disant : « moi, je suis étranger. Et toi, alors ? Est-ce que tu connais ta ville ? Est-ce que tu t'impliques dans ta ville ? Est-ce que tu es dans une association ? Est-ce que tu participes à la construction du lieu où tu résides ? Moi, oui. Alors, entre nous deux, c'est peut-être toi, le Nantais le plus étranger. »

Nous, membres du comité d'animation, nous avons des souhaits que nous voulons vous soumettre, Madame le Maire. Mesdames, Messieurs les élus, on apprécie le CNCE. Qu'il continue à exister. Que notre voix puisse être entendue est important pour nous permettre de veiller et de remonter ce que nous constatons. Nous sommes les yeux et les oreilles des étrangers à Nantes. À ce titre, nous voudrions faire plus, être plus entendus, avoir plus de relations avec vous, les élus.

Espérant ne pas avoir pris beaucoup de votre temps si précieux, je ne peux finir sans dire un petit mot, et ce petit mot, je pense que tous ceux qui sont intervenus ici, vous l'avez utilisé très souvent. C'est « merci ». Merci est un bien petit mot, mais qui ne sort de la bouche que sous l'effet d'un acte qui inspire de la gratitude. Merci à tous ceux qui nous accompagnent dans cette tâche. Je veux parler ici des personnes et des élus en charge du CNCE. Merci encore une fois, Mesdames et Messieurs les élus. Merci également, et surtout, à Madame le Maire, ici présente, pour tous ces efforts qu'elle est en train de fournir envers les étrangers. Parce que son modèle, je peux vous rassurer, deviendra un modèle européen et pourquoi pas, un jour, un modèle mondial... J'aimerais bien croire que partout où nous vivons sur cette terre, c'est là-bas chez nous.

Merci à tous.

Applaudissements.

Mme le MAIRE – Merci à vous. Je vous propose d'ouvrir le débat, si vous le souhaitez. Catherine Bassani-Pillot.

Reprise de la séance.

Mme BASSANI-PILLOT, Conseillère municipale – Madame le Maire, chers collègues, Madame et Monsieur les rapporteurs du CNCE, au nom des élus écologistes et citoyens, merci très sincèrement pour cette présentation, et bravo pour le travail et l'engagement des membres du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. Nous saluons également le fort investissement de notre collègue Nathalie Blin et des agents en charge de cette politique nantaise très volontariste.

Indéniablement, vous participez à construire une ville accueillante, inclusive et non discriminante, où chacune et chacun doit pouvoir bénéficier d'une égalité de traitement. Les actions présentées montrent toute la pertinence et l'intérêt d'impliquer dans la vie de la cité ces « Nantais venus d'ailleurs », pour reprendre le titre d'une très belle exposition présentée à Nantes en 2011.

En effet, la démocratie vit grâce à la participation de toutes celles et tous ceux qui animent le territoire au quotidien. Cette expertise du vécu nous est précieuse et unique, pour mieux répondre aux différents besoins et attentes des citoyens nantais.

C'est pourquoi nous invitons les membres du CNCE à élargir davantage leur participation pour enrichir les politiques publiques, nantaises et métropolitaines. Continuez à être force de proposition, initiez des axes de travail, innovez, osez ! Nous en avons tous besoin.

Par ailleurs, en effet, nous ne pouvons pas parler de la citoyenneté des étrangers sans évoquer la situation préoccupante à laquelle sont confrontés certains migrants et parmi eux, des mineurs. Ils sont arrivés à Nantes pour de multiples raisons, souvent douloureuses, et aujourd'hui, ils sont là, ils errent dans la ville, vivent dans des squats dans la promiscuité et des conditions sanitaires indignes, dans la peur et avec la précarité comme quotidien. L'État est détenteur de la compétence en matière d'accueil des demandeurs d'asile et d'octroi du statut de

III – 50

réfugié. Il est également en charge de l'hébergement d'urgence. Or près de 50 jours après l'installation du nouvel exécutif, il est difficile d'y voir clair sur ses intentions dans ce domaine.

C'est pourquoi nous, élus écologistes et citoyens, nous demandons au Président de la République de prendre les mesures nécessaires pour œuvrer avec les autres pays européens à la construction d'une politique migratoire digne de ce nom. Il y a urgence. Les collectivités sont en première ligne, car ce sont elles qui accueillent et doivent affronter les questions de terrain. Les villes de Grande-Synthe, près de Calais, mais aussi de Paris, montrent la voie d'une prise en charge par les territoires, obligeant l'État à faire des propositions. Hier encore, un communiqué de la Ligue des droits de l'homme nous annonçait que la justice avait tranché, à Calais. Je cite : « il n'est pas possible de laisser sans aide des personnes en état de dénuement total ».

Ici, à Nantes, la Ville agit déjà, Mme le Maire l'a rappelé. Mais les besoins sont chaque jour de plus en plus importants. Il faut passer à l'étape supérieure. Au-delà des compétences, obligatoires ou non, nous avons un devoir d'accueil, cela a été dit, de fraternité, de solidarité envers celles et ceux qui arrivent sur nos territoires. Des habitants, des collectifs, des associations, ici présents, l'ont bien compris, et ils n'ont pas attendu pour agir : hébergements, dons, soutiens dans les démarches administratives, soutiens scolaires, aides alimentaires... Pour autant, ils sont débordés et n'arrivent plus à faire face. Ces élans de solidarité ont besoin d'être relayés par des engagements politiques encore plus forts.

Avec celles et ceux qui agissent, trouvons ensemble des solutions humaines ! Nous le répétons, il y a urgence, c'est pourquoi nous soutenons la mise à disposition de locaux municipaux pour des associations et la mise à l'abri des migrants en attente de droit commun ou sans solution. Vous pouvez compter sur notre mobilisation.

Merci de votre attention.

Mme le MAIRE – Merci. Christine Meyer.

Mme MEYER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Je crois que les mots ont un sens, un sens souvent assez lourd, et dans ce cadre, je tiens à me féliciter de la référence, dans ce rapport, de façon claire et centrale, au concept d'intégration, concept qui me paraît conforme aux principes républicains. En effet, il existe plusieurs façons de décliner les rapports entre les membres d'une communauté politique, et je précise que ces rapports ne concernent pas seulement la question des rapports entre étrangers et nationaux, mais l'ensemble des membres d'une communauté. On peut en effet distinguer trois modèles : l'assimilation, l'intégration et l'inclusion, l'intégration me paraissant le seul modèle conforme aux principes républicains.

Premier modèle : l'assimilation. Dans l'assimilation, il s'agit de rendre les individus ou les groupes les plus semblables les uns aux autres, aussi bien dans leur façon de penser que dans leur façon de vivre. Ce qui signifie donc identité de mœurs, de langue, de religion ou éventuellement d'absence de religion, quand, dans certains États, les religions ont pu parfois être interdites. Il faut le rappeler aussi. Il faut rappeler qu'aujourd'hui encore, dans certains États, ce modèle assimilateur existe, c'est-à-dire qu'il faut une identité de mœurs et une identité de religion.

Dans le second modèle, alternatif, lui, de l'inclusion, qui a été un peu plus mis en valeur aujourd'hui, en particulier, dans le fameux rapport Tuot, que je déplore, il s'agit d'inclure, au sens mathématique du terme d'un élément qui est inclus dans un ensemble, mais qui demeure tel quel avec son identité à l'intérieur de l'ensemble, il s'agit donc d'inclure des individus ou des communautés dans un État, en laissant bien sûr à ceux-ci toute liberté de mode de vie et en n'exigeant le respect d'aucune règle supérieure, si ce n'est celle du refus du conflit violent.

L'État n'a donc qu'un seul rôle : assurer la paix civile, c'est-à-dire la coexistence pacifique des communautés. Dans ce cas, il n'y a pas véritablement, à notre sens, de communauté politique, dans la mesure où cette question du juste et de l'injuste et de la solidarité entre les groupes ne peut pas être posée.

III – 51

Enfin, bien sûr, le troisième modèle, le modèle de l'intégration. Dans ce modèle, les diversités culturelles, religieuses, sont maintenues, mais, et c'est le point important, subsumées dans un projet commun de construction de l'espace public, cet espace public comme lieu où l'on se pose la question de la solidarité entre les individus et entre les groupes, question de la solidarité qui ne peut être posée qu'en faisant référence à une question qui est celle du juste et de l'injuste, question qui ne se pose pas, effectivement, dans le modèle de l'inclusion. L'espace public n'est pas le simple lieu de la coexistence des particularités et des différences, mais celui où s'élabore l'intérêt général. Il suppose donc comme condition préalable un certain renoncement à ses appartenances personnelles de tous ordres, c'est-à-dire aussi bien sociales que culturelles. On voit bien sûr que ce modèle correspond exactement à la définition de la République comme chose publique.

Dans ce cadre, je voudrais saluer la réforme du CNCE de 2015. En effet, elle permet, par la présence de tous dans ce lieu, en particulier la présence des étrangers et des Nantais nationaux, de co-construire ensemble des politiques locales à partir d'un thème général qui est proposé. Cela constitue donc un exemple concret, au niveau local, de cette élaboration de l'intérêt général, de cette construction d'une République toujours en devenir.

En conclusion, je voudrais simplement faire de petites remarques qui ne me paraissent pas tout à fait conformes à ce projet que je salue, bien sûr. Il est encore fait référence à une ville inclusive. Cette ville inclusive, oui, mais pourquoi ne pas parler d'une ville attractive, dans la mesure où je pense que la véritable intégration ne peut se faire que parce que nous avons tous envie de construire ce projet ? Nous avons tous envie de participer à cet intérêt général.

Je voudrais quand même préciser que dans la délibération, il est fait référence à des diversités culturelles qui fondent une ville. Or je crois que les diversités culturelles ne peuvent pas fonder une ville. C'est un principe qui peut fonder une ville, c'est un projet qui peut fonder une ville. Les diversités culturelles composent une ville et la composent de façon tout à fait légitime, mais elles n'en constituent pas le fondement. Je peux paraître assez attachée au mot et à la sémantique, mais je crois que la sémantique a de l'importance dans le message politique que l'on formule.

Merci, Madame le Maire, merci, chers collègues.

Mme le MAIRE – Merci. Aïcha Bassal.

Mme BASSAL, Adjointe – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, chère Leïla, cher Mamadou, le moment que nous sommes en train de vivre n'est pas neutre, n'est pas secondaire, n'est pas accessoire. C'est un moment important, car il met en lumière une politique dont nous pouvons collectivement être fiers, celle qui consiste à agir en faveur de l'intégration, de l'accès aux droits et de la citoyenneté des étrangers, celle qui consiste à reconnaître que la Ville de Nantes, dont nous aimons à dire, à juste titre, qu'elle s'ouvre sur le monde, qu'elle rayonne, qu'elle attire, sait accueillir ces Nantais venus d'ailleurs, d'où qu'ils viennent et quel que soit leur parcours de vie. Celle qui nous permet de mener des actions volontaristes, et je crois que l'engagement nantais, assez unique en la matière, peut servir d'exemple à beaucoup d'autres territoires, qui permet l'intégration dans la ville des personnes étrangères pour leur accès à un logement, à un emploi, à des activités citoyennes ou culturelles, pour leur apprentissage de la langue française, dont la maîtrise est indispensable pour parcourir le chemin pentu de l'égalité de traitement et de l'accès aux droits.

Cet état d'esprit que nous concrétisons à notre échelle et avec nos moyens, Madame le Maire, il est dommage que d'autres n'essaient pas coûte que coûte de le mettre en application à leur niveau. En effet, nous ne pouvons pas rester insensibles à la situation de détresse que vivent plusieurs migrants sur notre territoire. Vous l'avez rappelé, Madame le Maire : à notre niveau et avec les moyens dont nous disposons, nous faisons notre possible, avec mes collègues de la majorité, pour chercher des pistes et trouver des solutions aux situations individuelles et collectives, avec humanité, avec justesse et en responsabilité.

III – 52

Avec le travail du CNCE, il s'agit, au-delà de la simple réponse aux besoins des personnes, même si elle est primordiale pour permettre à chacune et chacun d'avancer dans la ville et d'avancer dans sa vie, de reconnaître tout ce que Nantes doit à la diversité des histoires, des vécus, des profils ou des parcours qui l'ont façonnée. Une vision lucide de la construction de notre ville et une vision pleine d'espoir, de bienveillance et d'humanité. Et au-delà des mots, notre politique se veut concrète, utile, tangible. Elle encourage l'exercice de la citoyenneté, cela a été dit, car c'est bien cela, le sens du Conseil nantais pour la citoyenneté des étrangers. J'en profite pour saluer et remercier chaleureusement chacune et chacun de ses membres.

Je parlais à l'instant de l'importance pour Nantes de reconnaître ce qu'elle doit aux diversités, à toutes les diversités. Ce conseil marque une première étape vers l'établissement d'une véritable citoyenneté de résidence en permettant à des hommes et à des femmes qui vivent ici, travaillent ici et payent des impôts ici de donner leur avis, de choisir, de participer à la vie collective, de s'engager avec les autres et pour les autres, bref, d'être enfin considérés comme des comme des citoyens comme les autres, ni plus, ni moins.

Moi qui n'ai pu voter qu'à l'âge de 23 ans, en obtenant la nationalité française, j'ai une certaine idée de ce que signifie mettre un bulletin dans l'urne, de l'importance symbolique, bien sûr, mais démocratique, surtout, de cet acte qui paraît aujourd'hui malheureusement bien anodin, quand il n'est pas superflu..., mais qui, pourtant, marque l'appartenance à une même communauté de destin. Je pense qu'il est grand temps, mes chers collègues, que le législateur prenne ses responsabilités en accordant le droit de vote aux résidents étrangers, dans le respect de la tradition qui honore notre République et qui fait d'elle un merveilleux outil au service du progrès, de la liberté et de la conquête de nouveaux droits civiques et politiques pour toutes et tous. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Monsieur Reneaume.

M. RENEAUME, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Écoutez, je voudrais, au nom de notre groupe, m'associer aux propos qui ont été tenus, pour l'essentiel de ces propos, en particulier saluer et remercier les gens qui s'impliquent dans ce CNCE, qui semble effectivement faire un travail extrêmement important. Je voudrais dire aussi que nous sommes tous très fiers, et le Maire a eu raison de le souligner tout à l'heure, d'être membres d'une ville qui est ouverte et respectueuse des gens qui arrivent, et qu'il y a toujours des efforts à faire dans ce domaine.

Je ne voudrais surtout pas atténuer ce que je viens de dire, mais simplement poser une question sur les difficultés que vous devez rencontrer pour développer l'apprentissage de la langue française. Parce que nous avons lu le rapport, j'ai bien écouté ce qu'a dit le Maire, ce qu'a dit Madame Blin est ce que vous avez dit aussi : l'interprétariat est de toute évidence une étape première. Nous en avons déjà eu à en parler il y a quelques mois à propos des moyens qui étaient mis en œuvre par notre Ville pour aider à le développer. Mais nous avons l'impression que sur l'apprentissage du français, on rencontre des difficultés.

Quand on lit votre rapport, et d'ailleurs, c'est le texte de la délibération qui nous est proposée par Madame Blin, on dit que depuis trois ans, en fait, il y a 80 personnes qui participent à la réflexion, etc., pour déboucher sur des mesures opérationnelles qui sont, bien entendu, la finalité. Est-ce que vous rencontrez de vraies difficultés là-dessus ? Est-ce qu'il y a des moyens qui manquent pour y parvenir ? Nous partageons tous l'idée, bien entendu, que l'objectif majeur est que les étrangers qui arrivent puissent maîtriser le français le mieux possible. C'est un accès, et cela a été dit, aux droits, à la santé, à l'emploi aussi, bien sûr, et on a le sentiment, en vous lisant, uniquement, un peu moins en vous écoutant, que ce n'est pas si évident que cela. Si vous pouvez nous éclairer sur ce point, je vous en remercie.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je vais donner la parole aux acteurs. Monsieur Reneaume, est-ce aux acteurs ou aux élus en charge que vous vous adressez, ou aux deux ?

III – 53

M. RENAUME, Conseiller municipal – Madame le Maire, je citais à l’instant la délibération, mais je vous laisse choisir les gens qui doivent répondre à la question, ceux qui ont la meilleure réponse.

Mme le MAIRE – Ce que je propose, c’est de donner la parole aux acteurs et je compléterai volontiers cette réponse, parce que je partage tout à fait l’une des choses que vous avez évoquées : notre attention collective à ne jamais parler à la place de, mais à laisser d’abord la parole.

Mme BOULHAL, membre du CNCE – Pour la question de l’apprentissage de la langue française, concrètement, cela fait partie des ateliers les plus importants pour le CNCE. Nous travaillons donc énormément dessus. Nous sommes toujours dans l’élaboration des outils. Je ne vais pas mentir : en tant que membre du comité d’animation, je n’ai malheureusement pas fait partie des ateliers de l’apprentissage de la langue française.

Dans mon cas, je ne vais pas mentir : j’ai eu de la chance, j’ai eu une éducation entièrement française. Mais il est vrai que oui, pour plusieurs personnes, réellement, les outils que nous espérons travailler sont des outils qui permettraient, premièrement, à n’importe quel étranger arrivant en France de savoir quel est son niveau en langue française, quels sont ses besoins.

Est-ce qu’il s’agit en fin de compte d’ateliers leur permettant juste de communiquer pour pouvoir acheter leur pain ou réellement, pour trouver un emploi ? Il y a différents degrés de maîtrise de la langue française. Moi-même, malgré mon baccalauréat français de l’académie de Paris Créteil Versailles, j’ai énormément de problèmes avec certaines expressions françaises. Nous espérons donc vraiment créer un outil qui permette à tout étranger, dès qu’il arrive, de connaître son niveau de langue, quelles sont les possibilités qu’il puisse s’améliorer, pour qu’il puisse mieux s’intégrer.

Ensuite, on ne peut pas non plus obliger les gens à parler français. Il faut qu’ils veuillent apprendre à parler français. De toute façon, nous essayons de travailler à créer un outil qui permette à tous de s’améliorer en langue française et pouvoir y accéder. Un exemple, dans notre communauté d’animation, nous avons une personne, un membre syrien, Moussa, qui ne parlait pas du tout français à son arrivée, au début du conseil. En tant que syrien, il était anglophone, il parlait plus anglais. Aujourd’hui, nous communiquons sans aucun problème. Il a appris la langue française de sa propre volonté de vouloir s’améliorer. Mais il est important pour nous que la Ville puisse créer les outils pour permettre à tous, étrangers, d’améliorer leur langue.

Mme le MAIRE – Merci. En complément de ce qui vient d’être dit, qui est extrêmement important sur le fond, puisque ce que vous décrivez, c’est bien la rencontre entre un engagement, une démarche individuelle, vous venez de le rappeler, et puis, une proposition collective, nous avons effectivement sur ce sujet un point de vigilance et un point d’amélioration.

Le point de vigilance, pour être directe, concerne la pérennité des crédits d’État sur ce sujet. Il y a là une attention de l’ensemble des acteurs mobilisés sur ce champ.

Le point de progression, c’est ce qui a été rappelé tout à l’heure : c’est la mise en place d’un travail de coordination des acteurs institutionnels et associatifs, puisque le diagnostic qui est fait aujourd’hui, c’est une sorte de fragmentation de l’offre qui existe. Pour progresser en efficacité, en cohérence, en efficience et pour être au niveau des attentes et des besoins, il y a effectivement cette démarche de coordination qui est engagée.

Trois choses, pour conclure. La première, c’est pour remercier à nouveau les membres du CNCE pour leur présence ce matin, remercier Nathalie Blin et les services qui travaillent à ses côtés : Philippe Rigollier, Sterenn de Lafargue et celles et ceux qui sont engagés avec eux sur ces sujets.

Deuxième élément : la question des réfugiés a été évoquée à de multiples reprises. Je voudrais terminer sur ce point en nous appelant à la mobilisation collective. Je voudrais saluer le travail des associations, des acteurs et parfois, tout simplement des hommes et des femmes qui ne

III – 54

sont même pas engagées dans une association, qui simplement, à un moment donné, ouvrent leur part d'humanité en menant concrètement des actions comme ouvrir sa porte quelques jours ou quelques semaines. Je crois que cela dit beaucoup de la ville dans laquelle nous vivons, de la ville que nous voulons cultiver, et je vous invite à continuer la mobilisation collective sur ce sujet. Enfin, si vous le permettez, Monsieur, je vous emprunterai bien trois mots que vous avez utilisés pour ma conclusion, si vous m'en donnez l'autorisation. Vous avez dit : « nous avons un bien commun qui s'appelle Nantes ». Eh bien, je ne trouve pas de meilleure conclusion. Alors j'emprunte vos mots pour conclure ce débat, et vous remercier encore pour votre présence aujourd'hui.

Applaudissements

Je mets donc formellement aux voix la présentation du rapport du CNCE qui a été présenté.

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport du CNCE.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 14, intitulé :

Activités éducatives, sociales et culturelles – Avenant n° 1 à la convention entre la Ville de Nantes et l'Accoord – Création d'un 19^e projet social – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Cette délibération consiste en un avenant à notre convention de délégation de service public entre nous-mêmes, Ville, et l'Accoord. Il s'agit de l'aboutissement, j'allais dire d'un vieux dossier. En tout cas, depuis le temps que j'entends parler, moi qui traîne dans les couloirs de cette mairie depuis quelques années, d'un centre socioculturel sur le centre-ville, eh bien, ça y est. Il s'agit du 19^e projet social conduit par l'Accoord. Je vois Catherine Choquet qui opine du chef, en adjointe de quartier attentive.

Il s'agit donc de mentionner dans notre convention d'objectifs et de moyens, le fait qu'il y aura désormais un 19^e projet social, agréé par la Caisse d'allocations familiales, pour un centre socioculturel dans le centre-ville. C'est cela que je vous demande d'approuver.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Rebouh, Mme Naël, M. Salecroix, M. Huard, M. Martin, Mme Bassal, Mme Hakem et M. Moreau.

M. SALECROIX, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 16, intitulé :

Associations Vie étudiante – Troisième répartition de subventions – Approbation

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, mes chers collègues, il vous est proposé de procéder à une troisième répartition de subventions dans le domaine de la vie étudiante, pour un montant de 7 160 €, avec notamment :

- l'Association des étudiants de l'école Centrale de Nantes, à hauteur de 400 €, pour les représentations théâtrales avec leur troupe amateur, « La Comédie d'Ascalie »,
- l'Université, de Nantes, à hauteur de 5 475 €, pour l'attribution de 27 bourses de mobilité à l'étranger au titre du CLAP « Jeunes Nantais à l'international »,
- l'association théâtrale étudiante Poils et les Gants, à hauteur de 500 €, pour une création théâtrale de type cabaret burlesque,
- l'association théâtrale étudiante, encore, du collectif Sur le qui-vive, à hauteur de 285 €, pour une création théâtrale qui a été soutenue dans le cadre du dispositif Appuis,
- et pour terminer, à l'association Handisup, à hauteur de 500 €, pour soutenir l'organisation de la troisième édition du festival Handy Mix.

III – 55

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Je vous propose, au vu de l'heure, que nous fassions la pause déjeuner.

Suspension de séance à 12 h 45.

Reprise de la séance à 14 h 05.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de vous asseoir pour que nous puissions démarrer. Je vais vous proposer un petit ajustement dans le déroulé de notre séance, dès que tout le monde aura regagné sa place.

Je vous propose que nous puissions reprendre notre séance en ayant collectivement un temps à l'attention de Simone Veil.

Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons appris ce matin le décès de Simone Veil, une grande figure de la politique française, une grande dame, inlassablement engagée en faveur de l'égalité et des droits des femmes. Elle a porté avec une grande détermination et contre tous les conservatismes la si importante loi sur l'interruption volontaire de grossesse qui a permis de dépénaliser l'avortement.

Femme de conviction, elle a également été toute sa vie une Européenne convaincue, persuadée que la construction européenne était le meilleur rempart contre la guerre et la résurgence de la barbarie, qu'elle a durement subie dans sa jeunesse, à travers sa déportation et celle de sa famille. Profondément attachée aux valeurs républicaines, elle a constamment refusé les compromissions avec l'extrémisme, sachant en toutes circonstances faire prévaloir une très haute vision des libertés et de la dignité humaine.

Je veux aujourd'hui, en notre nom, rendre hommage à cette femme intègre, qui a défendu toute sa vie des valeurs essentielles : la dignité, l'égalité, l'ouverture et la tolérance. Je vous invite, en sa mémoire, à nous lever et à observer une minute de silence.

Une minute de silence est observée en hommage à Simone Veil.

Mme le MAIRE – Merci. Chers collègues, je vous invite à reprendre nos délibérations. Je vais donner la parole, pour commencer, à Gilles Nicolas, avec la délibération 20.

M. NICOLAS, Adjoint, donne lecture du dossier n° 20, intitulé :

Prévention de la délinquance – Actions financées par la Ville – Approbation

M. NICOLAS, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, dans le cadre de son plan d'action de prévention de la délinquance, la Ville de Nantes initie et soutient des actions au profit des publics les plus exposés. Je vais ici vous parler de certaines de ces actions et des moyens que nous voulons leur consacrer. Ces actions peuvent être des actions éducatives, peuvent être des actions qui se rapprochent de l'insertion professionnelle. Ce peuvent être aussi des actions d'occupation de l'espace public par des activités diverses et variées.

En matière d'insertion, nous travaillons plus particulièrement avec l'ADPS, l'Agence départementale de prévention spécialisée, qui, je vous le rappelle, au niveau du département, a la compétence de la prévention spécialisée. Et plutôt que de donner des subventions globales, nous préférons, à des moments, soutenir l'ADPS sur des actions particulièrement ciblées et qui touchent plus particulièrement des individus, des personnes qui peuvent être en situation de difficulté.

III – 56

Nous avons, dans ce domaine-là, les ateliers compensés, qui proposent une mise en situation d'apprentissage progressive de jeunes afin d'acquérir une première expérience. Cela peut se passer notamment au sein notamment de structures de quartier ou d'associations caritatives. Nous proposons une subvention de 1 500 € pour cette action. Elle était de 1 000 € l'an dernier.

La seconde action, toujours avec l'ADPS, est de mettre en œuvre des micro-chantiers éducatifs, ponctuels, à partir de supports expérimentaux. Là aussi, nous soutenons l'ADPS dans ce genre d'action. Cela peut concerner des chantiers particuliers. Je vais vous en citer un de l'an dernier. C'était particulièrement sur tout ce qui était l'aménagement des nouveaux locaux du centre de loisirs jeunes de la police. Cela a été de la peinture, de la menuiserie. C'était l'exemple d'un micro-chantier éducatif. Pour ces micro-chantiers, nous proposons la somme de 6 000 €. L'an dernier, elle était de 3 000 €.

Pourquoi est-ce que je cite les chiffres de l'an dernier ? Parce qu'étant donné que nous trouvons que ce sont des actions qui sont pertinentes et qui ont fait leurs preuves, nous les augmentons.

Ensuite, nous travaillons aussi avec l'association Réseau Étincelle, qui propose une action de remobilisation : « être entrepreneur de sa vie ». C'est pour des groupes de 15 jeunes de 16 à 30 ans du grand Bellevue, et cela permet de se rapprocher d'entrepreneurs durant trois ou quatre semaines afin de décrypter les notions de base d'économie et des réalités du monde professionnel. On part de la passion du jeune et l'on essaie justement de faire des rencontres avec des entrepreneurs. À la fin de cette action de 60 heures, ils présentent des propositions devant un jury et les jeunes peuvent être accompagnés ensuite, au vu de la sélection de ce jury, vers des structures du territoire et des actions existantes. Pour cette action avec Étincelle, nous proposons la somme de 1 500 €.

Dans le cadre des loisirs des jeunes, vous savez que nous travaillons avec le Centre de loisirs jeunes de la police, qui accueille environ une centaine de jeunes de 12 à 16 ans. Nous proposons, là également, des actions spécifiques avec le CLJ, notamment un travail sur les représentations par rapport à la police, mais en même temps, des actions de développement de la citoyenneté. Là, nous proposons seulement 1 000 €, mais c'est parce que dans le même temps, ce sont plus de 10 000 €, puisque nous mettons à disposition des locaux pour la police nationale au CLJ, le Centre de loisirs jeunes.

Ensuite, avec le Sporting club, nous proposons aussi une action par rapport aux jeunes qui sont inoccupés pendant les vacances scolaires. Cette action se fait en lien étroit avec nos médiateurs, en particulier à Malakoff. Je ne peux m'empêcher de vous montrer la fiche du Sporting club et de vous lire la conclusion que donnait cette association en parlant d'un des derniers bilans. Je vous la lis en intégralité. Cela ne va pas être long. « Dans le cadre de sa politique de prévention de la délinquance, la Ville soutient l'association dans ses actions socio-éducatives adaptées aux jeunes exposés aux risques de délinquance via l'activité sportive. Le bilan d'août est très positif. Au niveau du public, un choix des enfants qui répond à nos attentes : sur 60 enfants touchés, environ 40 n'ont pas accès ou sont en marge des activités proposées, avec un antécédent lié avec des problèmes de comportement, atteintes légères ou incivilités. Sur les 40, environ 30 sont du secteur de Tchéco. »

Vous savez comme moi que c'est du côté de Malakoff. Au niveau des modes d'intervention et de collaboration, c'est un travail qui se fait avec nos médiateurs sur l'espace public, qui repèrent ces jeunes et qui travaillent avec le Sporting club. Là, nous sommes dans le cadre des loisirs de jeunes sur la voie publique.

Pour terminer, ce que l'on appelle dans la délibération « médiation publique précaire », c'est l'action que nous faisons en particulier avec l'association Médecins du monde auprès des personnes qui se prostituent. Là également, nous avons une action qui vise à apporter un soutien et une action de prévention par rapport à ces femmes qui souhaitent sortir de la prostitution. En même temps, par rapport aux riverains, je recevais hier, en préfecture, nombre d'associations, sur un axe bien connu de la ville de Nantes, pour décrire un peu, avec cette

III – 57

association, ce qui était fait notamment en matière de salubrité publique, avec la distribution de sacs pour les déchets. Il est proposé, pour cette association, 4 000 €.

L'ensemble de ces subventions aux associations et aux actions que nous vous avons présentées représente un montant 16 000 €.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Juste un mot, parce que nous sommes intervenus à plusieurs reprises, avec ma collègue Stéphanie Houël, sur la prostitution, au cours de ces derniers Conseils. Nous saluons bien sûr le soutien que vient de préciser Gilles Nicolas auprès de l'association Médecins du monde, qui fait un travail important auprès de ces personnes prostituées, mais nous regrettons, nous l'avons déjà dit lors du dernier Conseil, que cette action-là ne s'inscrive pas dans un plan plus global de lutte contre la prostitution.

C'est un sujet difficile, nous en avons parfaitement conscience, mais c'est un sujet qui est extrêmement prégnant dans notre ville de Nantes et en particulier, dans certains quartiers du centre-ville.

Nous avons évoqué la dernière fois le plan de sortie de la prostitution, qui est entré en vigueur au mois d'octobre dernier, qui permet à des associations, dont certainement Médecins du monde, qui pourrait tout à fait se porter candidate, de travailler à la réinsertion sociale dans l'emploi, dans le logement, de ces personnes-là, et de bénéficier d'un accompagnement à 360 degrés, d'un suivi médical.

Il nous semble important, voire urgent, aujourd'hui, que la Ville puisse lancer dans l'élaboration de ce plan de sortie de la prostitution, qui, encore une fois, est entré en vigueur au niveau national au mois d'octobre dernier. Vous aviez, je crois, lorsque nous avons posé cette question, il y a quelques semaines, renvoyé au Conseil de la nuit, qui est le cadre dans lequel, si nous avons bien tout compris à ce moment-là, pourrait s'élaborer ce plan d'action. Est-ce que vous avez de nouveaux éléments à nous apporter concernant ce dossier ?

Mme le MAIRE – Merci. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Gilles Nicolas.

M. NICOLAS, Adjoint – Madame Garnier, lors de la réunion d'hier avec les services de la police, j'ai eu l'occasion de parler de l'ensemble de ce sujet avec les associations. Deux choses :

L'action avec l'État, déjà, notamment sur la répression du proxénétisme, parce que je vous rappelle, mais vous le savez, que le fait de se prostituer n'est pas une infraction, mais que le proxénétisme en est une. Nous avons demandé plus particulièrement à la police nationale d'avoir une attention particulière sur ces trafics-là.

Le directeur départemental de la sécurité publique a présenté hier quatre affaires qui avaient été faites ces trois derniers mois, dont notamment l'une concernant la prostitution de rue. Les services judiciaires sont à la tâche et j'attends encore des résultats un peu plus prégnants. Ils soulignent la difficulté qu'il y a, même avec la nouvelle loi, sur la pénalisation du client et l'établissement de ce type de procédure. Il n'y a pas plus d'une centaine de procédures à ce sujet-là dans notre pays, aujourd'hui. Mais deux ont été réalisés à Nantes.

Ensuite, il y a toute l'action que nous menons avec l'association Médecins du monde, qui a notamment recruté, ou qui sous-traite, mais c'est dans la même famille, avec l'association Paloma. Une Roumaine et une Nigérienne ont été recrutées justement pour être médiatrices avec ce public de femmes qui se prostituent, pour justement les aider, que ce soit juridiquement, socialement ou pour la réinsertion.

C'est un travail que nous menons depuis longtemps, mais qui est un travail difficile, parce que comme le disait d'ailleurs l'une des femmes de cette association, hier, parmi les femmes qui se prostituent, il n'y a pas que des femmes qui sont dans des réseaux. Il y a aussi d'autres personnes qui ne sont pas dans des réseaux.

III – 58

Par ailleurs, au niveau de l'État, vous l'avez souligné, il y a un plan de lutte qui va se mettre en place puisque Mme la Préfète, je crois, début juillet, va mettre en place le comité du plan de lutte contre la prostitution, puisque c'est l'État qui mène la danse à ce sujet-là. En font partie naturellement les services de police, les services de justice. La collectivité ou les collectivités territoriales y sont invitées, ainsi que les associations qui œuvrent. Vous avez cité Médecins du monde, mais il y en a d'autres. Nous prendrons donc notre juste place dans ce comité, et nous répondrons aux invitations de Mme la Préfète.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. REBOUH, Adjoint, donne lecture du dossier n° 17, intitulé :

Sports - Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. REBOUH, Adjoint – C'est la troisième répartition des subventions aux associations sportives qui est somme toute classique, mais qui permet de voir la diversité des pratiques, la diversité des acteurs, des disciplines, mais aussi le sport dans toutes ses dimensions.

Le premier tableau, c'est de l'investissement, pour les clubs qui sont signataires du plan nautique, des subventions d'investissement aussi pour la Saint-Médard de Doulon et l'association pour la promotion équestre de la Salantine, qui va permettre aux personnes porteuses d'un handicap, d'accéder à leur manège équestre, des subventions qui sont liées à des manifestations sportives (le Nantes Pleins Contacts, Nantes Atlantique boxe, Judo club, BAG Nantes), des subventions qui sont liées aussi à des manifestations dans le cadre du plan handisport et sport adapté, que mon collègue Jean-Jacques Moreau pilote (la Ligue des sports de glace, ORÉA, l'Élan – Sports adaptés), Il y a aussi des subventions de fonctionnement pour différents clubs : l'Hermine de Nantes, le Volley-ball Nantes, Nantes Doulon Futsal, le Stade nantais, l'Espérance Saint-Yves.

La fonction sociale et solidaire du sport, nous en avons parlé deux fois ce matin avec le Sport club, et je me réjouis en tous les cas que l'on en parle, parce qu'ils font un travail exceptionnel. J'ai eu l'occasion de les recevoir hier lors de la photo officielle de la fondation. Mme le Maire était également avec nous.

Il y a aussi des aides à l'emploi aidé pour le Nantes Doulon Bottière Futsal, des aides pour le fonctionnement du sport de haut niveau, mais du sport de niveau amateur, et des aides qui concernent les différents plans. Nous avons à la chance, à Nantes, d'avoir trois plans : le plan nautique, le plan handball, et le plan cité foot, et des aides qui concernent aussi le sport universitaire et scolaire, qui vous sont présentées dans le tableau.

L'ensemble de cette délibération porte sur un montant de 1 019 545 €.

Mme RIO, Conseillère municipale – Merci, Madame. Madame le Maire, chers collègues, lieu mythique et véritable institution nantaise, la salle Coidelle vient d'être fermée pour quatre mois de travaux. Montant des travaux : 371 000 €. Cette salle représente le patrimoine, l'histoire et même l'architecture de Nantes. C'est le seul lieu public pour la pratique du sport en centre-ville ouvert aux adultes et aux enfants. Avec la pratique de la gymnastique, du judo, des différentes boxes, de l'haltérophilie, de la capoeira et de bien d'autres activités, ce sont des milliers de licenciés, des salariés, et des intervenants. Cette salle n'a pas été régulièrement entretenue ni rénovée.

Ce manque d'efficacité se caractérise par une expression, entendue déjà ce matin, mais lue à plusieurs reprises dans la presse : « on se refille la patate chaude ». Cela nuit aujourd'hui à la pérennité de l'édifice. Une rénovation complète coûterait, d'après vos estimations, 6,5 millions et deux années de fermeture. Aujourd'hui, les travaux se font à minima, à savoir le renforcement de la charpente et des verrières et la mise en place d'un système de sécurité incendie.

III – 59

Les problèmes de pollution à l'amiante et au plomb ne semblent pas avoir été pris avec le sérieux nécessaire. Ce ne sont pas des aléas, Monsieur Robert. Au premier étage de la salle, quatre plaques d'amiante seront simplement recouvertes, puisqu'il a été expliqué que c'était une forme d'amiante compacte et non d'amiante fibreuse. Pour le plomb, le rapport d'une société intervenue sur les lieux mentionne : « néant ». Les utilisateurs ont pourtant remarqué une véritable dégradation des peintures au plomb, qui s'écaille sur les rambardes et les rampes d'escalier. Cela pourrait signifier une dégradation de niveau 3, la plus élevée. Des procédés écologiques pour neutraliser les peintures au plomb existent.

Pour autant, la solution municipale retenue est la fermeture des étages, donc moins de sportifs et de scolaires dès septembre prochain. Paradoxalement, l'avenir de la salle Coidelle pour la municipalité reposera sur la fréquentation dans les deux prochaines années. Nous entendons donc les inquiétudes des clubs et de leurs licenciés. Pouvez-vous nous rassurer sur la pérennité de la salle Coidelle, élément emblématique du patrimoine nantais ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Ali Rebouh.

M. REBOUH, Adjoint – Je vous rassure d'abord sur le devenir de Coidelle. Il y a eu beaucoup de désinformation sur ce sujet, aussi bien dans la presse que par des acteurs qui grenouillent autour des clubs sportifs, mais ce que je peux vous dire aujourd'hui, et je pourrai même vous transmettre les mails que j'ai reçus des clubs, sur un dossier qui était extrêmement compliqué.

Parce que ce qu'il faut savoir sur Coidelle, c'est qu'initialement, ce n'était pas un équipement sportif. C'étaient des magasins. Vous le savez tous. C'est un équipement à la fois atypique, parce qu'il a une dimension, par rapport aux usagers qui l'utilisent depuis un certain nombre d'années. Il a aussi une dimension simple symbolique parce qu'il est en plein cœur du centre-ville, centre-ville où il est vrai, nous avons une densification et un nombre d'usagers extrêmement important.

La première chose à laquelle il fallait répondre, avant de prendre des décisions concernant le devenir complet de l'équipement, c'était à des questions de sécurité. D'où la nécessité de faire des travaux pendant l'été 2017. On répond d'abord aux normes de sécurité. La Ville de Nantes a une responsabilité, et moi le premier, sur ces questions-là. Il fallait donc répondre à la question de la sécurité. Pour autant, en répondant à la question de la sécurité, nous avons été amenés à prendre des décisions, à avoir une jauge qui passait à 199 usagers, d'où la fermeture du premier étage.

Pour autant, Madame Rio, si vous aviez bien suivi toute l'actualité par rapport à ce dossier, vous n'êtes pas sans savoir que nous avons proposé des solutions de repli pour les clubs sur le centre de loisirs du Petit Port, avec un engagement que j'avais pris et que nous avons réussi à tenir, celui de maintenir malgré tout une offre de proximité sur le centre-ville.

Tous les clubs ont été reçus individuellement pour prendre état de leurs besoins et faire en sorte que pour des catégories qui sont en dessous de 16 ans, on puisse maintenir une offre sur le centre-ville. Pour ma part, je me réjouis, et je remercie la direction des sports d'avoir travaillé là-dessus, du fait qu'aujourd'hui, tous les clubs qui désirent maintenir une activité pour les moins de 16 ans au centre-ville auront une solution qui leur sera proposée dès le mois d'octobre, parce que les travaux s'achèveront en octobre.

Par ailleurs, sans avoir fait la visite directement avec les clubs, mais ils ont fait une visite le 22 juin dernier, je peux vous promettre qu'ils sont extrêmement ravis des solutions qui sont proposées. Et aussi, il faut se le dire, même si Coidelle est un équipement emblématique, il y avait tout de même des problèmes d'insalubrité, des problèmes d'hygiène, pour lesquels les parents nous remercient aujourd'hui de proposer une alternative qui sera sans doute meilleure sur le Petit Port.

Par conséquent, rassurez-vous, Madame Rio. Je vous transférerai même les courriers qui m'ont été faits. En tous les cas, nous avons été capables de répondre à la fois à la proximité, aux besoins des clubs et surtout, d'avoir une activité au centre-ville que nous allons pouvoir maintenir.

III – 60

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Moreau pour le Racing Club nantais.

M. HUARD, Adjoint, donne lecture du dossier n° 21, intitulé :

Bureaux des projets – Fonds de soutien à l'initiative citoyenne – Subventions – Approbation

Mme le MAIRE – Je vais donner la parole à Jean-Paul Huard, mais juste avant, je propose que nous puissions visionner un petit film. Nous l'avons souhaité avec Jean-Paul Huard et Abbassia Hakem, l'adjointe du quartier, parce que ce film, d'abord, illustre parfaitement la dynamique que nous avons voulu impulser à travers cette démarche novatrice que représentent les bureaux des projets, et pour une deuxième raison, parce que ce film, proposé par l'association Système B, qui porte depuis maintenant quasiment trois ans cette idée d'un bal à Bellevue, donne à voir une autre image des quartiers populaires que celle que l'on entend parfois. Il nous a semblé que cela avait toute sa place dans notre instance.

Projection d'un film vidéo.

Mme HAKEM, Adjointe – C'est vraiment un coup de cœur. C'est joyeusement contagieux. Je vous le recommande le matin et le soir si vous en avez besoin. Au-delà de cela, je trouve que c'est un travail collectif important, avec des acteurs très différents du grand quartier, que ce soit sur Saint-Herblain ou sur Nantes, avec des commerçants, des acteurs associatifs, des collègues, des écoles, etc.

Le scénario et les paroles ont été écrits par les habitants et ont été intégrés au répertoire du bal de Bellevue, qui sera présenté dimanche après-midi, à partir de 16 heures, place Denis Forestier, et qui sera représenté notamment à la clôture du festival Aux heures d'été, le 17 août, et au mois de juillet, juste avant la projection en plein air d'un film sur la place des Lauriers. Voilà, je trouvais qu'il était important de montrer ce qui était fait de positif sur nos quartiers.

M. HUARD, Adjoint – Cela reflète tout à fait ce que nous voulons faire dans le cadre du Bureau des projets. Nous sommes à la fois dans l'éducation populaire, dans le vivre ensemble, dans des dynamiques de quartier, dans une façon de faire vivre toute l'énergie des habitants.

J'ai un certain nombre de subventions à vous présenter aujourd'hui, pour un montant total de 20 975 €, avec sept projets. Très rapidement :

- Le Bureau des projets de Bellevue Chantenay Sainte-Anne propose 1 000 € pour des actions de récupération d'encombrants et de mise en valeur de mobiliers, à partir des encombrants, qui seront utilisés au cours de différents événements. Il est donc proposé 1 000 € par ce Bureau des projets.

- Concernant également un autre projet sur Bellevue Chantenay Sainte-Anne, des jeunes du quartier organisent, rue de la Tannerie, à Chantenay, des animations qui permettent de faire vivre l'ensemble du secteur et particulièrement, de la place Jean Macé. Ce qui est particulièrement intéressant, c'est que là aussi, cette initiative de jeunes est relayée largement dans la population, avec des associations telles que Saint-Benoît Labre, la fabrique de Chantenay, l'Étincelle et des habitants de la rue.

- Également, le Bureau des projets de Malakoff Saint-Donatien, cette fois, propose 5 000 € pour des initiatives rue du Maréchal Joffre, qui investissent à la fois le Lavomatic, l'épicerie, les bars, les balcons chez l'habitant, les résidences seniors, etc. C'est donc une vraie implication de l'ensemble du quartier, également.

- Le Bureau des projets de Malakoff Saint-Donatien, toujours, soutient un projet avec l'association Les Composteurs du bocage nantais, qui se forment à l'auto-construction d'une cabane de jardin en palettes, avec l'appui de la Ressourcerie de l'Île.

III – 61

- Ensuite, concernant le Bureau des projets de l'Île de Nantes, la jeune association À l'Asso des haubans ! souhaite animer la pointe est de l'île de Nantes. Après une première journée festive réussie l'an dernier, elle fédère habitants et associations de Beaulieu, souhaite animer et organiser une grande fête de quartier fin septembre.

- Le Bureau des projets de Doulon Bottière propose 4 100 € pour l'association Grand'place, qui participe à l'implication des quartiers dans la transformation, ou en tout cas, qui essaie de mobiliser les habitants sur Bottière Pin sec pour le devenir de l'ancien centre commercial. C'est à travers des manifestations festives que ces propositions sont réalisées.

- Enfin, il y a la proposition également d'une pièce de théâtre pour les 50 ans de la maison de quartier des Dervallières, avec l'association la CSF en particulier, pour 3 400 €.

À titre d'information, il y a 16 projets, je ne vais pas tous les détailler, parce que ce serait un peu long. Je suis désolé pour les porteurs de projets, mais vous pourrez vous référer à la fois à cette délibération et également, au site de la ville, où ils sont tous présentés. Je vais en citer quelques-uns : une fresque à l'îlot Molière, au centre-ville, l'histoire africaine à travers des noms de rues, sur le quartier de la Manu, un « repair café » au restaurant Interlude, à Nantes Erdre, une disco soupe avec des étudiants kapseurs, qui sont des étudiants en collocation solidaire au Ranzay ou encore, l'inauguration de l'Arbre à livres, place du Muguet nantais, à Nantes sud.

Au total, pour l'année 2017, nous sommes rendus à 20 975 € en régie d'avance et à 65 526 € en subventions. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. D'abord, je voudrais saluer la réalisation de ce joli petit film en forme de flash mob. Nous avons bien regardé, nous n'avons pas vu danser M. Bolo, mais nous espérons qu'il sera présent sur le flash mob du quartier Nantes Nord, peut-être, à une occasion ultérieure.

Sur le Bureau des projets et ce qu'a présenté Jean-Paul Huard à l'instant, il y a beaucoup d'initiatives très riches, très diverses, qui nous semblent souvent intéressantes. Simplement, pour certaines d'entre elles, on constate que l'on retrouve des associations qui sont, pour d'autres actions ou d'autres projets, déjà soutenues par la Ville.

Je m'interrogeais simplement sur ce schéma. Nous nous demandions si l'on ne s'éloignait pas un peu, dans certains cas (je pense par exemple à l'AFEV, qui fait par ailleurs un travail que nous ne contestons absolument pas, à destination des jeunes), si l'on ne s'éloignait pas un peu, lorsque l'on retrouve des associations qui sont déjà soutenues par la Ville pour d'autres types d'actions, de l'esprit et de la vocation initiale du Bureau des projets.

Mme le MAIRE – Merci. Myriam Naël.

Mme NAËL, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, je voulais apporter mon total soutien à cette délibération, puisqu'effectivement, les bureaux des projets, qui sont un dispositif assez innovant dans la prise en compte de la participation et de l'envie de faire des habitants, dans notre territoire, ont pour objectif de soutenir les initiatives citoyennes qui animent l'espace public et développent les solidarités entre les habitants.

Et l'on voit combien aujourd'hui, nous sommes dans une cité, une ville, au sens noble du terme, où, dans une société morose où l'on aurait tendance à penser que les gens ne veulent plus s'engager, lorsque l'on voit le nombre de personnes qui aujourd'hui, proposent des projets au sein du Bureau des projets, c'est bien le contraire qui nous est démontré.

Le tout étant de parier justement sur leur intelligence à participer et à soutenir leur démarche. J'en soulignerai deux : la dynamique autour du collectif Grand'place, sur le quartier de la Bottière. Il s'agit d'une nouvelle association, qui est créée depuis quelque temps, en accompagnement du projet urbain de la Bottière, avec parfois des discussions vives sur la question du cœur de quartier et néanmoins, une vraie dynamique positive.

III – 62

Je tiens à saluer le travail qui est fait en ce moment même sur ce quartier, avec l'instauration du conseil citoyen de la Bottière, qui devrait voir le jour d'ici à la rentrée. Nous étions une quarantaine de personnes réunies mercredi, puisque nous avons tiré au sort les prochaines personnes qui constitueront ce conseil citoyen. C'est donc de la dynamique positive.

Quant au deuxième, évidemment, au titre du projet Grand Bellevue, je ne pouvais pas ne rien dire sur ce clip, qui est à la fois émouvant, donne envie, et donne un autre regard sur ce quartier, puisqu'au-delà du fait que c'était effectivement un projet de l'amicale laïque inter écoles, une nouvelle fois, on a su répondre à leurs propositions, en partenariat avec Système B, qui a la création partagée sur le Grand Bellevue.

C'est bien la preuve que notre manière de construire des projets globaux, aujourd'hui, allie l'humain et l'urbain. Bien au-delà, ce film qui nous est montré, Abbassia Hakem nous l'a rappelé, nous montre ces habitants, ces énergies et bien souvent, j'aime à dire que nous avons une image dégradée des milieux populaires et des quartiers populaires. Or lorsque l'on voit aujourd'hui les sourires, que ce soient des enfants, comme des commerçants, comme des agents du service public, sur ce territoire, cela nous fait plaisir.

Je voulais aussi saluer le réalisateur de ce clip, Karim Bouheudjeur, non pas pour en faire une icône, il ne l'aimerait pas et il ne l'apprécierait pas, mais simplement pour dire que voilà un enfant de Bellevue qui, à un moment donné, ne représente pas du tout une icône, mais qui est comme nombre de personnes qui ont grandi dans des quartiers populaires et qui ont fait leur trajectoire de vie en ouverture de leur champ des possibles, en curiosité, en humanité.

Comme beaucoup d'entre nous, ils sont fiers d'y avoir grandi, d'en être partis, d'y revenir pour faire vivre des projets, et c'est tout à fait l'esprit de ce clip, aujourd'hui. Je tenais à féliciter ce travail et à remercier toutes les personnes qui, aujourd'hui, œuvrent dans nos territoires et qui font vivre l'énergie positive de ces territoires. Et puis, comme nous sommes en fin d'année et que nous avons tous besoin de vacances, de joie et de bonheur, je pense que nous pouvons tous aller danser dimanche après-midi place Denis Forestier.

Mme le MAIRE – Merci. Jean-Paul Huard.

M. HUARD, Adjoint – Je veux bien répondre à Madame Garnier, concernant les associations déjà subventionnées. Effectivement, un certain nombre d'associations sont là comme support, y compris pour la mobilisation de personnes dans les différents quartiers. Un certain nombre de collectifs d'habitants n'ont pas forcément de structure juridique pour pouvoir recevoir des subventions et souvent, ils peuvent s'appuyer sur des associations que l'on peut appeler des associations ressources. Cela, c'est un cas de figure.

Ou alors, il y a également des associations qui mènent des projets et qui ne s'intéressent pas forcément à l'ensemble du quartier, et des habitants du quartier en profitent pour inscrire ce projet dans l'ensemble de la dynamique de quartier. Là, cela crée tout autre chose, c'est-à-dire que l'on n'est pas seulement centré sur des adhérents et sur l'association elle-même : on est centré sur l'implication des gens du quartier.

Je peux vous dire que nous y veillons, mais que, d'abord, les habitants qui sont dans les comités d'animation des bureaux des projets y veillent très, très fort. Très souvent, d'ailleurs, c'est même une vraie difficulté pour une association qui est déjà financée, parce que les habitants disent : vous êtes déjà financés, on ne veut pas vous financer encore. Et ce sont eux qui décident, à un moment, de subventionner quand même, parce qu'ils considèrent qu'il y a une vraie dynamique de quartier, qu'il y a un vrai plus.

Nous essayons donc justement de ne pas opposer les associations déjà subventionnées et les collectifs d'habitants non organisés. Cela ne fonctionne pas trop mal. Je peux même dire que j'avais peur, un moment donné, et c'est ce qui s'est passé : il y a parfois des blocages en direction d'associations déjà subventionnées et il a fallu, de la part des habitants, regarder les choses un peu autrement, sans que nous nous intervenions. Parce qu'ils constatent qu'effectivement, malgré le regard qu'ils peuvent avoir sur certaines associations, c'est un vrai

III – 63

plus pour leur quartier, dans la mesure où ils s'impliquent, où ils proposent un enrichissement avec les différents autres partenaires.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme HAKEM, Adjointe, donne lecture du dossier n° 22, intitulé :

Personnes âgées – Convention d'objectifs entre la Ville de Nantes et Adoma, Aiguillon Construction et Vilogia relative à l'adaptation des logements des personnes âgées – logements bleus – Approbation

Mme HAKEM, Adjointe – Je vous présente la délibération de Catherine Piau, qui est souffrante et qui ne pouvait pas être là aujourd'hui. Elle concerne la convention d'objectifs que nous souhaitons signer avec Adoma, Aiguillon Construction et Vilogia, qui est notamment relative à l'adaptation de logements des personnes âgées, ce que l'on appelle les logements bleus.

Juste un petit rappel : depuis 2008, la Ville de Nantes, en partenariat avec Nantes Métropole Habitat, a créé ou adapté plus de 1 000 logements pour les personnes âgées de plus de 65 ans. À cette occasion avait aussi été mise en place ce que l'on appelle une veille sociale pour les locataires volontaires. Il est ressorti de cette expérience que plus de 90 % des locataires étaient plutôt satisfaits de ces aménagements et que par ailleurs, plus de 1 100 visites avaient été organisées à domicile, entre 2014 et fin 2016, qui ont permis d'améliorer le confort des habitations.

En tous les cas, cette veille sociale a permis de voir que « l'aller vers » était le meilleur moyen d'aller voir les gens qui sont soit isolés, soit qui n'osent pas faire leur propre démarche. D'ailleurs, je vais vous donner quelques chiffres : sur 440 situations, nous avons 31 % des personnes qui se privent pour pouvoir payer leurs factures, 44 personnes qui ne sont pas autonomes dans leurs démarches administratives et 27 % des personnes qui ne sortent pas de chez elles sans crainte. Vous voyez que la dimension « d'aller vers » est importante.

Face à ces constats, trois autres promoteurs sociaux ont souhaité développer cette offre de logements bleus encadrés par une convention partenariale avec la Ville de Nantes. 30 logements bleus seront notamment réservés au sein des cinq résidences sociales d'Adoma, 19 autres sont proposées par les bailleurs sociaux d'Aiguillon Construction et de Vilogia. Par conséquent, il est à noter que ces partenaires s'engagent à l'attribution des logements bleus aux personnes âgées de plus de 65 ans ou à défaut, à un public qui se rapproche de cet âge, mais qui a besoin d'avoir accès à ce type de logement.

Par ailleurs, je voudrais aussi signaler que nous travaillons étroitement avec les évaluatrices du Clic de Nantes Entourage pour réaliser une veille « logements bleus » auprès de ces locataires et proposer des visites à domicile pour leur permettre le recours aux droits et en particulier, pour les conseiller en matière de services favorables à leur maintien à domicile. Voilà ce que je voulais présenter dans cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Juste un mot sur cette question des logements bleus, qui est une très bonne chose, puisque nous savons que nous allons faire face au vieillissement de notre population dans les années à venir. Vous en avez parlé très, très rapidement, Abbassia, tout à l'heure.

Juste pour bien comprendre, parce que nous avons une question qui se pose, qui est celle de la façon dont on réussit à adapter l'offre de logements au parcours de vie des personnes qui sont aujourd'hui en logement social, et notamment, comment est-ce que l'on arrive à proposer des logements plus petits à des personnes qui n'ont plus d'enfants à charge et qui peuvent parfois occuper des logements « trop grands », ce qui ne permet pas à des familles qui pourraient avoir

III – 64

besoin de cet espace-là, je pense aux T3, aux T4, voire parfois plus grand, d'entrer dans le logement social.

Nous avons bien conscience que c'est toujours compliqué lorsque l'on touche à l'humain et que ce sont des sujets qui ne sont pas évidents. Mais il semble intéressant de concevoir ce travail autour des logements bleus dans une forme de continuité et d'opportunité pour proposer, aux habitants du logement social, de progressivement, en fonction de leur parcours de vie et du vieillissement (qui nous touche tous), voir comment ils peuvent « basculer » dans ces logements bleus pour permettre un minimum ou un maximum de fluidité au sein du logement social. C'était une question pour savoir comment cette transition, comment cet accompagnement se faisait, notamment avec Nantes Métropole Habitat.

Mme le MAIRE – Merci. Peut-être Pascale Chiron, qui assume cette compétence du logement social à la Métropole, mais qui, évidemment, renvoie directement à la question que vous posez...

Mme CHIRON, Adjointe – Sur cette question du vieillissement de la population, c'est effectivement un des problèmes auquel l'ensemble des bailleurs réfléchissent. D'ailleurs, localement, j'en profite pour faire un petit clin d'œil sur un outil qui a été mis en place : la mutation inter bailleurs, qui a été innovée il y a maintenant deux ans. Nous avons été les premiers en France à le faire.

C'est parti de quatre bailleurs sociaux sur l'agglomération de Nantes Métropole qui se sont regroupés justement pour faciliter ces mutations sur les questions des difficultés dues à l'âge, mais aussi sur les questions de la santé, puisqu'aujourd'hui, c'est le premier critère qui intervient pour les personnes qui entrent dans ces critères de logements bleus.

Les deux premières années, c'était avec les quatre bailleurs. Aujourd'hui, Nantes Métropole a décidé de pérenniser le système. Nous sommes rendus à sept bailleurs. Nous espérons avoir l'ensemble des bailleurs autour de ce dispositif. Il y a un travail très fin qui est fait avec l'ensemble des bailleurs. Nantes Métropole Habitat prend évidemment toute sa place et nous essayons justement de diffuser ce modèle de fonctionnement, à savoir qu'une personne soit mandatée pour aller faire un rendez-vous d'une heure et demie chez le locataire afin d'affiner la demande et pour pouvoir surtout fluidifier et avoir une réponse la plus adaptée possible et dans un meilleur délai.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SALAÜN, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 23, intitulé :

Actions de solidarité internationale – Soutien aux projets – Soutien aux Villes partenaires – Subventions – Bourses CLAP Échanges solidaires internationaux – Approbation

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Chers collègues, il s'agit de la traditionnelle délibération de solidarité internationale de printemps, qui est, je vous prie de m'en excuser, un petit peu longue. Elle comprend des éléments classiques sur lesquels vous me permettrez peut-être de passer un peu plus rapidement pour prendre plus de temps pour détailler les nouveautés.

Tout d'abord, les subventions aux associations dans le cadre de l'appel à projets de développement international solidaire, l'APDIS. Ces associations interviennent dans les secteurs de la santé, le secteur social, le développement local, l'éducation, la formation, l'environnement, etc. La commission d'attribution a retenu 14 projets et propose, au titre des subventions exceptionnelles, un montant de 43 800 €, au titre des subventions d'investissement, 2 400 €, et de nouveau au titre des subventions exceptionnelles, mais pour les projets en lien avec nos partenaires, 10 000 €.

Ensuite, les projets CLAP, les échanges solidaires internationaux des jeunes. Vous savez que la Ville souhaite encourager et promouvoir l'engagement des jeunes dans le domaine de la

III – 65

solidarité internationale. Aussi, la commission chargée d'examiner les projets a retenu 17 dossiers pour cette année 2017, le tout pour une somme de 10 000 €.

Troisième point : la subvention à l'association l'Atelier du 14, que nous connaissons, qui œuvre depuis de nombreuses années notamment dans le domaine de la lecture publique et qui établit de belles relations entre les quartiers nantais de Malakoff et celui de Caranguejo, à Recife, au Brésil. Il s'agit en fait d'une application de notre convention pluriannuelle déjà approuvée précédemment et donc, d'une subvention de 3 000 €.

Ensuite, nouveauté : une subvention exceptionnelle à l'association Maison des citoyens du monde, une subvention de 2 000 € pour la mise en place de formations collectives de préparation au départ et au retour des projets solidaires pour les jeunes. Je me tourne vers mon collègue Alassane Guissé, puisqu'en fait, il s'agit là de notre volonté d'accompagner au mieux les jeunes à la fois au départ et au retour de leur projet solidaire.

Sixième point : la coopération entre la Ville de Nantes et la ville de Dschang, au Cameroun. Là aussi, c'est une application de notre accord-cadre de coopération préalablement approuvé ici même. Il s'agit là du versement de la subvention pour 2017, de 40 000 €.

De la même façon, pour le point 7, la coopération entre Nantes et le Département haïtien de la Grand'Anse, une nouvelle fois, c'est l'application de notre accord-cadre pluriannuel déjà approuvé. Vous savez que nous intervenons notamment dans le domaine de la santé de la mère et de l'enfant. C'est une subvention de fonctionnement de 24 000 €.

Et dernier point, là aussi point nouveau : la proposition de notre coopération entre Nantes et Agadir ou plutôt, le renouvellement de cette convention afin d'établir un nouvel élan. Vous savez que c'est une coopération qui va bientôt fêter ses 25 ans. Il s'agit de définir la nature et les modalités de la coopération entre nos deux Villes autour de quatre actions principales : tout d'abord, développer et améliorer l'encadrement des acteurs de l'insertion professionnelle, soutenir la mobilité internationale des jeunes (il s'agit bien d'échanges entre des jeunes des deux territoires). La troisième action est de développer des liens entre les citoyens, les quartiers et les professionnels, là aussi, sous la forme d'échanges entre les deux territoires. Enfin, il s'agit d'assurer une gouvernance partagée du projet. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Oui ?

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Mes chers collègues, par cette délibération, vous souhaitez attribuer, entre autres, une subvention de 3 000 € à l'association [H]ikari dans le cadre du développement international solidaire. Cette association nantaise réalise des prestations de qualité, notamment dans la danse. Néanmoins, l'objet de cette subvention est particulièrement abscons. Je cite donc cet objet obscur : « création d'une chorégraphie avec des danseurs amateurs explorant l'impact de la religion et de l'urbanisme sur la psyché et les corps des individus », tout cela à Tunis en Tunisie.

Je vous demande donc de donner quelques précisions à nos collègues qui n'étaient pas en commission. En effet, malgré une réponse qui a été donnée en commission, j'ai eu beaucoup de mal à leur expliquer ce dont il s'agissait. Pouvez-vous donc nous éclairer sur cette subvention pour le moins obscure ?

Mme le MAIRE – Merci. Alassane Guissé.

M. GUISSÉ, Conseiller municipal – Merci. Je vais essayer de réexpliquer, pour ceux qui n'étaient pas à la commission. J'ai dit que les appels à projets, à la Ville de Nantes, pour la jeunesse, c'est une ouverture. C'est une jeunesse à laquelle nous permettons aujourd'hui d'aller vers, de rencontrer d'autres cultures.

La dimension spirituelle n'est pas quelque chose qui est offert en cercle fermé. Il s'agit de voir comment, entre le laïc et le spirituel, le jeune peut avoir une certaine ouverture. C'est tout simplement dans l'ouverture de nos projets : nous voulons que les jeunes aillent rencontrer d'autres cultures et qu'ils portent d'autres cultures, mais dans la philosophie de notre République. C'est cela, la finalité de l'action, par des expressions artistiques, par des

III – 66

expressions qui peuvent utiliser le chant ou la danse : savoir animer toute cette notion pour le savoir-vivre dans la différence. C'est tout simplement pour cela que nous avons soutenu ce projet. Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Gildas Salaün.

M. SALAÜN, Conseiller municipal – Je vous remercie, Madame le Maire. Monsieur Roussely, je trouve que vous n'avez pas fait beaucoup d'efforts. Vous aviez quand même un dossier de 14 pages expliquant la démarche artistique en question. J'attirerai surtout votre attention sur le contenu même de l'action.

C'est avant tout cela que nous avons évalué dans le cadre de l'APDIS. Nous avons certes regardé les références de l'intervenant, notamment du directeur artistique de cette association, qui, je vous le rappelle, collabore depuis plusieurs années avec le Centre chorégraphique national de Nantes, vous le rappeliez à l'instant. Il propose aussi des coproductions avec Onyx – La Carrière, le Théâtre de la Ville de Paris... Je passe sur les prix qu'ils ont pu recevoir et également, sur ses programmations au festival d'Avignon. Vous voyez donc la qualité artistique. Je n'y reviendrai donc pas.

En revanche, il est vrai que sur l'APDIS, les critères principaux, comme vous le savez, sont avant tout la dimension de coopération, la dimension de solidarité et de développement durable. Permettez-moi justement de vous rappeler quel est le contenu du projet en question et qui nous a amenés à donner cet avis favorable.

Il sera proposé des ateliers de formation avec de jeunes danseurs à Tunis, vous l'avez évoqué, mais cela aura également lieu à Nantes. Il y a trois temps pour ce projet. Il y aura aussi des rencontres avec des jeunes, avec des lycéens des deux territoires. Vous aurez également un travail de transversalité avec des médecins, des architectes, des designers, aussi bien sur le territoire nantais que sur le territoire de Tunis.

Et puis, ce qui nous semble être un élément extrêmement important de cette démarche, c'est cette volonté d'accompagner l'émergence de pratiques amateurs, vous l'avez dit, notamment dans la chorégraphie. Vous savez que c'est une demande extrêmement forte, extrêmement importante, cet accompagnement des pratiques amateurs dans le domaine culturel, dans le spectacle le vivant en particulier.

Et là, c'est une demande qui est aussi forte à Nantes qu'à Tunis. Et puis, vous savez aussi qu'à la fin de cette présentation ou de ce projet, il y aura des restitutions gratuites qui seront offertes aussi bien au public de Nantes que public de Tunis. Ce sont ces raisons-là qui nous ont amenés à donner cet avis favorable.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Je vous remercie, Monsieur Salaün, parce que n'étant pas présente à cette commission, un libellé aussi clair que celui que vous venez de faire nous aurait vraiment éclairci dès le premier coup. Merci.

Mme le MAIRE – Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Guissé pour la Maison des citoyens du monde et pour l'association Essentiel.

Non-participation au vote de M. Martineau et M. Mauduit pour le Festival des 3 continents.

III – 67

M. SOBZCAK, Conseiller municipal, donne lecture du dossier n° 24, intitulé :

Échanges internationaux – Soutien aux projets – Subventions – Espace Cosmopolis – Adhésion – Approbation

M. SOBZCAK, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, notre ambition est de permettre à chaque Nantaise et à chaque Nantais, d'où qu'il vienne, de bâtir un véritable parcours de construction de citoyenneté européenne et internationale. Cela passe par des échanges avec d'autres citoyens européens ou internationaux. C'est aussi pour progresser effectivement sur l'ouverture et le respect de l'autre et sur la possibilité de s'inspirer des pratiques d'ailleurs. C'est pour cela que j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération, avec trois parties.

Une première partie, ce sont des subventions à des échanges de Nantais et de Nantaises avec d'autres villes en Europe ou dans le monde, notamment des scolaires. Je cite le collège Victor Hugo, qui va partir à Cardiff, et le lycée Bougainville, qui va partir à Seattle. Mais il y a aussi d'autres associations qui vont organiser des échanges avec nos villes jumelles, ainsi qu'un certain nombre d'associations qui s'engagent pour faire connaître l'Europe ou le monde à nos citoyens, ici, à Nantes. Ou, au contraire, pour donner envie aux Nantais de partir ailleurs, notamment avec la Maison des États-Unis ou l'association Atlantique Japon. Mais vous avez tout le détail dans les annexes.

La deuxième partie de cette délibération concerne une série de conventions que nous devons signer pour permettre le programme des jeunes ambassadeurs avec la ville de Sarrebruck, un programme qui va bientôt fêter ses 10 ans et qui permet d'avoir la présence régulière d'un jeune Nantais à Sarrebruck et d'accueillir ici un jeune Allemand pendant un an pour faire vivre ce jumelage au quotidien. Ce sont plusieurs conventions qui sont subventionnées, notamment par l'OFAJ. Je vous invite à nous autoriser à signer ces conventions.

Troisièmement, une convention entre l'espace Cosmopolis, qui prépare son temps fort, et je vous invite à aller regarder de près. Nous allons travailler cette année sur l'urbanisme, le rôle des villes, les modifications, les transitions et des villes, et dans ce cadre-là, nous allons associer beaucoup d'associations et de porteurs de projets du territoire. Mais nous allons aussi faire appel à une exposition qui a été créée par une association toulousaine, qui s'appelle Science animation. Pour pouvoir présenter cette exposition, nous devons adhérer à cette association. Je vous invite donc à approuver cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 25, intitulé :

Développement culturel – Troisième répartition de subventions – Conventions et avenants – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, je dois dire que nous connaissons une période assez exceptionnelle, en ce moment, du point de vue culturel, à la ville, entre l'inauguration du musée, la semaine dernière, et ses 16 000 visiteurs du week-end.

Mais cette semaine, c'était aussi la fin des Scènes vagabondes, au parc des Capucins, c'est Urban Voices, qui continue d'aller de parc en parc pour sa chorale urbaine, la fête des Buttinerries, l'exposition Giger au LU, le festival Sofilm, qui a commencé ce mercredi. Il y a eu un vernissage, dans le cadre du Voyage à Nantes, à la Hab Galerie, hier. Il y a les propositions autour de l'Erdre « Rêver l'Erdre », les goûters électro, les 10 ans des Machines ce soir et puis, évidemment, la Nuit du VAN.

III – 68

Et vous parliez de bal pour dimanche : je vous invite à ne pas oublier le bal populaire à Malakoff, qui aura lieu aussi dimanche après-midi et qui, lui aussi, est financé dans le cadre du Bureau des projets. C'était ma petite pointe de jalousie pour finir mon énumération.

Voilà en tout cas une vitalité qui montre qu'entre très grands événements, très grandes institutions et événements de proximité, la Ville de Nantes déploie une politique complète et dans tous les quartiers nantais. Je me permets de refermer cette parenthèse et d'en revenir à ma délibération.

Plusieurs propos dans cette délibération. Je commencerai par une subvention au festival Petits et grands, le festival jeune public, qui est souvent connu au niveau national comme étant l'Avignon des petits ou l'Avignon des petits et des grands. Pour lui, une subvention de 50 000 € vient compléter le financement qui se déroule sur deux années, puisque ce festival étant biennal, nous le finançons sur deux années, pour un montant total de 350 000 €. En l'occurrence, c'est d'un montant de 50 000 € qu'il est question dans cette délibération. J'ai parlé d'Urban Voices : on trouve la subvention à l'association Cité monde, qui permet d'organiser cet événement, pour un montant de 180 000 € cette année.

Une subvention nouvelle pour un projet nouveau, un projet one shot, le projet « Il était une voie ». C'est un projet mené avec toutes les communes qui longent le tram-train entre Nantes et Châteaubriant et qui a permis de faire une animation culturelle autour du trajet du tram-train, avec une participation de la Ville de 4 000 € autour de cette manifestation.

On trouvera dans cette délibération un complément de subvention à l'association Nosig, destiné au festival Ciné Pride.

On trouvera aussi, dans le cadre de la politique de soutien à la diffusion, une aide complémentaire pour l'ensemble Skéné Productions, qui est subventionné au fonctionnement à hauteur de 15 000 € par la Ville. Et, sur présentation de projets, il a été décidé, pour permettre à Skéné Productions de mener ses nombreux projets cette année, de proposer une subvention complémentaire au projet de 8 000 €.

Ensuite, le CRÉA, l'association portée par René Martin pour ses activités. Pour faire simple, je vais le faire de façon un peu caricaturale : pour ses activités hors Folles Journées, à Nantes : une subvention de 42 000 €, pour la nouvelle présentation de la convention que nous avons déjà présentée au dernier Conseil municipal, mais qui a subi des modifications techniques. Il y avait quelques petites coquilles dans la convention telle qu'elle était proposée. C'est donc sans incidence budgétaire puisque l'on maintient le subventionnement à 42 000 €.

Pour finir, la présentation de six projets de créations partagées, qui nous permettent de compléter le programme des douze créations partagées financées cette année dans les différents quartiers nantais, avec des subventionnements qui tournent autour de 15 000 € par projet : on va trouver des subventionnements de 12 000 €, 15 000 €, 14 000 €, selon les projets. Je vous laisse prendre connaissance des projets un par un et évidemment, je me tiens à votre disposition pour répondre plus précisément.

Ensuite, dans le cadre de répartition de subventions aux projets, vous trouverez, en annexe 13, un certain nombre de propositions, plutôt des projets modestes, pour un budget de 29 338 €.

Mme le MAIRE – Merci. Robin Salecroix.

M. SALECROIX, Conseiller municipal – Madame le Maire, chers collègues, permettez-moi de me saisir de l'occasion donnée par cette délibération pour revenir quelques instants sur notre politique culturelle et sur l'événement qu'a constitué la réouverture du musée d'Arts, comme l'a évoqué M. Martineau à l'instant.

« Nantes, la ville la plus déjantée de France », titrait *Sunday Times*... Nantes est en effet repérée à l'international comme une destination phare, qui mise sur la culture pour transformer son territoire, à travers ses grands projets comme dans la vie quotidienne. Une identité culturelle unique et plurielle, ouverte à toutes formes de création que traduisent les différentes

III – 69

délibérations qui sont présentées et les différentes conventions, à l'image de celle avec le Muséum, le Conservatoire ou encore le Grand T.

La réouverture du musée d'Arts, quant à elle, est venue attester de cette attractivité et de ce dynamisme. Après plusieurs années de travaux lourds, l'afflux des Nantaises et Nantais à son inauguration marque le profond attachement de nos concitoyennes et de nos concitoyens à leur musée.

En 2009, lorsque le Conseil municipal d'alors décidait d'investir dans ce grand projet, les élus communistes étaient de celles et ceux qui portaient une ambition culturelle de haut niveau, de celles et ceux qui croient à l'art et la culture comme outil de l'émancipation humaine.

C'est peu dire que nos concitoyens ont été conquis par le cadre splendide qu'offre le musée. L'extension des bâtiments, la construction d'un nouveau bâtiment de 2 000 m² consacré à l'art contemporain qui s'articule parfaitement avec le site originel, la réalisation d'un auditorium et encore bien d'autres réhabilitations. Ces travaux de rénovation et de modernisation réalisés dans le respect architectural de ce temple dédié à l'art placent aujourd'hui le musée au niveau des plus belles réalisations de France.

Au-delà de l'aspect patrimonial, la création d'un grand musée d'Arts constitue un projet culturel, artistique et éducatif. Et de ce point de vue, le succès est également au rendez-vous. Ce projet s'inscrit dans la filiation de celui qui le fit s'ouvrir à l'art contemporain dès les années 1830. Ces allers-retours entre passé et présent qui font la spécificité du musée sont valorisés, comme en atteste la création de Susanna Fritscher qui inaugure le nouveau patio, l'attrait d'un Braque qui fait face à une œuvre de Picasso ou encore, l'utilisation du numérique et de la vidéo.

Enfin, parce que l'éducation à l'art et la culture dès le plus jeune âge est constitutive de l'individu, l'accès donné aux classes de la maternelle à la terminale permet la découverte des collections et son inscription dans un projet pédagogique.

Avec l'ouverture de la nouvelle école des Beaux-Arts dans le quartier de la création à la rentrée, avec les ateliers d'artistes de la Maison Fumetti, du projet Mellinet et d'ailleurs, avec le nouveau musée d'Arts, nous mettons en œuvre une action globale et ambitieuse pour les arts plastiques, de l'apprentissage à la création, jusqu'à la diffusion.

Des budgets importants ont été investis, de longues années ont passé. C'était nécessaire et nous pouvons en être fiers. Un cycle de politique culturelle s'achève donc sur cette belle réalisation. Il nous faut en ouvrir un autre avec les Nantaises et les Nantais, avec les artistes, avec les actrices et les acteurs culturels, avec les structures et équipements culturels sur lesquels nous pouvons nous appuyer pour ouvrir ensemble un chemin nouveau.

C'est cette énergie créative que nous voulons continuer de libérer à Nantes en continuant de soutenir la création, comme nous le faisons au cours de ce mandat avec les ateliers d'artistes, par exemple.

Pour le groupe communiste, le volontarisme de notre collectivité doit aussi s'appuyer sur le soutien renforcé de l'État dans le domaine culturel. En effet, nous n'oublions pas les promesses de François Hollande, qui, en janvier 2012, déclarait vouloir « sanctuariser le budget de la culture ». Les faits se sont cependant révélés très têtus, avec un budget culture en baisse de 2 % sur le quinquennat, en euros constants.

Nous réaffirmons donc ici notre vigilance et notre détermination à défendre une politique culturelle forte, dotée de moyens financiers et humains suffisants. D'autant plus que la ministre de la Culture, Françoise Nyssen a rappelé, lors de l'inauguration, sa volonté de sanctuariser les budgets de ces politiques publiques. Comme nous le disions ce matin, de la parole aux actes, il y a souvent de nombreux pas, et nos inquiétudes demeurent au regard de la cure d'austérité préconisée par Emmanuel Macron. 60 Md€ de dépenses publiques en moins, ce sont aussi 10 Md€ en moins pour les collectivités et in fine, cela peut être moins pour les politiques publiques, pour la culture...

III – 70

Pour que les comportements de peur, de haine et de repli identitaire ne finissent pas par l'emporter jusqu'au fond des urnes, il nous faut, à l'image de ce que nous travaillons à Nantes, une grande ambition culturelle et un service public assumé, avec les moyens nécessaires, pour favoriser une création toujours plus diverse, une culture de l'égalité et de la liberté, une société démocratique et solidaire.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Benoît Stekr-Ridel.

M. STEKR-RIDEL, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Chers collègues, en 2016, l'association Petits et grands, dont nous tenons ici à saluer l'action, a bénéficié d'une subvention de 125 000 €. En 2017, cette dernière bénéficie également d'une subvention de 125 000 €, à laquelle un avenant est venu s'ajouter pour un montant de 26 000 €, puis aujourd'hui, une subvention de fonctionnement complémentaire de 50 000 €. Soit un total, pour cette année, de 200 000 €. Pouvez-vous nous préciser les raisons qui motivent le versement de ces 76 000 € supplémentaires à cette structure ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Krysmann.

Mme KRYSMANN, Conseillère municipale – Merci, Madame le Maire. Comme d'autres, nous pouvons nous féliciter de l'inauguration et du succès du musée d'Arts, le week-end dernier. Les premiers retours que nous pouvons avoir sur la rénovation architecturale, l'extension, le lien avec la chapelle de l'Oratoire sont très positifs, et nous nous réjouissons avec les Nantais de retrouver ce haut lieu culturel. D'aucuns ont juste regretté de ne pouvoir admirer la chapelle de l'Oratoire puisqu'accueillant des vidéos, elle est dans le noir.

Nouveau contenant, mais aussi nouveau contenu. Je ne me permettrai pas de porter un jugement sur ce qui est de l'art ou sur ce qui n'en est pas. Ce n'est ni ma compétence ni mon propos, même si comme tout le monde, j'ai un avis personnel sur la question. Platon souhaitait exclure les poètes de la cité idéale à cause de leur aptitude à susciter l'émotion. L'art peut ainsi apaiser, faire rêver, interpeller, choquer...

Choquer, c'est probablement l'un des objectifs de certaines des œuvres du niveau -1 : automutilation, photos de sexes sous tous les angles, suggestion de fellation..., le contenu choquant, ce n'est pas moi qui le décrète, mais un écriteau de la taille d'une carte de visite : « Attention, certaines œuvres peuvent choquer la sensibilité de certains visiteurs, notamment les plus jeunes ».

Je vous rappelle que nous avons voté à l'unanimité l'accès gratuit pour les enfants et les scolaires afin qu'ils puissent fréquenter sans limites ce lieu. En avançant le nez en l'air, de nombreux visiteurs ne verront pas ces petites écritures. Je vous demande donc, Madame le Maire, que cet avertissement soit très visiblement indiqué.

Un tel avertissement n'est semble-t-il pas présent pour les vidéos de Bill Viola à la chapelle de l'Oratoire. On y voit notamment une femme en train d'agoniser et un accouchement. Cette œuvre a déjà été présentée ailleurs dans le monde, dans une salle à l'écart et avec des panneaux d'avertissement sur la violence des images. Il serait judicieux d'adopter la même attitude.

Je vous remercie, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je redonne la parole à David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Je voudrais d'abord en profiter pour remercier Robin de son intervention, qui a permis de compléter l'intervention sur le musée d'Arts. C'est vrai j'avais été un peu rapide sur le musée d'Arts, parce que c'est aujourd'hui un sujet métropolitain et non nantais. Mais en tout cas, je ne peux que reprendre les propos de Robin sur tout le plaisir que nous avons eu, évidemment, à faire partager le musée d'Arts à ces 16 000 Nantais.

III – 71

Monsieur Stekr-Ridel, sur le festival Petits et grands, vous faites bien de poser la question. J'avais fait une petite omission. Je vais donc essayer de reprendre le fonctionnement du financement de Petits et grands. D'abord, pour le festival, dans sa partie commune, c'est un financement en deux ou trois temps, selon les années, étant donné les effets de calendrier, qui porte sur un total de 350 000 €.

On a donc d'un côté 125 000 €, d'un autre côté, 175 000 € et 50 000 € qui sont aujourd'hui versés, qui complètent ce financement à 350 000 €. Et il y a deux actions particulières qui sont menées dans le cadre de ce festival : la première action est la présence, dans une vingtaine de crèches de quartiers populaires nantais, que la Ville soutient à hauteur de 21 000 €, tous les deux ans, au moment où le festival se déroule.

Et puis, nous avons une subvention d'action culturelle pour une résidence dans une crèche à hauteur de 5 000 €, qui vient compléter l'ensemble des fonctionnements que trouvera le festival Petits et grands. Donc d'une part, 350 000 €, qui est le financement habituel du festival, et sur des projets particuliers menés en collaboration avec la municipalité, on peut trouver 21 000 € et 5 000 € supplémentaires.

Concernant votre remarque sur le musée d'Arts, l'inauguration a aussi permis, pendant ce premier week-end, de constater en effet un certain nombre de défauts d'affichage dans la circulation tout simplement du musée, mais aussi sur les œuvres dont vous parlez. Depuis aujourd'hui quatre jours, des cartels beaucoup plus importants ont été mis en place au musée, qui permettent de renforcer l'information sur ces œuvres. Et bien évidemment, les parcours scolaires proposés ne visent pas ces œuvres en particulier. Les médiateurs font des parcours scolaires adaptés aux œuvres. Pour le reste, c'est bien évidemment la liberté des artistes et la liberté de création et de diffusion qui l'emportent dans les choix que font les conservateurs au musée d'Arts.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstentions de MM. Roussely, Reneaume, Mmes Rio, Hamel, Garnier et Houel).

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 26, intitulé :

Structures culturelles conventionnées – Troisième répartition de subventions – Convention – Avenants – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Pour commencer, je voulais vous dire que je ne choisirai pas entre le bal de Malakoff et celui de Bellevue. Pour garder des amis dans toute la ville. Mais je ne résiste pas à vous faire remarquer que nous avons droit un dimanche à deux bal(le)s.

Rires

Pour rester dans la musique et la danse, une belle subvention au Centre chorégraphique national de Nantes, une subvention complémentaire, est fléchée principalement sur le festival Trajectoires, qui s'annonce particulièrement prometteur pour l'année prochaine, et qui sera une première édition. Une deuxième proposition est de récupérer 30 000 € qui avaient été donnés à l'Association culturelle de l'été. Souvenez-vous, il s'agissait des contraintes en matière de sécurité qui s'étaient posées de manière drastique l'an dernier. L'association ayant reçu des aides complémentaires, nous récupérons, en quelque sorte, un trop-perçu.

Enfin, dans le cadre de l'édition 2017 du Voyage à Nantes, une belle œuvre artistique et mémorielle de l'artiste Gaëlle le Guillou est proposée sur un ossuaire du cimetière de la Bouteillerie, qui nous permet, là encore, de placer l'art dans tous les lieux de la ville. Je profite de cette occasion pour remercier Maguy Salomon et les services, qui ont dû travailler pour que l'artiste puisse installer son œuvre sans déranger les personnes venant honorer leurs défunts.

Mme le MAIRE – Merci. Stéphanie Houël.

III – 72

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Merci. Une question sur une des œuvres du Voyage à Nantes, dans le parcours « Rêver l'Erdre », sur le fameux béton qui a été installé sur la prairie du Tertre, qui s'appelle : « Le béton coloré tangué dans les vagues végétales des grandes pelouses ». Ces blocs de béton désolent un certain nombre de promeneurs. Après « la Nature en ville », on a le sentiment que c'est la ville dans la nature. La force de cette promenade le long de l'Erdre est vraiment d'être une coulée de verdure où justement, on s'évade de la ville. Est-ce que vous pouvez nous dire ce qui est envisagé pour ces blocs, qui ont été annoncés comme pérennes ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Avant de donner la parole soit à David Martineau, soit à Aymeric Seassau, je précise que cela la n'a absolument aucun lien direct avec le Voyage à Nantes, puisque c'est un projet qui s'appelle « Rêver l'Erdre », qui n'est pas du tout proposé dans le cadre du Voyage à Nantes. J'en profite pour dire un mot. Ce projet s'inscrit dans la volonté de croiser culture et nature, et c'est une proposition qui est, je le redis, complètement indépendante de notre stratégie touristique sur le Voyage à Nantes.

Aymeric ?

M. SEASSAU, Adjoint – Un mot avant de laisser la parole à David Martineau pour une expression peut-être un peu plus longue, pour vous dire mon étonnement sur plusieurs interventions et rappeler que nous ne sommes pas ici des critiques d'art. Je crois, moi, qu'il est heureux que l'art reste transgressif et qu'il dérange, y compris jusque dans l'espace public, puisque c'est le choix que nous avons fait.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Formellement, même si je reprends à 100 % les propos d'Aymeric sur nos volontés d'aller juger ce qui est bien et ce qui est beau, il s'agit d'une proposition faite en partenariat avec l'Université. C'est donc une proposition de l'Université dans le cadre de son domaine universitaire sur l'aménagement et l'embellissement de l'Erdre.

Mme le MAIRE – Merci. Un dernier mot pour conclure sur ce point. Je ne peux que vous inviter, Madame Houël, à aller découvrir la totalité de la proposition artistique de cet artiste, puisque ce n'est qu'un élément du parcours sur l'Erdre et que je crois que c'est bien la cohérence de sa proposition artistique dans sa globalité qui est intéressante à découvrir.

Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau, M. Mauduit et Mme Salomon pour le Centre chorégraphique national de Nantes.

Non-participation au vote de M. Martineau, M. Mauduit, M. Junique et Mme Rodriguez pour l'Association culturelle de l'été.

Non-participation au vote de M. Martineau, M. Junique, M. Marais, M. Mauduit, M. Le Brun, Mme Bocher et Mme Guerra pour le Voyage à Nantes.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 27, intitulé :

Culture – Équipements en régie, établissements publics et structures conventionnées – Conventions – Dispositions diverses – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Cette délibération concerne des équipements en régie avec, dans le cadre de nos politiques d'acquisition, une œuvre de Geneviève Asse intitulée « Plage », pour un montant de 10 000 €. Nous sollicitons auprès de vous la possibilité de demander une subvention auprès du Fonds régional d'acquisition des musées de France, comme il est de coutume pour ce type d'acquisition.

III – 73

Toujours une acquisition : nous avons passé une délibération, il y a quelque temps, sur une météorite. En voici une autre qui, cette fois-ci, est lunaire. Le montant de cette acquisition porte sur 8 250 €. Ne me demandez pas trop d'explications sur l'intérêt scientifique de cette météorite, mais ce que l'on peut dire, c'est qu'il est extrêmement rare de pouvoir acquérir des météorites lunaires et donc, dans le cadre des programmes de recherche menés par le Muséum et l'Université, nous vous proposons l'acquisition de cette météorite auprès de la société Labenne météorites.

On trouvera ensuite, dans le cadre de l'enseignement artistique, une très belle convention de partenariat entre le Conservatoire et l'association Les Eaux vives pour qu'il puisse être proposé aux publics en difficulté recueillis au sein de cette association de nombreuses activités au Conservatoire : à la fois des moments de découverte de la musique et des concerts, d'aller accueillir des élèves du conservatoire qui viendront se produire aux Eaux vives..., en tout cas, un programme d'inclusion mené entre les Eaux vives et le Conservatoire.

Toujours dans le cadre du Conservatoire, passons à une phase de la délibération qui concerne le réajustement annuel des tarifs. Vous avez la grille qui vous est proposée dans la délibération et qui porte sur une évolution moyenne des tarifs de 2,5 % cette année. Je peux répondre à vos questions si vous le voulez, mais je vous propose de ne pas détailler l'ensemble des tarifs, qui sont proposés à la fois pour les inscriptions, pour l'Heure musicale du jeudi, pour les locations de salle de spectacle...

Je ferai juste un commentaire, par contre, sur la location d'instruments dans le cadre des classes à horaires aménagés et des projets spécifiques, puisque nous proposons un accompagnement pour les tranches 1 et 2, donc les revenus les plus faibles, de la location d'instruments, en rendant gratuites à la fois la location d'instruments et la prise en charge de l'assurance, parce que l'on sait que la barrière financière, quand il s'agit d'instruments qui peuvent être chers à la location comme à l'achat, peut être au-delà de la barrière symbolique.

Dans le cadre de la politique de soutien aux lieux culturels, je vous propose de prendre acte de la nomination à l'EPCC du Grand T, de trois personnalités qualifiées, que sont Patrick Bonnet, Patricia Lemarchand, et Catherine Le Moullec, tel que présenté au dernier conseil d'administration de l'EPCC.

Ensuite, une proposition de travail sur les tarifs de location de salles de spectacle municipales, avec une proposition plus fouillée que celle du Conservatoire, qui est une simple mise à jour de la grille, puisque nous rebondissons sur une remarque qui avait été faite par l'opposition concernant des iniquités entre associations subventionnées et non subventionnées dans le cadre des tarifications.

Il est mis fin à ces iniquités dans le cadre de la nouvelle grille tarifaire proposée. Il est proposé des évolutions de tarifs qui vous sont présentées en annexe. Là encore, il peut y avoir des évolutions assez fortes, mais sur le volume des tarifs tel qu'il a été imaginé, ou en tout cas, prévu, en regardant trois ou quatre années moyennes d'utilisation de ces salles, on considère que nous aurons une évolution moyenne de 2 à 2,5 % des tarifs.

À noter, dans cette délibération, la situation particulière pour le Studio Théâtre, puisque nous proposons d'inclure un nouveau tarif, qui est la gratuité, qui, dans un projet que je viendrai vous présenter dans quelques semaines, pourrait être bien utile.

Je crois que j'en ai fini avec la présentation de cette délibération.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 74

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 28, intitulé :

Culture – Coopération culturelle – Convention avec l'Observatoire des politiques culturelles, l'État et le Département – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – À la suite des rencontres que nous avons tenues, que Mme le Maire avait tenues avec l'ensemble de l'équipe culture, avec les acteurs culturels, les 15 septembre et 6 avril, un travail de co-construction des sujets sur lesquels nous souhaitions nous pencher collectivement a abouti à proposer de mener un travail de diagnostic, de colloques et de réflexion sur la question du « mieux travailler ensemble » à Nantes. Mieux travailler ensemble entre acteurs culturels, mieux travailler ensemble entre institutions culturelles et associations, mieux travailler ensemble entre institutions, établissements et associations.

Ce sont tous ces thèmes qui seront travaillés dans le cadre de ces journées proposées en fin d'automne sur le territoire. Nous vous proposons donc une convention avec l'Observatoire des politiques culturelles, qui sera l'opérateur qui nous accompagnera dans l'animation de ces journées de réflexion, qui sont, je crois, très importantes dans les sujets de préoccupation des acteurs culturels sur le territoire. Le montant est de 38 000 € pour cette convention.

Mme le MAIRE – Merci. Rozenn Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Cette délibération nous propose une convention unissant l'Observatoire des politiques culturelles, la Ville de Nantes, le Département et l'État, c'est-à-dire toutes les divisions administratives du territoire national, donc, sauf la Région. Parce que cette initiative nous semble pertinente, nous trouvons simplement dommage que la Région n'ait pas été même contactée sur ce projet de convention.

Par ailleurs, cet observatoire étant une association, contrairement à ce que laisse sous-entendre son appellation, je souhaiterais savoir si cette mission d'observation, que d'autres associations pourraient parfaitement se proposer de remplir, a fait l'objet d'un appel à candidatures.

Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. David Martineau.

M. MARTINEAU, Adjoint – Bien évidemment, les travaux, lors de leur phase de réflexion, seront ouverts à toutes les institutions. Je peux noter aussi que Nantes Métropole n'est pas présente non plus dans ce comité de pilotage. Nous avons été, parce qu'ils avaient participé activement à la définition de ces problématiques, approchés à la fois par la DRAC et le Conseil départemental, qui ont souhaité s'associer au comité de pilotage, qui apportent aussi un financement, modeste, mais en tout cas, symbolique. Et bien évidemment, nous souhaiterions, dans ces journées, associer l'ensemble des acteurs à ces réflexions, puisque l'un des sujets qui sera porté est la relation des uns et des autres avec les différentes institutions.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. SEASSAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 29, intitulé :

Politique de la lecture publique et du livre – Troisième répartition de subventions – Conventions – Approbation

M. SEASSAU, Adjoint – Merci, Mme le Maire. Cette délibération compte une décision symbolique et importante. Elle fait suite aux propositions tarifaires que nous venons de voter sous la direction de David Martineau. Il s'agit de rendre gratuite l'intégralité des animations proposées dans le réseau de la bibliothèque municipale. Il s'agit là, pour les agents, d'en finir avec cette jungle tarifaire, qui était un peu pénible à gérer, puisqu'il y avait, selon les types

III – 75

d'animations, selon que l'on soit nantais ou pas, le type de public, la carte blanche, l'âge, etc., une série de tarifs très difficiles à appliquer, qui pouvaient parfois nous priver de publics.

Il s'agit en premier lieu, évidemment, de prendre la mesure de l'évolution de notre réseau de bibliothèques. Deux chiffres pour s'en rendre compte. Premièrement, une étude réalisée en 2015 montre que 40 % des plus de 15 ans ont eu accès au réseau des bibliothèques municipales sur le plan national. Ils n'étaient que de 27 % en 1997.

Nous voyons que nos réseaux sont mieux fréquentés, plus fréquentés, pas uniquement pour emprunter des livres, et pour cause : on l'ignore trop souvent, avec 600 à 800 animations de tous types, le réseau de la bibliothèque municipale est tout simplement le premier réseau de diffusion de la ville. Disant cela, vous aurez compris toute la portée de la décision que nous prenons aujourd'hui, si vous en êtes d'accord.

Un réseau qui se transforme, c'est aussi, pour la première fois, ce n'est pas dans la délibération, mais j'en profite pour vous le dire, le festival Fumetti avec un format nouveau, s'emparant de l'intégralité de la Manufacture, des salles associatives, de la bibliothèque municipale, les 7, 8 et 9. Vous savez donc où passer votre dimanche de la semaine d'après les bals de quartier.

Ensuite, le soutien au festival Nature nomade, qui est un bel événement qui a eu lieu au Muséum, en lien avec la Géothèque, un festival d'écrivains voyageurs allant explorer des lieux lointains, qui a donné lieu à un beau partenariat. C'est une première édition, qui en appellera certainement d'autres.

Ensuite, un partenariat avec l'association ALIS. Nous avons eu un petit débat sur l'accès au numérique, les dangers et contraintes que cela peut représenter. Il s'agissait ce matin des enfants. Pour les adultes, c'est, aujourd'hui, ne pas avoir accès ou ne pas savoir utiliser l'outil informatique. Cela peut conduire à des situations de rupture sociale et cela constitue des inégalités nouvelles et réelles. Il s'agit là de proposer, avec ALIS, des formations, des ateliers visant à réduire la fracture numérique et à permettre l'accès à l'informatique de toutes et tous et notamment, des personnes en précarité. Ces formations et ces ateliers ayant particulièrement bien marché, nous les reconduisons, si vous en êtes d'accord.

Enfin, il y a un don de documents, de livres et de CD retirés des collections de la Bibliothèque municipale pour aller à la solidarité, comme souvent, au Fonds documentaire des bibliothèques du centre pénitentiaire avec pour opérateur, la Ligue de l'enseignement.

Mme le MAIRE – Merci. Oui, allez-y.

M. ROUSSELY, Conseiller municipal – Merci, Madame le Maire. Mes collègues, vous employez, dans cette délibération consacrée à la gratuité des animations dans les bibliothèques municipales, une expression incompréhensible des Nantais et particulièrement inappropriée. L'objectif de la gratuité est pour vous, notamment, de favoriser, et je cite, « la capacitation des individus ». Vos services et adjoints sont excellents, Madame le Maire, excellents pour détourner les termes de ce qu'ils signifient, ou pour créer des néologismes...

Ce terme, « capacitation » est exclusivement un terme de biologie, un terme médical dont je m'abstiendrai de préciser ici à mes collègues la signification complexe, et vous comprendrez pourquoi, mes chers collègues, en regardant sa définition dans un dictionnaire spécialisé ou sur Internet. Par cela, vous rabaissez ici gigantesquement l'individu ! Vous utilisez des mots parfois incompréhensibles.

Cette intervention vous paraît peut-être anecdotique et sémantique. Mais Madame le Maire, comment voulez-vous que les Nantais comprennent certains de vos propos avec ce type de vocabulaire ? Merci.

Mme le MAIRE – Merci. Aymeric Seassau.

M. SEASSAU, Adjoint – Je vous remercie d'avoir souligné notre excellence, d'abord, et je veux vous dire que vous pouvez compter sur ma plus extrême vigilance littéraire pour l'avenir du

III – 76

mandat. Je crois cependant que parmi tous les mots utilisés, s'il y en a de regrettables, vous nous en voyez désolés, mais que le sens de la délibération est parfaitement compréhensible. Et oui, nous pensons que l'accès à la culture dans la proximité, sans les limites qui peuvent se poser, et la tarification n'est pas la seule, participe à la construction, à l'émancipation des individus. « Émancipation », moi, j'aime bien. C'est un vocabulaire politique qui me correspond.

Mme le MAIRE – Merci. Juste un mot, quand même, sur le fond de la sémantique. Vous avez souligné, Monsieur, l'excellence de nos services et je vous en remercie parce qu'effectivement, sur le croisement des enjeux de culture et de capacitation citoyenne (vous voyez, j'en ajoute un, ce sera peut-être plus clair), effectivement, nos services sont à la pointe de ce qui existe aujourd'hui en France et en Europe. La capacité de partager le pouvoir d'agir, la capacité d'exercer une citoyenneté active, dans le monde du XXI^e siècle, c'est un sujet qui intéresse nombre de réseaux de grandes villes, en France et en Europe. Je vous remercie donc d'avoir salué le caractère innovant de nos services, et je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 30, intitulé :

Convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite avec l'association Songo – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Madame le Maire, chers collègues, trois délibérations assez similaires dans leur objet, puisqu'il s'agit de signatures de conventions pluriannuelles et multipartites avec un certain nombre de partenaires de la Ville.

Un point Stereolux, avec cette convention pluriannuelle et multipartite avec l'État, la Ville de Nantes, le Département de Loire-Atlantique et Nantes Métropole. Là, c'est vrai que le Conseil régional n'est pas concerné par cette convention multipartite et pluriannuelle, puisque le Conseil régional a fait savoir qu'il ne souhaitait plus signer avec aucun opérateur de conventions de ce type.

Nous le regrettons, nous aurions aimé avoir le Conseil régional autour de la table pour décider d'un projet stable et durable à Stereolux : la SMAC, que vous connaissez bien, sur laquelle, dans la convention, pour faire simple, nous réaffirmons la dualité entre la politique habituelle de Stereolux en termes de musiques actuelles, comme une SMAC traditionnelle, mais surtout, l'intégration, dans le projet, au cœur du projet, du numérique et des évolutions de la scène numérique dans le projet nantais.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 31, intitulé :

Convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite avec l'association Rencontres du cinéma espagnol – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Toujours avec le même objet, la convention d'objectifs avec l'Association des rencontres du cinéma espagnol, qui organise le festival du film espagnol. Là encore, il y a eu un nouveau travail sur le projet du festival. C'est la précision du projet, parce que le projet demeure très largement dans ses attendus et dans les recettes qui ont fait ses trente années de succès, avec une proposition de subventionnant annuel pour la Ville à hauteur de 42 000 €.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 77

M. MARTINEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 32, intitulé :

Convention d'objectifs pluriannuelle et multipartite avec l'association Les 3 Continents – Approbation

M. MARTINEAU, Adjoint – Il s'agit de la convention pluriannuelle et multipartite avec l'association Les 3 Continents, qui organise le festival du même nom depuis aussi de très nombreuses années sur le territoire. Un travail a été mené pour préciser les conditions de l'activité du festival des 3 Continents sur les trois années à venir, un travail collectif mené sur le festival et une subvention de la Ville, qui, je le rappelle, s'élève chaque année à 290 000 €.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau et M. Mauduit.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 33, intitulé :

Culture – Fonds de dotation à vocation culturelle pour la Ville de Nantes et Nantes Métropole – Convention-cadre permettant les reversements des fonds à la Ville de Nantes et à Nantes Métropole – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit, par cette délibération, d'approuver la convention-cadre qui va régir les relations entre le Fonds de dotation à vocation culturelle, la Ville de Nantes et Nantes Métropole.

Vous vous en souvenez, au mois de décembre dernier, le Conseil municipal a approuvé une délibération autorisant la création de ce fonds de dotation. Le fonds a été créé le 25 mars dernier. Il s'agit donc maintenant de régir la convention entre la Ville, la Métropole, le Fonds de dotation et notamment, le versement des fonds récoltés. C'est un outil extrêmement intéressant, performant, qui va permettre de développer notre stratégie de mécénat sur le territoire métropolitain, avec une démarche partagée avec les acteurs économiques.

Un outil de collecte, de mobilisation des entreprises, qui doit permettre, au sens large, de soutenir tous les projets patrimoniaux, les musées, les collections patrimoniales, les œuvres artistiques, littéraires, scientifiques. Cela va du musée d'Arts au Wiki patrimoine, aux œuvres dans l'espace public.

C'est donc un outil qui est à notre disposition aujourd'hui et qui doit nous permettre de soutenir et d'encourager le développement de nos projets culturels. Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Martineau, M. Seassau, M. Sobzack, Mme Rodriguez et Mme Hamel.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 34, intitulé :

Politique publique du patrimoine – Subventions – Conventions et avenants – Soutien de la Ville à la préservation et à l'amélioration du patrimoine urbain – Dispositions diverses – Approbation.

M. CHATEAU, Adjoint – Il s'agit de la délibération de soutien aux associations œuvrant dans le domaine du patrimoine, avec tout d'abord, un premier point qui concerne le patrimoine maritime, fluvial et technique nantais.

Vous avez la liste des différentes associations soutenues, avec la Cale 2 l'île, pour la restauration de la flottille de neuf bateaux qui sont classés d'intérêt patrimonial. Il s'agit de

III – 78

soutenir l'Association des Bateaux du port de Nantes pour des travaux sur le *Léchalas*, qui est une ancienne vedette à vapeur et qui est classé monument historique. Il s'agit de soutenir le Centre culturel maritime de Nantes pour un projet d'entretien du bateau *La Marne*, qui est labellisé bateau d'intérêt patrimonial. Il y a des travaux de restauration sur le bateau *De Vrouwe Cornelia* et enfin, des travaux d'entretien sur le *Super Constellation*, cet avion qui est également classé monument historique. L'ensemble représente un total de 29 664 €. Voilà pour le premier point.

Le deuxième point concerne la Maison des hommes et des techniques, avec l'organisation d'une commémoration et de tout un programme à l'occasion du 30^e anniversaire de la fermeture du dernier chantier naval à Nantes. La Maison des hommes et des techniques (MHT) prévoit un certain nombre d'événements : une exposition sur l'histoire sociale de la Navale, une mise en lumière du site du parc des chantiers, avec des projections de photos et un spectacle.

Pour ce programme, à partir du mois de septembre, à l'occasion notamment des journées du patrimoine, il est proposé de soutenir et d'encourager cette manifestation à hauteur de 2 700 €, en rappelant que la MHT est évidemment soutenue de manière importante à l'année, avec une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 125 400 € au total.

Le point suivant concerne l'association Pro Arte Graphica, l'association du musée de l'Imprimerie, sur une programmation culturelle autour de Roger Excoffon, qui était typographe à la fonderie nantaise Olive, dans les années 1950, jusque dans les années 1980, créateur de nombreuses polices d'écriture. Toute une série d'expositions, de créations, de conférences et un concours d'affiches vont être organisés autour de Roger Excoffon et de son travail. Il est proposé de soutenir toutes ces expositions et tout ce travail par une subvention de 5 000 € à l'association Pro Arte Graphica.

Le point suivant concerne les commémorations du 10 mai, avec la journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions. Nous avons eu un programme extrêmement riche et de qualité avec notamment, la participation de Gerty Dambury, qui était présente cette année, qui était notre invitée d'honneur, une romancière, nouvelliste, dramaturge, metteur en scène. Elle a été très présente et très appréciée de l'ensemble des acteurs dans cette commémoration.

Il s'agit de soutenir les associations qui ont participé à ces différents temps forts, notamment les associations Afrique Loire, Hetsika, Makaya, les Anneaux de la mémoire, également, à travers une programmation importante et l'organisation d'une rencontre jazz, Jazz Power, avec Emmanuel Parent, ainsi qu'une exposition. Le soutien sera à hauteur de 10 000 €.

Il est proposé de soutenir également Mémoire d'outre-mer à travers un collectif, et je tiens vraiment à souligner le travail qui a été mené cette année : huit associations se sont regroupées pour pouvoir travailler sur cette commémoration du 10 mai, à travers le collectif Commémoration 2017. Il y a vraiment eu un travail de grande qualité qui a été mené. Il s'agit de soutenir ce collectif à travers une subvention exceptionnelle de 3 000 €. Voilà pour cette commémoration du 10 mai.

Le point suivant concerne une convention avec la Région pour un travail partenarial de longue date. Depuis vingt-huit ans, la Région soutient un programme de restauration de façades dans le périmètre du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Il s'agit de renouveler cette convention sur un périmètre qui évolue dans son périmètre géographique. Vous avez le détail sur la carte qui est en annexe, mais ces zones ciblent dorénavant les quais et anciens quais de Loire ainsi que la frange bâtie et le réseau viaire sur toute la longueur du plan de sauvegarde et de mise en valeur. Le partenariat avec la Région, cette convention « centre ancien protégé » devra également être approuvée en commission permanente de la Région début juillet. La convention est conclue pour une durée de trois ans.

Le point suivant concerne, d'une manière assez classique, l'aide à la restauration du patrimoine, toujours dans le même domaine, avec trois types d'aide : l'aide à la personne, l'aide

III – 79

à la pierre et l'aide au diagnostic. Nous avons principalement l'aide à la pierre et l'aide au diagnostic, dans cette délibération, pour un montant total de 87 863,52 €.

Le point suivant concerne une acquisition importante pour le musée d'Histoire de Nantes. Il s'agit de cet anneau en ivoire. C'est un objet remarquable, qui va pouvoir rejoindre les collections du musée d'Histoire. Nous avons l'opportunité d'acquérir cet objet assez unique. Les anneaux de ce type sont assez rares. Ils sont les témoins matériels de l'organisation des échanges ayant eu cours au moment de la traite, avec une inscription en français : « Bon traitant Liverpool », qui est inscrite sur cet anneau. Il est proposé de permettre l'acquisition de cet anneau pour un montant de 2 500 € et d'autoriser la signature de la convention avec le vendeur.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Merci. Juste quelques remarques sur cette délibération relative au patrimoine, dont beaucoup d'aspects qui ont été soulignés nous paraissent très positifs.

Un mot simplement sur le projet de l'Île Feydeau. Nous avons été contactés par plusieurs riverains, plusieurs commerçants de ce secteur, qui s'interrogent, pour le dire gentiment, sur vos choix de réaménagement de la station Commerce sur l'emprise de la ligne 1 vers la médiathèque. Ils n'ont pas compris vos choix, essentiellement pour deux raisons, je pense.

D'abord, en lien avec la fameuse méthode de concertation à la nantaise, que nous avons eu l'occasion d'évoquer tout à l'heure. Vous leur avez présenté, d'après les informations qui nous ont été remontées, deux projets, le 1 et le 2. Tout le monde était d'accord sur le 1 et vous avez, semble-t-il, choisi le 2. C'est le premier élément d'interrogation sur la concertation conduite auprès des riverains, que ce soient des habitants ou des commerçants.

Et deuxième élément, ils n'ont pas non plus compris le sens du choix qui a été le vôtre, puisque l'hypothèse qui a été retenue est celle de faire circuler les bus le long des façades des immeubles plutôt que le long des voies des tramways, ce qui nous semble avoir du sens à la fois pour dégager et mettre en valeur les façades de l'Île Feydeau, qui sont un élément de patrimoine non négligeable de notre ville, et en même temps, pour faciliter la création d'un pôle d'échange multimodal optimisé entre le bus et le tram. Cela, c'était la solution qui n'a pas été retenue par vos services, semble-t-il.

D'après ce que nous avons comme éléments de compréhension du choix qui a été le vôtre, vous avez évoqué votre souhait de faire une vaste promenade paysagère sur ce secteur-là, ce qui nous interroge aussi, dans la mesure où à 50 mètres de cet emplacement, vous faites le choix, nous aurons l'occasion d'en reparler, de supprimer le square Fleuriot pour y mettre un bâtiment commercial.

Voilà donc un certain nombre d'interrogations qui, à ce stade, nous semblent devoir amener un certain nombre de précisions de votre part, à la fois sur le fond et sur la forme, en sachant que nous n'avons pas d'informations aujourd'hui pour savoir si les choix que vous avez faits sont définitifs, sur l'option que j'ai appelée projet 1, ou s'ils sont encore à l'étude et s'il y a d'autres phases de concertations qui vont s'engager dans les semaines à venir avec les habitants de ce secteur.

Mme le MAIRE – Merci. Vous conviendrez que nous sommes bien loin de la délibération.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Il s'agit de patrimoine, Madame le Maire. C'est pour cela.

Mme le MAIRE – Oui, Madame Garnier, un peu d'honnêteté intellectuelle... Vous souhaitez aborder ce sujet et vous utilisez cette délibération. Très bien, c'est votre droit. Simplement, ce que je vais vous proposer, c'est que nous allons voter sur la délibération concernée et ensuite, je donnerai la parole à Alain Robert, qui viendra vous éclairer, je n'en doute pas.

III – 80

Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Non-participation au vote de M. Junique pour l'association Pro Arte Graphica – Musée de l'imprimerie.

Mme le MAIRE – Alain Robert, sur le projet Feydeau.

M. ROBERT, Adjoint – C'est vrai que c'est vraiment tiré par les cheveux, parce qu'en fait, nous parlons d'une convention de soutien de la Région au financement de ravalements de façades sur le plan du patrimoine et vous, vous parlez d'un aménagement d'espace public, qui est d'ailleurs de la compétence de Nantes Métropole. Et je vous rappelle que sera ce dossier a été présenté, puisque nous en sommes au stade du tout début du projet. Nous avons présenté en délibération, au Conseil de Nantes Métropole, l'ambition que nous avons de poursuivre la promenade nantaise et d'aménager l'espace situé entre Feydeau nord, la place du Commerce et l'allée Branca.

Le projet est en train d'être travaillé. Une paysagiste a été choisie, Jacqueline Osty, justement pour marquer la volonté de réintroduire du végétal dans cet espace et de rompre ainsi avec le côté plus minéral des différents segments que nous avons mis en place, à la fois au niveau de Feydeau nord et du Bouffay.

Un atelier citoyen s'est mis en place. Il poursuit ses travaux. Il vient de se réunir très récemment et vient de rendre son avis citoyen. Les élus ont maintenant toutes les cartes en main pour pouvoir décider et arbitrer, par rapport à un certain nombre d'hypothèses, que vous avez évoquées. Il n'y a donc rien de décidé. Nous reviendrons vers les habitants, à la fois d'abord vers l'atelier citoyen et ensuite, dans le cadre d'une réunion publique, pour présenter les grandes orientations de ce projet, qui va s'étaler en différentes étapes successives, parce qu'il couvre un périmètre tout à fait immense.

Quant au square Fleuriot, j'avoue que la ficelle est un peu grosse, puisque là encore, c'est un autre projet. Le square Fleuriot, c'est tout simplement la déclinaison du plan de sauvegarde et de mise en valeur qui a été voté à l'unanimité du Conseil de Nantes Métropole et qui vient d'être arrêté par le Préfet de Loire-Atlantique. Il prévoit, et cela n'a fait l'objet, à ma connaissance, d'aucune contestation, ni au niveau de l'enquête publique, ni au niveau des débats en Conseil de Nantes Métropole, l'implantation de surfaces commerciales moyennes, notamment à l'emplacement du square Fleuriot.

Il se trouve que nous avons une opportunité exceptionnelle de capter une enseigne qui n'est pas présente dans le grand Ouest, et nous voulons saisir cette opportunité pour essayer d'avancer progressivement, par étape, sur ce dossier. J'ai présidé à ce sujet une réunion publique avec les riverains la semaine dernière, étant entendu que les commerçants du secteur ont vivement applaudi ce projet. Ils avaient été rencontrés il y a déjà quelques semaines.

Mme le MAIRE – Merci. Je crois qu'il y a là un vrai enjeu déterminant. Ce dont Alain Robert parle, ce n'est ni plus ni moins l'action que nous menons pour conforter le centre-ville de Nantes. Et dans l'équilibre entre le commerce de périphérie et le commerce de centre-ville, il est évidemment essentiel de donner des potentialités au commerce du centre-ville. J'avoue donc que je suis pour le moins surprise de cette réaction.

Je propose que nous puissions avancer. Je donne la parole à Olivier Chateau.

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 35, intitulé :

Dénomination de voies publiques – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Cette délibération concerne des dénominations de voies publiques, avec une première voie, dans le quartier Île de Nantes, où il vous est proposé d'approuver la

III – 81

création de l'allée Assia Djébar. Assia Djébar était une écrivaine très engagée pour la cause des femmes.

Son travail a été salué par de nombreux prix, notamment le prix de la Critique internationale. Elle a été primée au festival de Berlin pour son travail de cinéaste. Les questions féministes, les rapports entre les cultures et la démocratie ont été au cœur de son travail et elle a été la cinquième femme à être élue à l'Académie française. Il vous est proposé de créer cette allée Assia Djébar, partant du boulevard Léon Bureau. Voilà les éléments que je pouvais vous donner.

Les deux rues suivantes concernent le quartier Malakoff Saint-Donatien, avec la création de la rue Maryse Guerlais, partant de la rue de la Mitrie et aboutissant rue d'Allonville. Maryse Guerlais est née à Nantes. C'était une figure importante et emblématique du féminisme et du mouvement de libération des femmes nantaises extrêmement engagée, fondatrice de l'espace Simone de Beauvoir, dont elle fut présidente. Nous voulions, par cette dénomination, saluer son travail, son engagement à Nantes et parmi les acteurs associatifs nantais.

Il vous est également proposé de créer la rue Simone Iff par une nouvelle voie, juste à côté, de la rue d'Allonville vers la rue Maryse Guerlais. Simone Iff est une militante du Mouvement jeunes femmes, devenu Mouvement français pour le planning familial. Elle en a été présidente pendant de nombreuses années. Elle a également travaillé de nombreuses années auprès d'Yvette Roudy, au ministère des droits des femmes, avant de devenir membre du Conseil économique et social. Ces deux voies s'inscrivent dans un ensemble de rues où les noms de militants sont extrêmement présents dans ce quartier.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de questions particulières, je mets la délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 36, intitulé :

Transactions immobilières diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Madame le Maire, chers collègues, cette délibération nous emmène nous promener à l'intérieur de cette belle ville de Nantes, avec tout d'abord, le boulevard de Sarrebruck, où nous vous proposons l'acquisition auprès de Nantes Métropole Aménagement des droits à construire dédiés à la réalisation du lieu de répétition du Lieu unique, ce que nous avons déjà approuvé lors d'un précédent Conseil. C'est pour créer 752 m² de lieu de répétition des arts vivants.

Ensuite, nous allons rue des Alouettes, où nous sommes propriétaires d'une maison. Nantes Métropole est également propriétaire d'une maison mitoyenne. Nous proposons donc d'en faire un package. Nous avons trouvé un partenaire pour proposer un projet de création de trois logements de type 3 et de deux logements de type 2 sur 276 m² de surface habitable. Nous vous proposons donc d'approuver la vente de cette parcelle à la Foncière habitat et humanisme au prix net vendeur de 20 000 €.

Ensuite, nous allons à Nantes sud, boulevard Joliot-Curie. Nous vous proposons de résilier la convention consentie par Nantes Métropole à la Ville au titre du programme d'action foncière habitat et de procéder au rachat de la maison située 70, boulevard Joliot-Curie au prix de 198 507 €, tout cela pour un projet d'habitat participatif de 25 à 30 logements sociaux et abordables.

Le quatrième dossier va dans l'est, avenue de la gare de Saint-Joseph et rue de la Patouillerie, où nous avons deux projets portés par la Métropole, puisque cela concerne des écopoints. Le premier concerne l'extension, l'agrandissement de l'écopoint de la Beaujoire et le deuxième

III – 82

concerne la création d'un écopoint rue de la Patouillerie. Nous vous proposons donc les opérations foncières liées à ces deux écopoints.

Ensuite, nous revenons sur Île de Nantes, rue Pierre Vidal-Naquet et Célestin Freinet, où nous faisons une régularisation foncière au titre de la compétence voirie. C'est l'espace qui est situé entre le lycée Nelson Mandela et le Conservatoire.

Dans le dossier 6, chemin de la Guiblinière, nous rétrocédons, à titre gratuit, à deux foyers, M. Roger Clouet, premier foyer, et M. et Mme Philippe Paszula, un foncier qui depuis cinquante ans, était propriété de la Ville dans l'hypothèse d'un alignement. En fait, ce sont ces deux foyers, ces deux personnes qui s'occupent de l'entretien de ces parcelles, qui ont demandé s'ils pouvaient les intégrer à leur propriété. Nous vous proposons donc d'accepter cette rétrocession.

Avec le dossier 7, nous allons rue du Fresche blanc. C'est près des facultés. Nous sommes à la Guilbourderie, qui est une maison de retraite qui envisage de se reconstruire sur un bâtiment neuf. Or l'Association pour l'épanouissement de la personne âgée, qui est l'association qui gère l'EHPAD de la Guilbourderie, avait acheté l'établissement à la Ville de Nantes en 1989 et dans le contrat de vente, il y avait une condition qui les obligeait à re-consulter la Ville de Nantes en cas de rétrocession. Là, nous les autorisons à recréer un nouvel établissement.

Dans le dossier 8, rue du Landreau, nous vous proposons d'approuver la passation d'un avenant au bail emphytéotique du 11 octobre 2007 afin de substituer le nom de la fondation, « Œuvre pour les villages d'enfants » à « institut Lamoricière » et de les autoriser à construire un internat de neuf chambres. C'est pour permettre d'accueillir des enfants en internat.

Le dossier 9, boulevard Einstein, vous propose une modification de la délibération. Là, nous sommes dans les régularisations. Il s'agit de modifier les dossiers lorsqu'il n'y a plus de promoteur parce que l'opération a été réalisée et que dès lors, il y a des copropriétaires. Nous modifions donc le contenu du dossier. C'est pareil pour le dossier 10 : il s'agit d'une régularisation foncière, boulevard Léon bureau.

Le dossier 11 concerne la rue Joseph Chollet. La rue Joseph Chollet est celle où il y a la carrière Misery. Nous vous proposons de résilier la convention de gestion du programme d'action foncière habitat relative aux parcelles concernant la carrière Misery.

Ensuite, nous partons à Doulon-Gohards pour les deux derniers dossiers, où nous sommes dans les différentes étapes qui suivent la constitution de la ZAC et donc, le transfert des parcelles de foncier qui sont propriété de la Ville de Nantes et qui intègrent la ZAC. Vous avez donc deux dossiers concernant Doulon-Gohards, le 12 et le 13.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Rozenn Hamel.

Mme HAMEL, Conseillère municipale – Merci. S'agissant de la transaction immobilière située au 22 rue des Alouettes, j'ai été interpellée par les riverains, qui s'interrogent sur cette quatrième transaction immobilière en moins de trois ans sur 300 mètres, pour un habitat adapté à destination de personnes en difficulté. Je souhaiterais avoir des précisions sur le projet de cette Foncière habitat et humanisme, s'il vous plaît. Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Élisabeth Lefranc.

Mme LEFRANC, Adjointe – Je vous propose de répondre après le Conseil municipal, parce que je n'ai pas tous les éléments. D'accord ?

Mme le MAIRE – Merci. Je mets aux voix cette délibération.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 83

Mme LEFRANC, Adjointe, donne lecture du dossier n° 37, intitulé :

Personnel municipal – Adaptation du tableau des effectifs – Dispositions diverses – Approbation

Mme LEFRANC, Adjointe – Concernant la délibération sur le personnel municipal, nous avons cinq gros chapitres. Le premier concerne l'adaptation du tableau des effectifs, avec onze créations de postes, dont vous avez le détail dans la délibération. Sept concernent le dispositif « rebondir ».

En fait, on crée des postes parce qu'on les rattache au département des ressources humaines, ce qui permet aux directions d'où les agents sont issus de recruter sur les postes laissés vacants. Vous avez un certain nombre de suppressions de postes, qui sont en fait des transferts dans d'autres collectivités, donc de la Ville à la Métropole ou au CCAS. Vous avez aussi des postes en surnombre qui sont supprimés et enfin, des transformations de postes, qui sont toujours liées à l'adaptation de la nature des postes au grade des agents ou aux besoins des services.

Vous avez ensuite un chapitre sur la création d'une indemnité du travail du dimanche et des jours fériés, avec deux aspects. Une indemnité large, qui concerne l'ensemble des agents de la collectivité, quelle que soit leur catégorie, A, B ou C, ce qui n'était pas le cas auparavant. Nous proposons donc une indemnité de travail le dimanche dont le montant global est de 4,75 € bruts par heure. Et nous vous proposons de créer une indemnité un peu plus spécifique pour les adjoints du patrimoine, qui vont être amenés à travailler régulièrement le dimanche, c'est-à-dire un dimanche sur deux. Vous avez le détail de l'indemnité qui est proposée pour ces agents du patrimoine.

Vous avez également la mise aux normes du régime indemnitaire des agents de police municipale, puisque le décret est sorti le 24 mars 2017, décret qui a fusionné différents grades, et il fallait donc que nous nous mettions à jour.

Vous avez un gros chapitre, le chapitre 4, sur le dispositif de déroulement de carrière de la catégorie C, qui, là aussi, est lié à l'évolution des textes réglementaires, notamment du PPCR, qui a modifié le nombre de grades, les conditions d'avancement, etc.

Il fallait donc que nous fassions tout un travail d'harmonisation, que nous avons mené avec l'ensemble des agents, qui est passé en comité technique, qui a reçu un avis favorable. Je tiens à saluer particulièrement le travail effectué par les services RH sur ce dossier-là, parce que cela a été un long travail, difficile, mais qui a abouti à une bonne solution, puisque les conditions d'avancement, maintenant, sont beaucoup plus visibles, beaucoup plus harmonieuses et donc, plus accessibles qu'avant.

Ensuite, en chapitre 5, nous vous demandons de permettre à la collectivité d'accueillir les jeunes entre 15 et 18 ans, et en situation de formation professionnelle, pour effectuer les travaux dits réglementés qui sont à l'annexe 4.

Enfin, en point 6, vous avez la régularisation de l'indemnité des élus liée à l'évolution du point d'indice, avec une correction de la précédente délibération les concernant.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. CHATEAU, Adjoint, donne lecture du dossier n° 38, intitulé :

Dispositions relatives aux marchés publics : fonctionnement et travaux – Approbation

M. CHATEAU, Adjoint – Merci, Madame le Maire. C'est une délibération traditionnelle sur les marchés publics. Il vous est proposé tout d'abord d'autoriser le lancement d'un appel d'offres ouvert pour la maintenance des matériels de cuisine professionnels. Il s'agit de l'autoriser pour

III – 84

le groupement de commandes composé de la Ville de Nantes, du CCAS et de Nantes Métropole pour l'ensemble des lots, sur une durée ferme de quatre ans, pour un montant estimé à 1 157 000 €.

Sur le point suivant, il vous est proposé d'autoriser le lancement d'une procédure adaptée pour les travaux relatifs à la mise en sécurité et à l'accessibilité des locaux associatifs situés 3, rue de Bitche. Il s'agit d'un bâtiment à deux usages : au rez-de-chaussée, des espaces d'accueil et d'exposition, et à l'étage, les locaux de travail réservés aux salariés et aux associations. Il va y avoir des travaux de mise en accessibilité PMR, des travaux de mise en sécurité du bâtiment et d'amélioration des conditions de diffusion et d'exposition, avec un vrai travail qui est mené en concertation avec le collectif associatif concerné. Le coût de l'opération est d'un montant de 500 000 € TTC.

Le point suivant concerne les terrains familiaux locatifs de la Ville située 7, chemin du Moulin des marais, pour des travaux d'amélioration en matière de sanitaires et l'installation de six unités WC-douches en remplacement des deux blocs sanitaires existants. La préparation et les travaux seront réalisés de novembre 2017 au printemps 2018, pour un montant total de 360 000 € TTC.

Le point suivant concerne l'autorisation de marché pour des travaux d'équipement en caveaux à propos du cimetière de la Miséricorde, du Cimetière-Parc et des cimetières de la Bouteillerie et Saint-Clair. Il s'agit de doubler, d'ici à quatre ans, notre capacité sur ces terrains communaux avec l'installation de caveaux pour inhumation. Le montant maximum est de 480 000 € HT. Le marché sera conclu pour une durée de quatre ans.

Le point suivant concerne les établissements scolaires du 1^{er} degré pour l'animation et l'accueil en périscolaire, donc sur les trois temps du matin, du midi et du soir. Le Conseil municipal avait approuvé et autorisé le lancement d'un accord-cadre en 2014 et tous les ans, nous devons repasser un nouveau marché subséquent. Celui-ci sera conclu pour une durée de douze mois, du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018, pour un montant estimé de 13 103 000 €.

Le point suivant concerne l'acquisition de denrées et plats cuisinés par la cuisine centrale. Vous avez en annexe la liste des 15 lots concernés. Les dépenses annuelles estimatives s'élèvent à 566 900 € TTC.

Le point suivant concerne des travaux par les structures d'insertion par l'activité économique. C'est notamment le SEVE qui travaille avec ces structures d'insertion par l'économique. Il s'agit d'autoriser quatre marchés, pour un montant annuel de 300 000 € HT. Vous avez la liste des différents titulaires : Océan, ATAO et Oser forêt vivante, qui sont les différents opérateurs concernés.

Le point suivant concerne un contentieux qui date de 2012 sur la construction de la base nautique de la Jonelière, un contentieux avec Eiffage énergie. Un consensus a été trouvé entre les deux parties, entre la Ville et Eiffage, dans le cadre d'une médiation. Il vous est proposé d'approuver les conclusions de cette médiation pour un montant... Vous avez l'ensemble des détails de la convention qui a été trouvée, avec les prétentions des différentes parties et l'accord qui a été conclu dans le cadre de ce protocole transactionnel.

Le tout dernier point concerne l'extension des différentes familles d'achats pour la Ville de Nantes, le CCAS, Nantes Métropole et l'ESBANM. Vous avez le détail des différentes familles d'achats concerné et l'extension dans la liste qui est jointe à la délibération.

Voilà, Madame le Maire.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

III – 85

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 39, intitulé :

Rapport des délégataires de service public 2016 – Information

M. BOLO, Adjoint – Mes chers collègues, nous avons adopté ce matin le compte administratif, qui décrivait les opérations de toutes les politiques publiques conduites directement par la Ville. Nous voilà maintenant, assez logiquement, avec une série de délibérations qui visent à permettre au Conseil municipal d'avoir exactement le même niveau d'information, tant sur les chiffres que sur les réalisations, que sur la qualité du service, pour les services qui sont délégués, via des délégations de service public, ou pour des conventions de partenariat, ou pour nos établissements publics (c'est le cas de la Caisse du crédit municipal), et également, pour nous permettre de contrôler l'activité de nos administrateurs dans les sociétés d'économie mixte.

Pour en revenir précisément à la délibération n°39, il s'agit pour nous de prendre acte du fait que nous avons bien reçu les rapports des délégataires de service public que sont l'ACCOORD, pour la gestion des accueils de loisirs, la Société nantaise de fourrière automobile, pour la fourrière automobile, et Nantes Gestion équipement, pour le centre de loisirs du Petit Port.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la transmission des rapports d'activités des délégataires.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 40, intitulé :

Sociétés anonymes d'économie mixte, sociétés publiques locales – Rapports 2016 des administrateurs désignés par la Ville – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Dans la foulée, il s'agit de donner quitus à nos administrateurs de leur rôle dans la SEM Folle Journée, la SPL Nantes Métropole aménagement, la SPL Cité des congrès, la SEM Nantes Métropole gestion équipement, le Voyage à Nantes, la SAMOA et la SELA.

Mme le MAIRE – Merci. S'il n'y a pas de demande d'intervention, je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 41, intitulé :

Caisse de Crédit municipal de Nantes – Rapport d'activité 2016 – Information

M. BOLO, Adjoint – Et voilà l'établissement public qui arrive, la Caisse du Crédit municipal, qui nous a adressé son rapport d'activité. Là, c'est vrai que nous avons souvent un petit problème de méthode. Cela fait énormément de documents, parfois un peu arides au niveau de la lecture (ce ne sont pas des romans policiers), qui arrivent en même temps. Et pourtant, je ne saurais trop vous inciter à les regarder de très près, parce que vous y trouverez des informations tout à fait intéressantes sur des domaines d'activité sur lesquels les uns ou les autres, nous n'avons pas forcément la possibilité de nous pencher. Il s'agit donc de prendre acte du rapport sur l'activité et la situation financière de la Caisse du Crédit municipal de Nantes, qui va bien, je vous remercie. Oh, je vous vois venir, Madame Houël...

Mme le MAIRE – Stéphanie Houël.

Mme HOUËL, Conseillère municipale – Vous auriez été déçu, Monsieur Bolo, si je n'avais rien dit. Et puis vous voyez, je suis votre conseil, puisque vous nous dites d'aller regarder dans le détail ce qui s'y passe. Je vais donc évidemment vous parler de la SoNantes. Nous avons fêté les deux ans de la SoNantes en avril, et il ne me semble pas, je me suis peut-être trompée, avoir vu trace de cet anniversaire dans la communication municipale. Mais elle s'invite aujourd'hui par la petite porte, en fin de Conseil municipal.

III – 86

Le miracle économique que vous prédisiez est-il arrivé ? Rapide rappel : les coûts de mise en œuvre, 800 000 €, dont 350 000 € de programmes européens, 2 M€ de capitalisation apportés par Nantes Métropole à la SONAO, si je ne me trompe, et un objectif de 3 000 entreprises et 9 à 10 000 particuliers à trois, quatre ans. En avril 2016, cinq commerciaux avaient été embauchés pour développer la monnaie locale, avec simplement 41 000 € ou 41 000 SoNantes échangés, alors que les promoteurs du projet prévoyaient 1,8 million. Le taux de réalisation des objectifs était donc de 2 %, avec par contre des coûts de fonctionnement totalement tenus, à hauteur de 350 000 € par an.

Pour cette deuxième année ou année et demie, puisque l'on se situe au 31 décembre 2016, de ce que je lis, qui était dans le document du conseil d'orientation et de surveillance, sur le démarrage de la SoNantes, les échanges en SoNantes, en année deux, était prévus à 5,3 millions.

Aujourd'hui, ce que vous avez présenté en conseil d'administration du Crédit municipal, ce sont 150 000 € ou 150 000 SoNantes, contre 5,3 millions, avec des pertes de 414 000 €. Vous annonciez un budget de pertes de 430 000 €, et si l'on se référait au premier document d'orientation, vous deviez être à moins 150 000 €. Donc beaucoup d'indicateurs qui sont au noir foncé. Notre question est simple : quand comptez-vous arrêter les frais au niveau du Crédit municipal ? Je vous remercie.

Mme le MAIRE – Merci. Pascal Bolo.

M. BOLO, Adjoint – Madame Houël, vous l'aurez constaté, SoNantes ne s'est pas développé de la manière dont nous l'avions envisagé et souhaité. C'est une réalité que personne ne songe une seule seconde à nier. Je vous invite donc à patienter encore quelques semaines, mais je vous parle de semaines, Madame Houël, pour avoir le bilan de ce qui est et reste une expérimentation.

Et le droit d'expérimentation, c'est pour nous quelque chose d'important, et je vous le précise, le paradoxe, c'est qu'effectivement, SoNantes ne s'est pas étendu sur le territoire de la métropole nantaise comme nous le souhaitions, mais qu'en revanche, en dehors du territoire de la métropole, comme quoi, nul n'est prophète en son pays, SoNantes continue à susciter extrêmement d'intérêt. D'abord, parce qu'il y a énormément de projets de monnaie locale qui sont portés soit par des associations, soit des collectivités, un peu partout en France, et ensuite, parce que nous avons fait avec SoNantes une innovation majeure, qui est le fait que c'est une monnaie entièrement numérique et que la plateforme numérique, qui fonctionne parfaitement bien, suscite l'intérêt de nombreux projets de monnaie locale.

Tout cela doit naturellement faire l'objet d'une évaluation complète et un point de situation complet sera fait. Nous aurons à définir, et Mme le Maire aura à arbitrer, des orientations stratégiques sur le devenir de SoNantes à partir du moment où nous aurons fait l'ensemble des analyses qui conviennent.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets la délibération aux voix.

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la transmission du rapport d'activité du Crédit Municipal.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 42, intitulé :

Rapport 2016 du cocontractant de contrats de partenariat – Information

M. BOLO, Adjoint – Voilà le contrat de partenariat dont je vous parlais. Il s'agit de ce fameux gymnase Malakoff 3, qui est absolument superbe et que l'on voit, d'ailleurs, quand on prend le train, ce qui m'arrive de temps à autre, et qui a été financé dans des conditions de partenariat public – privé particulièrement favorables à la collectivité, puisqu'en termes de rapport qualité prix, c'est le gymnase le moins cher que nous ayons pu construire, à tel point d'ailleurs que les partenaires du partenariat public – privé nous ont dit que cela irait pour cette fois, mais qu'il ne

III – 87

faudrait pas que l'on y revienne. En tout cas, il faut en profiter : il y a tellement de PPP qui se sont mal finis ou qui ont été mal conçus pour la collectivité que nous ne pouvons pas boudier notre plaisir.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la transmission du rapport du contrat de partenariat.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 43, intitulé :

Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) – Rapport d'activités 2016 – Information

M. BOLO, Adjoint – Comme chaque année, j'ai eu la chance de présider la commission consultative des services publics locaux, qui s'est réunie et a examiné les rapports des délégataires que nous avons mentionnés tout à l'heure, c'est-à-dire la fourrière, l'ACCOORD et NGE, pour le centre de loisirs du Petit Port, ainsi que le contrat de partenariat et la régie du fossage. Le procès-verbal qui a été adressé à l'ensemble des membres de la commission a été établi. Je vous demande donc de prendre acte de ce rapport d'activités de la commission consultative des services publics locaux.

Mme le MAIRE – Merci. Madame Garnier.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – Madame le Maire, simplement, nous venons de voter sur la délibération 41 et sur la 42 et à chaque fois, il est mentionné que nous prenons acte. Donc je pense que le vote n'était pas nécessaire.

Mme le MAIRE – Tout à fait et donc formellement, après vérification auprès des services juridiques, nous ne votons pas sur le contenu, nous votons sur le fait que notre assemblée a pris acte.

Mme GARNIER, Conseillère municipale – C'est subtil...

Mme le MAIRE – Je mets donc cette délibération aux voix.

Le Conseil prend acte, à l'unanimité, de la transmission du rapport d'activité de la CCSPL.

M. ROBERT, Adjoint, donne lecture du dossier n° 44, intitulé :

Opérations concédées à Nantes Métropole aménagement – Comptes rendus d'activités au concédant 2016 – Avenant – Approbation

M. ROBERT, Adjoint – Toujours dans les comptes rendus d'activité, il s'agit là des opérations concédées à Nantes Métropole aménagement. Vous savez que Nantes Métropole aménagement agit pour le compte de la collectivité sur plusieurs projets urbains et chaque année, cette société doit nous rendre compte. La présentation de la délibération nous permet de faire un tour d'horizon des opérations en question.

La première, ce sont les concessions d'aménagement de Désiré Colombe. C'est un enjeu très important de valorisation du patrimoine, avec la reconstitution de l'ancienne salle des salons Mauduit, l'ancienne Bourse de travail, qui sera transformée, ainsi que l'institut Livet (sur rue), en pôle associatif très important, un pôle de logements et également, le jardin Say. L'avancement des travaux est conforme à ce qui était prévu. Il y aura une montée en puissance cet été des travaux avec les espaces publics et des travaux d'assainissement. Normalement, les livraisons de l'ensemble des activités qui sont proposées sur ce site vont se faire progressivement à partir de la mi-2018 jusqu'au début 2019.

Ensuite, vous avez, dans le cadre de la politique de la ville, la concession d'aménagement Bout des Landes – Bruyères. C'est une opération qui est déjà assez ancienne, puisqu'elle date de 2006. Elle s'inscrit dans le cadre de l'opération du projet de renouvellement urbain du Bout des

III – 88

Landes – Bruyères. Cela fait l'objet d'une convention avec l'Agence nationale pour le renouvellement urbain. Vous avez les objectifs qui vous sont précisés dans la délibération. Le bilan financier de cette opération est également indiqué.

Toujours au titre de la politique de la ville, vous avez le vallon des Dervallières, pour l'exercice 2016. Ce sont grosso modo les mêmes objectifs : la diversification de l'offre de logements, la diversification des fonctions du quartier et s'appuyer sur les atouts du site et la réorganisation de la trame viaire. Vous avez le bilan, puisque nous avons déjà approuvé, lors du Conseil municipal du 1^{er} avril, une modification du périmètre de cette ZAC, avec notamment, l'intégration du foncier du futur centre commercial de la place des Dervallières et la livraison de la supérette Aldi, qui porte un autre nom dans le quartier, semble-t-il : supérette « Ali ».

Ensuite, il y a le compte rendu d'activité de la convention publique d'aménagement du secteur Boucherie. Nous revenons là au centre-ville. C'est une opération très ancienne, qui a démarré en 1998, sur le secteur Boucherie. Vous savez que c'est essentiellement du commerce et du logement, avec quelques places de stationnement. Vous avez des enseignes qui sont implantées : Habitat, une enseigne qui est partie fin 2016, mais qui, je vous l'annonce, va être remplacée par une belle enseigne de fourniture des beaux-arts, de loisirs créatifs et de papeterie. Ensuite, vous avez pu voir que l'îlot d'Orléans est désormais terminé et que nous avons vu s'ouvrir les magasins Monoprix et Naturalia, tout à proximité de l'Hôtel de ville, sur cette opération.

Ensuite, vous avez la concession d'aménagement du PRU la Bottière pour l'exercice 2016. C'est un projet, là encore, extrêmement ambitieux, qui a été marqué essentiellement par l'acquisition du centre commercial, qui doit permettre la réalisation d'un programme de logements, avec l'ambition de réalisation du projet cœur de quartier. Nous attendons désormais de Nantes Métropole la création d'une ZAC, en 2018.

Ensuite, nous avons le Clos-Toreau. C'est un quartier qui s'est totalement métamorphosé, avec l'affirmation d'une entrée de ville, avec une relocalisation des équipements commerciaux et sociaux, avec également la requalification et la résidentialisation des groupes de logements de Nantes Métropole habitat. Il y a donc des perspectives, avec la cession de l'îlot Biarritz, pour une opération immobilière portée par Kaufman et Broad.

Enfin, il y a la concession d'aménagement Tivoli – Moutonnerie. C'est la plus récente. C'est celle que nous avons validée. Il s'agit véritablement de requalifier l'ensemble de ce quartier, qui est dans le quartier Dalby. Une première réunion avec les habitants et les riverains s'est déroulée il y a peu de temps et nous sommes dans le lancement et la consolidation des études, en lien avec les habitants, pour réfléchir à la réhabilitation de tout ce secteur.

Il s'agit d'approuver ces comptes rendus annuels et d'approuver l'avenant n° 3 à la concession d'aménagement, s'agissant de la Bottière.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve à l'unanimité.

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 45, intitulé :

Affectation du résultat des budgets Ville et Fossoyage – Approbation

M. BOLO, Adjoint – Nous avons constaté, à l'occasion du compte administratif, un excédent de fonctionnement de près de 45 M€. Il s'agit maintenant de l'affecter, pour un peu plus de 30 M€, à la section d'investissement pour financer notamment les reports de la section d'investissement et également, pour mettre 1 M€ pour les dépenses imprévues, et d'annuler...

Vous savez que c'est une manipulation classique, chaque année : nous prévoyons au budget prévisionnel une recette d'emprunt que l'on ne réalise pas et que l'on annule quand arrive le compte de résultat. À la section de fonctionnement, pour 14 millions, pour financer la charge nette de la décision modificative que nous verrons dans un instant. Le reste, 16 millions, est

III – 89

affecté à la provision pour dépenses imprévues de la section. Et je n'oublie pas les 1 680,13 €, de l'excédent du budget du fossoyage.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

M. BOLO, Adjoint, donne lecture du dossier n° 46, intitulé :

Décision modificative 2017 n° 1 (budget supplémentaire) et dispositions diverses à caractère budgétaire et financier – Approbation.

M. BOLO, Adjoint – La décision modificative est pour l'essentiel composée de cette affectation de résultat, mais elle comprend également quelques ajustements en fonction de la réalité des projets, pour des montants modestes. On pourrait citer 30 000 € d'acquisition de matériel pour Mangin – Beaulieu, 80 000 € pour l'adaptation de locaux à la suite du vandalisme, une baisse de la subvention d'équipement à l'ACCOORD concernant l'avenant à la DSP de gestion, et des recettes supplémentaires de la Fédération française de football pour le terrain synthétique des Dervallières et de l'Amande.

Pour le reste, les inscriptions budgétaires concernent principalement des subventions délibérées dans le cadre du Conseil municipal : 60 000 € pour La Cloche, 50 000 € pour Petits et grands, et le PIA jeunesse qui nécessite 110 000 € d'inscription de dépenses.

Voilà pour l'essentiel. Le reste est un petit peu d'entretien du bâti, mais nous sommes vraiment sur un total de la décision modificative extrêmement modéré.

J'enchaîne directement sur les subventions et prix, puisque comme d'habitude, nous avons des projets CLAP validés par les jurys dans différents domaines, l'Amicale des retraités de la mairie de Nantes et de Nantes Métropole.

Par ailleurs, la Ville de Nantes a adhéré, en novembre 2015, au dispositif national « Téléphone grave danger ». Il s'agit là d'assistance aux femmes victimes de violences. Une subvention est donc versée. Il y a aussi l'association Émulsion, qui a pour objet de promouvoir la création photographique œuvrant à l'égalité hommes/femmes, des subventions dans le domaine de l'accessibilité, les DDEN, la Chambre de commerce et d'industrie, Plein Centre, évidemment, avec une subvention de 77 000 €, et des ajustements, annulations, réductions de subventions en fonction de la réalité des projets.

Pour les écoles publiques, des projets périscolaires et des interventions associatives. Là encore, ce sont des ajustements. Pour les écoles privées sous contrat, l'ajustement des aides facultatives et les précisions adéquates.

Pour les dispositions tarifaires, on trouve la taxe locale sur la publicité extérieure (rien de très nouveau...), la taxe sur les équipements sportifs municipaux, les accueils de loisirs (tarification 2017), la Folie des plantes et diverses dispositions financières. Je ne vous fais pas le détail : il s'agit de choses tout à fait modestes dans leur montant, mais qui doivent vous être soumises tout à fait obligatoirement. Voilà.

Mme le MAIRE – Merci. Je mets cette délibération aux voix.

Le Conseil approuve (abstention du groupe « Groupe d'union de la droite et du centre »).

Mme le MAIRE donne lecture du dossier n° 47, intitulé :

Élection des sénateurs – Désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs suppléants

Mme le MAIRE – Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous avons maintenant à passer à la désignation des délégués supplémentaires aux élections sénatoriales du 24 septembre prochain. Quelques mots sur le déroulé de cette partie de la séance. Nous avons d'abord à

III – 90

redésigner une secrétaire de séance dans la foulée du Conseil municipal. Je propose à nouveau Catherine Choquet.

Ensuite, nous allons procéder en trois temps. Je vais vous donner lecture de la délibération qui fixe le cadre des élections sénatoriales. Vous seront distribués les bulletins de vote des trois listes déposées : liste « Union de la droite et du centre », liste « Vivre nos territoires », liste « socialiste, communiste, républicaine, démocrate et citoyenne ». Ensuite, nous composerons le bureau électoral. J'appellerai donc Christine Meyer, Patricia Rio ainsi que les deux plus jeunes membres du Conseil municipal, à savoir Mahaut Bertu et Yasmine Guenaï, à venir s'installer derrière pour remplir cette fonction de bureau électoral.

Réactions dans le public

Oui, j'ai eu l'élégance de dire simplement « les plus jeunes » pour les deux dernières. Je vous le confirme.

Je vous donne lecture de la délibération qui fixe le cadre des élections sénatoriales et plus précisément, en ce qui nous concerne, à l'étape dans laquelle nous sommes, la désignation des délégués du Conseil municipal et de leurs représentants.

« Le renouvellement des mandats des sénateurs élus le 25 septembre 2011 dans le département de Loire-Atlantique interviendra le 24 septembre prochain, conformément au décret du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

S'agissant d'un scrutin au deuxième degré, il appartient à chaque Conseil municipal du département de désigner le collège des grands électeurs appelés à voter pour des listes de candidats, selon le scrutin à la proportionnelle à un tour.

Pour la Ville de Nantes, ce collège sera composé, conformément aux dispositions du Code électoral :

- des 65 conseillers municipaux qui sont délégués de droit, étant entendu que les conseillers municipaux exerçant également un mandat de sénateur, de conseiller régional ou de conseiller départemental seront remplacés par les personnes qu'ils ont proposées (Article L 287),
- de 335 délégués supplémentaires,
- de 82 délégués suppléants appelés à remplacer les délégués de droit ou les délégués supplémentaires.

L'élection des délégués supplémentaires et des suppléants a lieu sur la même liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre un nombre de noms inférieur au nombre de sièges de délégués et de suppléants à pourvoir. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Un conseiller municipal empêché d'assister à la séance au cours de laquelle sont élus les délégués et les suppléants peut donner à un autre conseiller municipal pouvoir écrit de voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul pouvoir, qui est toujours révocable.

Il nous appartient donc aujourd'hui de désigner ces délégués, conformément au décret du 2 juin 2017 portant convocation des Conseils municipaux et à l'arrêté préfectoral du 16 juin 2017 indiquant le nombre de délégués et de suppléants à élire et le mode de scrutin applicable qui vous a été notifié le 23 juin 2017.

À l'issue du scrutin et du dépouillement, il sera procédé à la proclamation des délégués supplémentaires et suppléants de façon distincte, les candidats étant proclamés élus délégués supplémentaires ou suppléants dans l'ordre de présentation, c'est-à-dire dans l'ordre où ils sont portés sur les listes déposées.

III – 91

Il appartiendra enfin aux conseillers municipaux délégués de droit de faire connaître, à l'issue du scrutin, la liste sur laquelle seront désignés les suppléants qui les remplaceront au scrutin du 24 septembre, en cas d'empêchement.

Je vous invite à procéder au scrutin secret, suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle de la plus forte moyenne, à l'élection :

- de 335 délégués supplémentaires,
- de 82 suppléants.

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Mme le MAIRE – Merci. Je vais inviter les quatre élus qui composent le bureau électoral à venir s'installer.

Il est procédé au dépouillement des votes.

Mme le MAIRE – Chers collègues, je vous propose de regagner vos places pour que je vous donne lecture du résultat des opérations de vote. Merci.

Résultats du scrutin

Après les opérations de vote et de dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 65

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de suffrages valablement exprimés : 65

Ont obtenu :

Pour la liste « socialiste, communiste, républicaine, démocrate et citoyenne » : 33 voix ;

Pour la liste « Vivre nos territoires » : 18 voix ;

Pour la liste « Union de la droite et du centre de la ville de Nantes » : 14 voix.

Soit :

- pour la liste « socialiste communiste, républicaine, démocrate et citoyenne » : 170 sièges de délégués supplémentaires et 42 sièges de suppléants ;
- pour la liste « Vivre nos territoires » : 93 sièges de délégués supplémentaires et 23 sièges de suppléants ;
- pour la liste « Union de la droite et du centre de la Ville de Nantes » : 72 sièges de délégués supplémentaires et 17 sièges de suppléants.

J'invite chacun à prendre encore quelques minutes pour que l'ensemble des élus du Conseil municipal puissent signer les documents.

Les membres du bureau électoral vont achever de signer les documents et nous allons pouvoir ensuite lever la séance.

Il est procédé à la signature des documents.

Chers collègues, les opérations de vote sont maintenant terminées. Nous allons donc pouvoir lever la séance de notre Conseil municipal. Merci à tous et bonne fin de journée.

La séance est levée à 17 h 05.